

Les entreprises ont-elles le souci de l'approvisionnement responsable au Québec?

Rapport de recherche
Février 2010



coalition québécoise
contre les
ateliers de
misère

CiS
centre international
de solidarité ouvrière

565, Crémazie Est, bureau 3500, Montréal (Québec) H2M 2V6
514-383-2266 - www.ciso.qc.ca

Recherche et rédaction

Emmanuelle Champion, chercheuse à la Chaire de responsabilité sociale et du développement durable (CRSDD) de l'UQAM et au Centre de recherche interuniversitaire sur la mondialisation et le travail (CRIMT) du HEC Montréal

Haykel Najlaoui, chercheur à la Chaire de responsabilité sociale et du développement durable (CRSDD) de l'UQAM et conseiller en développement durable à Neuvaction

Comité de recherche

Nathalie Guay, Confédération des syndicats nationaux (CSN)

Jean-François Michaud, Centre international de solidarité ouvrière (CISO) / Coalition québécoise contre les ateliers de misère (CQCAM)

Patrick Rondeau, Syndicat des employées et employés professionnels de bureau (SEPB-Québec)

Richard Séguin, Amnistie Internationale-section canadienne francophone (AI)

Comité de révision

Véronique Brouillette, Centrale des syndicats du Québec (CSQ)

François Décary-Gilardeau, Option Consommateurs

Alain Lapointe, CRSDD de l'UQAM

Francine Néméh, Centre international de solidarité ouvrière (CISO)

Révision linguistique

Geneviève Sirois, CISO

Coordination : Jean-François Michaud, CISO/CQCAM

Graphisme et illustration : Emmanuelle Champion, Haykel Najlaoui et Geneviève Sirois

Impression numérique : Impressions numériques Yves Rivard

Ce guide est le fruit d'une collaboration entre :

Le Centre international de solidarité ouvrière (CISO)

et la Coalition québécoise contre les ateliers de misère (CQCAM)

Nous remercions nos partenaires financiers



FONDS D'ACTION
QUÉBÉCOIS POUR LE
DÉVELOPPEMENT DURABLE

Partenaire financier



Pour plus d'information :

Coalition québécoise contre les ateliers de misère (CQCAM)

565, boul. Crémazie Est, bureau 3500

Montréal (Québec) H2M 2V6

Tél : 514 383-2266 poste 224 Téléc. : 514 383-1143

Courriel : ateliers@ciso.qc.ca

Site web : www.ciso.qc.ca/ateliersdemisere



Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec, février 2010

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES	iii
LISTE DES TABLEAUX	v
LISTE DES FIGURES	vi
LISTE DES ABRÉVIATIONS, SIGLES ET ACRONYMES.....	vii
INTRODUCTION	1
1. CONTEXTE ET OBJECTIFS DE LA RECHERCHE	2
1.1 Qu'est-ce que l'approvisionnement responsable ?	2
1.2 Objectifs de cette recherche.....	3
1.3 Limites et portée de cette recherche	3
2. MÉTHODOLOGIE DE LA RECHERCHE	5
2.1 Méthodologie	5
2.2 Échantillon de recherche	7
2.3 Étapes de cette recherche.....	8
3. RÉSULTATS ET RECOMMANDATIONS	10
3.1 Présentation des résultats	10
3.2 Résultats par secteur d'activité.....	13
3.2.1 Divertissement et spectacle	13
3.2.2 Télécommunications	14
3.2.3 Exploitation minière et métallurgie	15
3.2.4 Entreprises pétrolières et gazières.....	16
3.2.5 Alimentaire	17
3.2.6 Articles de plein air	18
3.2.7 Quincaillerie, ameublement, rénovation et jardinage.....	19
3.2.8 Pharmacies	21
3.2.9 Grands magasins	21
3.3 Résultats par thèmes.....	23
RECOMMANDATIONS SPÉCIFIQUES ET GÉNÉRALES DE LA CQCAM FORMULÉES AUX ENTREPRISES CONCERNANT LA DÉFINITION, L'APPLICATION ET LE SUIVI D'UNE PAR	27
GLOSSAIRE	28
ANNEXE 1 : Résultats détaillés par entreprise	34
Mountain Equipment Co-op (MEC)	43
Ikea.....	46
Alcoa	49
Cirque du Soleil	52
RioTintoAlcan	55
Bell Canada.....	58
RONA	61
HBC	64
Loblaw	67
Canadian Tire.....	70
Wal-Mart.....	73

Rogers.....	76
Gaz Métro.....	79
Costco	85
La Cordée.....	88
Home Depot	91
Petro Canada	94
Sears Canada	97
Sobeys inc.....	100
Telus.....	103
Ultramar.....	106
Metro Inc.	109
Esso	112
Spectra	115
Vidéotron	118
Le Groupe Forzani ltée	124
Jean Coutu	127
Pharmaprix.....	130

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Catégories du Gradient Index	5
Tableau 2 : Pondérations des grilles d'évaluation sur la divulgation d'informations sur la performance sociale et environnementale de la chaîne d'approvisionnement	6
Tableau 3 : Échantillon de recherche.....	8
Tableau 4 : Résultats par thème	23

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Résultats de la recherche	11
Figure 2 : Résultats du secteur du divertissement et spectacle.....	14
Figure 3 : Résultats du secteur des télécommunications.....	15
Figure 4 : Résultats du secteur minier et de la métallurgie	16
Figure 5 : Résultats du secteur pétrolier et gazier	17
Figure 6 : Résultats du secteur alimentaire.....	18
Figure 7 : Résultats du secteur des articles de plein air	19
Figure 8 : Résultats du secteur quincaillerie, ameublement, rénovation et jardinage.....	20
Figure 9 : Résultats du secteur des pharmacies.....	21
Figure 10 : Résultats du secteur des grands magasins	22

LISTE DES ABRÉVIATIONS, SIGLES ET ACRONYMES

CISO	Centre international de solidarité ouvrière
CQCAM	Coalition québécoise contre les ateliers de misère
DUDH	Déclaration universelle des droits de l'homme
ECPAR	Espace de concertation sur les politiques d'approvisionnement responsable
ETAG	<i>Ethical Trading Action Group</i>
FLA	<i>Fair Labor Association</i>
GES	Gaz à effets de serre
MEC	<i>Mountain Equipment Co-op</i>
OIT	Organisation internationale du travail
ONG	Organisation non-gouvernementale
PAR	Politique d'approvisionnement responsable
WRAP	<i>Worldwide Responsible Apparel Production</i>

INTRODUCTION

Depuis 2008, la Coalition québécoise contre les ateliers de misère (CQCAM) examine les pratiques de divulgation d'informations d'organisations actives au Québec concernant leur politique d'approvisionnement responsable (PAR).

Cette année, notre recherche s'intéresse aux pratiques de trente entreprises du secteur privé qui œuvrent dans neuf secteurs d'activités distincts, soit le divertissement et le spectacle, les télécommunications, l'exploitation minière et la métallurgie, les entreprises pétrolières et gazières, l'alimentaire, les articles de plein air, la distribution de produits de quincaillerie, d'ameublement, de rénovation et de jardinage, les pharmacies et les grands magasins

Nous en profitons pour remercier les entreprises qui ont collaboré à notre recherche en répondant à notre questionnaire. Nous sommes pleinement conscients que les PAR sont des pratiques récentes et nous félicitons toutes les entreprises qui ont décidé de déployer ressources et énergies pour innover dans ce domaine.

Cette recherche vise à améliorer les pratiques de ces entreprises en les situant dans un processus d'apprentissage et en leur formulant des recommandations sur la manière dont elles peuvent améliorer leur performance. Il existe actuellement peu d'informations sur l'état d'avancement des politiques d'approvisionnement responsable au Québec. Ainsi, cette recherche vise à mieux comprendre ce qu'est l'approvisionnement responsable et à faire connaître les meilleures pratiques mises en œuvre en la matière au Québec.

On constate qu'il y a actuellement peu de lieux au Québec pour échanger sur les meilleures pratiques d'approvisionnement responsable. Depuis peu, l'Espace de concertation sur les politiques d'approvisionnement responsable (ECPAR) réunit des entreprises privées, publiques et parapubliques, des ONG, des centres de recherche et des experts-conseils du Québec pour optimiser leurs efforts en approvisionnement responsable et exercer un effet d'entraînement sur les marchés. La CQCAM y participe activement pour y faire valoir les enjeux sociaux.

1. CONTEXTE ET OBJECTIFS DE LA RECHERCHE

1.1 Qu'est-ce que l'approvisionnement responsable ?

Une politique d'approvisionnement responsable est une politique adoptée par une organisation afin d'encadrer tous les achats de produits et services faits pour son compte. En termes de contenu, la PAR fait directement référence aux droits fondamentaux du travail tels que définis par l'Organisation internationale du travail (OIT), à l'article 25 de la Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH) sur le salaire décent ainsi qu'à des normes environnementales minimales.

Une PAR sera plus ou moins complexe selon le milieu où elle s'applique, sa spécificité et les normes qu'elle compte faire respecter. Ainsi, une PAR adoptée par un petit syndicat ne sera pas de la même teneur que celle d'une commission scolaire ou d'une grande entreprise.

Cependant, toute PAR devrait comporter les éléments suivants :

- des normes sociales basées sur les droits fondamentaux du travail tels que définis PAR l'OIT ;
- des normes environnementales minimales ;
- des mécanismes de contrôle et de vérification, incluant la mise en place de mesures correctives ;
- une obligation de transparence de la part des entreprises et des fournisseurs, notamment par la publication de rapports annuels et la divulgation des lieux de fabrication.

Les normes sociales font référence à des conventions de l'Organisation internationale du travail ainsi qu'à des articles de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Ces droits sont :

- le libre choix de l'emploi et l'abolition du travail forcé (Conventions 29 de l'OIT) ;
- la liberté d'association et le droit à la négociation collective (Conv. 87 et 98 de l'OIT) ;
- l'abolition effective du travail des enfants (Conv. 138 et 182 de l'OIT) ;
- la non-discrimination en matière d'emploi (Conv. 100 et 111 de l'OIT) ;
- des conditions de travail décentes (Conv. 155 de l'OIT) ;
- des heures de travail non excessives (Conv. 1, 30, 31, 46, 49, 51, 57, 61, 67, 109, 153 et 180 de l'OIT) ;
- un salaire permettant de couvrir les besoins fondamentaux des familles (Art. 25 de la DUDH).

Contrairement aux normes sociales, aucune entente internationale n'existe quant aux normes environnementales minimales qui devraient être respectées. Actuellement, chaque acteur décide des normes environnementales qu'il mettra de l'avant. Les éléments les plus couramment utilisés sont les suivants :

- l'écoconception et l'efficacité de consommation des matières premières ;
- l'éco-efficacité de consommation des ressources en eau et d'énergie ;

- la promotion des énergies renouvelables ;
- la réduction des gaz à effet de serre ;
- les principes de 4RVE ou 3RV ;
- l'analyse environnementale de cycle de vie;
- la protection de la biodiversité.

1.2 Objectifs de cette recherche

Puisque la CQCAM ne peut vérifier de manière effective la performance réelle des entreprises, nous évaluons leur transparence sur les dispositifs qu'elles déclarent avoir adoptés pour veiller au respect des droits fondamentaux et des normes environnementales minimales dans leur chaîne d'approvisionnement. Pour ce faire, nous avons analysé les informations transmises par les entreprises sur la mise en œuvre de leur PAR ou de leur code de conduite pour les fournisseurs.

1.3 Limites et portée de cette recherche

Avant de nous aventurer plus loin dans ce document, une mise en garde s'impose. En effet, il importe de mentionner que ce rapport ne prétend pas évaluer l'impact réel des pratiques d'approvisionnement responsable de chacune des entreprises observées. Néanmoins, celui-ci permet de relever un certain nombre d'éléments importants tels : le niveau de transparence de chaque entreprise, la qualité des informations transmises et une appréciation de la démarche proposée en matière d'approvisionnement responsable. Ces données permettent ainsi de fournir de précieuses indications sur le sérieux de la démarche d'approvisionnement responsable de chacune de ces entreprises sans pour autant pouvoir en évaluer l'application réelle dans leurs pratiques internes. En dépit du fait qu'une entreprise soit parfois dotée de bonnes politiques, il n'en demeure pas moins qu'il reste difficile, pour un observateur externe, d'en évaluer l'application.

Il faut donc se rappeler que cette recherche évalue uniquement la qualité de la transparence et les politiques adoptées dans le domaine de l'approvisionnement responsable (politique d'approvisionnement responsable, code de conduite pour les fournisseurs) et non la qualité globale des pratiques sociales et environnementales de ces entreprises. Une évaluation globale des entreprises dépasse en effet l'objectif de cette recherche. Conséquemment, en aucun cas cette notation ne signifie que le Centre international de solidarité ouvrière (CISO) et la CQCAM approuvent l'ensemble des pratiques des entreprises évaluées.

Dans le même sens, les entreprises qui ont eu la note 0 n'ont pas nécessairement des pratiques totalement irresponsables. Cependant, si ces entreprises n'ont aucune mention officielle faisant référence aux approvisionnements responsables, la note 0 leur a été automatiquement attribuée. La CQCAM considère que pour que des changements majeurs aient lieu, il faut qu'une entreprise concrétise ses pratiques responsables informelles en adoptant une PAR ou un code de conduite pour les fournisseurs.

Enfin, nous sommes conscients que depuis la recension des résultats, à l'été 2009, jusqu'à la publication du rapport à l'hiver 2010, plusieurs données peuvent avoir été modifiées. Il est donc possible que certaines entreprises aient depuis lors amélioré leurs résultats, même si cela n'apparaît pas dans ce rapport.

2. MÉTHODOLOGIE DE LA RECHERCHE

2.1 Méthodologie

En 2005, la coalition *Ethical Trading Action Group* (ETAG)¹ a publié une recherche réalisée en collaboration avec *AccountAbility*, une organisation anglaise. Celle-ci évaluait le niveau de transparence de 25 distributeurs et fabricants de vêtements du Canada et des États-Unis sur la performance éthique de leur chaîne d'approvisionnement. En se basant sur la méthodologie développée par ETAG, Oxfam Hong Kong² a réalisé en 2009 une enquête portant cette fois sur des petites et moyennes entreprises (PME) localisées à Hong Kong et œuvrant dans le secteur textile.

La grille utilisée pour ces recherches se basait sur le *Gradient Index* formulé par *AccountAbility*, qui l'utilise pour évaluer les entreprises privées inscrites en bourse sur les mesures qu'elles disent appliquer pour faire respecter les normes du travail dans leur chaîne d'approvisionnement. Tel que présenté dans le tableau suivant, cet index évalue les entreprises sur cinq enjeux : la gouvernance et la gestion de risque, le contenu de leur politique, l'engagement des parties prenantes, le suivi des audits et la reddition de compte.

Tableau 1 : Catégories du Gradient Index

Gouvernance et gestion du risque	Éthique, responsabilité du Conseil de direction, etc.
Politiques	Codes de conduite, etc.
Engagement des parties prenantes	Recours à des initiatives multipartites, engagement des syndicats et des ONG dans les pays importateurs, etc.
Gestion	Implémentation des politiques
Audit et reddition de compte	Publication des résultats, implication d'une tierce partie pour l'évaluation, etc.

En nous basant sur les recherches conduites par ETAG et Oxfam Hong Kong, nous avons élaboré notre propre grille pour évaluer les informations diffusées par les entreprises sur la mise en œuvre de leur code de conduite pour les fournisseurs et de leur politique d'approvisionnement responsable³. Alors que la grille utilisée par ETAG et Oxfam Hong Kong porte exclusivement sur les normes du travail, nous avons également inclus plusieurs dimensions et critères afin de couvrir les trois dimensions du développement durable. Notons que les aspects environnementaux avaient déjà été intégrés à notre recherche réalisée en 2008 et qu'ils ont été enrichis cette année.

¹ ETAG. 2005. *Coming Clean on the clothes we wear. Transparency Report Card: Survey of Labour Standards Reporting by Retailers and Brands Selling Clothes in the Canadian Market*, 94 p.

² Oxfam Hong Kong. 2009. *Transparency Report II : Have Hong Kong Garment Companies Improved their Reporting on Labour Standards ?*, 46 p.

³ Le Gradient Index porte uniquement sur les codes de conduite pour les fournisseurs et n'incluent pas les politiques d'approvisionnement responsable.

La grille utilisée pour la présente recherche offre donc la possibilité d'évaluer le contenu normatif des PAR et des codes de conduite qui doit, selon nos attentes, respecter un équilibre entre les trois pôles du développement durable, soit les dimensions économique, environnementale et sociale. Ainsi, cette grille établit qu'une PAR ou un code de conduite doit idéalement comprendre les Conventions de base de l'OIT, des pratiques innovantes telles que l'analyse sociale de cycle de vie, l'éco-conception, des programmes de réduction de gaz à effet de serre et des critères traditionnels tels que les prix, la qualité, les mesures anti-corruption, etc.

La grille permet également d'établir si ce contenu normatif se traduit en outils et en systèmes de gestion permettant d'atteindre de véritables objectifs en matière d'approvisionnement responsable ou s'il s'agit simplement de politiques qui ne prennent pas encore une forme opératoire. En somme, la grille proposée permet de déterminer comment les PAR se concrétisent au sein des organisations en termes de gouvernance et de pratiques de gestion.

Comme la CQCAM fait la promotion de l'engagement des parties prenantes, la grille permet également de vérifier s'il y a eu une construction multipartite du contenu de la PAR et de ses outils de mise en œuvre. En ce sens, on cherche à savoir si des parties prenantes comme les fournisseurs, les ONG, les syndicats et les employés ont été impliqués dans le processus de définition et de mise en œuvre des PAR et des codes de conduites.

Tel que présenté dans le Tableau 2, nous avons transformé la pondération utilisée par *AccountAbility*, ETAG et Oxfam Hong Kong pour la faire correspondre à nos priorités. Ainsi, nous avons accordé 30 % à l'engagement des parties prenantes et nous avons réduit à 15% les critères relatifs à la mise en œuvre de ces mécanismes (c'est-à-dire « Gestion » et « Audit et reddition de compte »). Ceci est lié au fait que de nombreuses entreprises au Québec en sont aux stades de la définition et de lancement de leur PAR ou de leur code de conduite pour leurs fournisseurs.

Tableau 2 : Pondérations des grilles d'évaluation sur la divulgation d'informations sur la performance sociale et environnementale de la chaîne d'approvisionnement

Catégories	Pondération AccountAbility	Pondération ETAG	Pondération Oxfam HK	Notre pondération
Gouvernance et gestion du risque	20 %	10 %	10 %	20%
Code de conduite et PAR	15 %	15 %	20 %	20%
Engagement des parties prenantes	15 %	20 %	20 %	30%
Gestion	25 %	25 %	20 %	15%
Audit et reddition de compte	25 %	35 %	30 %	15%
Total	100 %	100 %	100 %	100 %

À partir de cette grille, nous avons réalisé un questionnaire qui nous a permis d'évaluer les informations communiquées sur la performance sociale et environnementale de la chaîne d'approvisionnement des entreprises (la grille d'évaluation est disponible dans la Section des résultats détaillés par entreprise disponible sur le site internet du CISO au

www.ciso.qc.ca/?page_id=444). Nous avons ainsi formulé chaque critère de la grille d'évaluation sous la forme interrogative. Chaque question a été validée lors d'un groupe de discussion qui faisait intervenir une experte en audit social et environnemental œuvrant au sein d'un cabinet de conseil à Montréal.

Notre évaluation a d'abord été réalisée à partir des informations disponibles sur les sites internet des entreprises. Sur la base de cette première évaluation, nous avons étudié les documents que les entreprises auront bien voulu nous transmettre suite à notre demande. Toutes les informations jugées pertinentes ont été prises en compte pour le calcul de la note finale. L'ouverture des entreprises à collaborer à notre démarche a clairement été mentionnée dans les commentaires qui mettent en perspective les résultats pour chacune d'entre elles.

2.2 Échantillon de recherche

Alors que les recherches conduites par ETAG et Oxfam Hong Kong se concentraient sur les entreprises de l'industrie textile, la CQCAM a voulu investiguer d'autres secteurs d'activités, dont les pratiques en matière de PAR sont peu connues.

Pour la constitution de notre échantillon de recherche, nous avons identifié 30 entreprises actives au Québec, en fonction des critères suivants :

- (1) La représentativité du secteur d'activité : l'entreprise devait faire partie d'un secteur d'activité relativement important au Québec.
- (2) L'entreprise devait être connue du grand public : la marque commerciale et/ou le nom de l'entreprise devaient être facilement reconnaissables par d'éventuels consommateurs.
- (3) L'entreprise devait être en relation avec un nombre important de fournisseurs, de cotraitants et de sous-traitants : pour qu'une PAR ou un code de conduite soit un mécanisme de régulation intéressant, l'entreprise donneuse d'ordre retenue dans notre échantillon doit être en lien avec un nombre important d'autres organisations dans le cadre de relations commerciales et contractuelles.

En nous basant sur ces critères, nous avons retenu 30 entreprises qui œuvrent dans neuf secteurs d'activité, soit le divertissement et le spectacle, les télécommunications, l'exploitation minière et la métallurgie, les entreprises pétrolières et gazières, l'alimentaire, les articles de plein air, la distribution de produits de quincaillerie, d'ameublement, de rénovation et de jardinage, les pharmacies et les grands magasins.

Tableau 3 : Échantillon de recherche

Secteurs d'activité	Entreprises retenues dans l'échantillon
Divertissement et spectacle	Spectra
	Cirque du Soleil
	Club de hockey Canadien
Télécommunications	Bell Canada
	TELUS
	Vidéotron
	Roger
Exploitation minière et métallurgie	RioTintoAlcan
	Alcoa
Entreprises pétrolières et gazières	Shell
	Pétro-Canada
	Gaz Métro
	Esso
	Ultramar
Alimentaire	Metro Inc.
	Loblaw
	Sobeys
Articles de plein air	MEC
	La Cordée
	Le Groupe Forzani
Quincaillerie, ameublement, rénovation et jardinage	Home Dépôt
	RONA
	Canadian Tire
	IKEA
Grands magasins	Wal-Mart
	Costco
	Sears
	HBC
Pharmacie	Jean Coutu
	Pharmaprix

2.3 Étapes de cette recherche

Suite à la constitution de notre échantillon de recherche, nous avons identifié, au sein de ces entreprises, le responsable des services des communications et des relations publiques, de la responsabilité sociale, du service des approvisionnements ou un membre de la haute direction.

Durant la semaine du 11 mai 2009, nous avons envoyé une lettre pour les informer de notre démarche et de nos objectifs de recherche. Dans ce courrier, nous avons invité nos interlocuteurs à nous contacter pour obtenir de plus amples renseignements et à nous transmettre toute information susceptible de nous aider pour la réalisation de notre recherche. Dans la semaine du 19 mai 2009, lorsque possible, la même lettre a été

expédiée, cette fois, par courriel afin de nous assurer qu'ils avaient pris connaissance de cette information et ainsi faciliter la suite de la recherche⁴.

Entre les mois de juin et de juillet 2009, nous avons colligé les informations relatives aux PAR ou aux codes de conduite pour les fournisseurs sur les sites Internet de ces entreprises. Nous avons également consulté les rapports financiers et les rapports de divulgation extrafinancière (rapport de responsabilité sociale, de développement durable, etc.) lorsqu'ils étaient accessibles.

À partir de ces informations, nous avons rempli notre questionnaire, que nous avons expédié à nos interlocuteurs avec un courrier dans lequel nous leur présentions les points saillants de notre évaluation. Nous leur avons demandé de remplir le questionnaire et de nous envoyer des documents susceptibles d'attester de leurs pratiques.

Suite à ces envois, plusieurs entreprises nous ont contactés pour nous demander une version en anglais du questionnaire (n= 2), pour obtenir certaines précisions sur notre recherche (n=1) ou nous mettre en contact avec la personne responsable de ces aspects au sein de leur entreprise (n=1). Nous avons également été en contact, à plusieurs reprises, avec un certain nombre d'interlocuteurs pour leur demander, par exemple, des documents attestant des réponses qu'ils avaient apportées à notre questionnaire.

Au cours de la semaine du 5 septembre 2009, nous avons envoyé aux entreprises n'ayant toujours pas répondu à notre enquête un courriel pour les informer de la clôture de la collecte de données, prévue le 18 septembre 2009. Nous avons également appelé les entreprises pour lesquelles nous n'avions pas établi de contact par courriel pour les avertir⁵.

⁴ À ce stade, 11 entreprises ont été contactées par courriel.

⁵ Au total, nous avons appelé 15 entreprises pour les informer de la clôture de la collecte de données.

3. RÉSULTATS ET RECOMMANDATIONS

3.1 Présentation des résultats

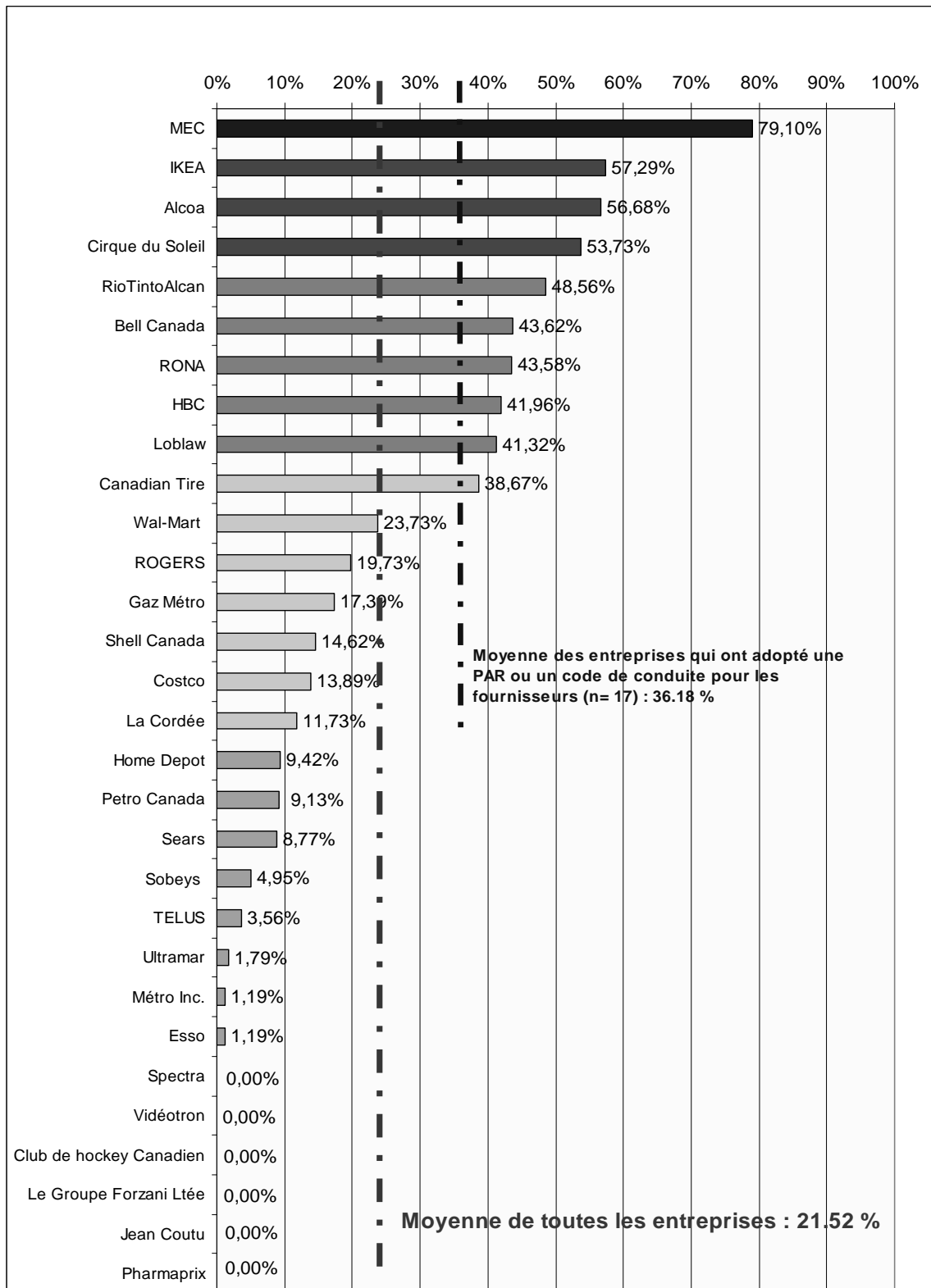
Avant de présenter nos résultats, il est important de rappeler les limites de cette recherche. Notre échantillon réunit un ensemble d'entreprises dont la taille est dissemblable puisqu'il comprend des entreprises transnationales et des petites et moyennes entreprises. De plus, ces entreprises œuvrent dans des secteurs d'activités différents dont les pratiques en matière d'approvisionnement sont distinctes si bien que chercher à comparer ces firmes sur la base des résultats s'avère un exercice hasardeux. La présentation de nos résultats mettra en exergue les différents niveaux d'avancement et le caractère hétérogène des pratiques existantes en matière d'approvisionnement responsable plutôt que de chercher à comparer les entreprises entre elles. Aussi, rappelons que nous ne prétendons pas évaluer la performance réelle des entreprises, mais bien leur propension à divulguer des informations complètes et fiables sur leur PAR.

Le traitement des données et des informations des sites internet et des documents publics des entreprises de notre échantillon nous a permis de calculer, selon la grille adoptée, le score de chaque entreprise (Figure 1) :

- Le score moyen de toutes les entreprises étudiées est de 21.52 %.
- Le score moyen des entreprises qui ont adopté une PAR ou un code de conduite pour les fournisseurs est de l'ordre de 36.18 %.
- Même si ces scores moyens ne sont pas représentatifs, ils demeurent très faibles comparativement aux meilleures pratiques.

Les résultats de la recherche sont présentés dans la figure 1.

Figure 1 : Résultats de la recherche



Les résultats de la recherche permettent de classer les différentes entreprises retenues dans notre échantillon, selon le score obtenu.

- MEC se place en tête de liste avec un score de 79.1 %, ce qui fait de cette entreprise le leader en matière d'approvisionnement responsable au Québec. En effet, MEC performe de manière significative au niveau de la gouvernance, de la consultation des parties prenantes et des mesures d'accompagnement des fournisseurs.
- Viennent ensuite trois entreprises, dont les scores se situent entre 50 % et 60 %. Il s'agit d'IKEA, d'Alcoa et du Cirque de Soleil. Ces entreprises répondent à la majorité des critères, mais elles n'ont pas encore atteint le niveau de performance de MEC.
- En troisième position se trouvent 5 entreprises dont les scores oscillent entre 40 % et 50 %. Il s'agit de Rio Tinto Alcan, Bell Canada, RONA, HBC et Loblaw. Ces dernières ne répondent pas à la majorité des critères de la grille, mais elles peuvent performer sur certains aspects. À titre d'exemple, Loblaw a une bonne performance en matière de gouvernance (80 %), mais au niveau des énoncés de sa politique, elle ne répond pas à tous les critères de la grille (21.57 %).
- En quatrième lieu se situent les entreprises dont les scores oscillent entre 10 % et 40 %. La plupart de ces entreprises ont adopté des PAR ou des codes de conduite partiels. On ne peut pas savoir si ces initiatives sont mises en œuvre, faute d'informations. Ces entreprises disent avoir adopté des pratiques telles que des analyses de risque et la conduite d'audits chez leurs fournisseurs.
- En cinquième lieu se trouvent les entreprises dont les scores oscillent entre 1 % et 10 %. Ces entreprises évoquent, sur leur site et dans les documents publics, quelques pratiques en matière d'approvisionnement responsable, telles que l'analyse de risque social ou environnemental, la sélection de fournisseurs ou de produits certifiés sans toutefois s'être dotées d'une PAR ou d'un code de conduite.
- En dernier lieu, on trouve les entreprises qui ne communiquent aucune information sur l'approvisionnement responsable.

En somme, 17 entreprises ont adopté des codes de conduite à l'intention des fournisseurs ou des politiques d'achat responsable. Ces codes sont souvent intitulés « code de conduite pour les fournisseurs » sauf quelques entreprises qui ont choisi d'employer d'autres appellations, à savoir « déclaration de durabilité à l'intention des fournisseurs », « approvisionnement responsable », « notre façon d'acheter », etc.

Dans le discours des entreprises, ces documents sont souvent présentés en complémentarité avec un code d'éthique des employés ou des acheteurs. Les entreprises de cette catégorie invitent également leurs fournisseurs à se conformer à d'autres politiques comme la politique de santé et sécurité et la politique environnementale. Parmi les 17 premières entreprises :

- 9 entreprises affirment procéder à des analyses de risques. Il s'agit de MEC, Alcoa, le Cirque du Soleil, Rio Tinto Alcan, Canadian Tire, ROGERS, Gaz Métro, Shell Canada et La Cordée. Ces analyses sont le plus souvent économiques et financières ou portent sur la qualité.
- 10 entreprises affirment procéder à des audits. Il s'agit de MEC, IKEA, Alcoa, Rio Tinto Alcan, Bell Canada, RONA, HBC, Canadian Tire, Costco et La Cordée. Parmi ces entreprises, seule MEC mandate des ONG indépendantes pour réaliser et vérifier ses audits.

3.2 Résultats par secteur d'activité

Dans cette partie, nous présentons les résultats de notre recherche par secteur d'activité.

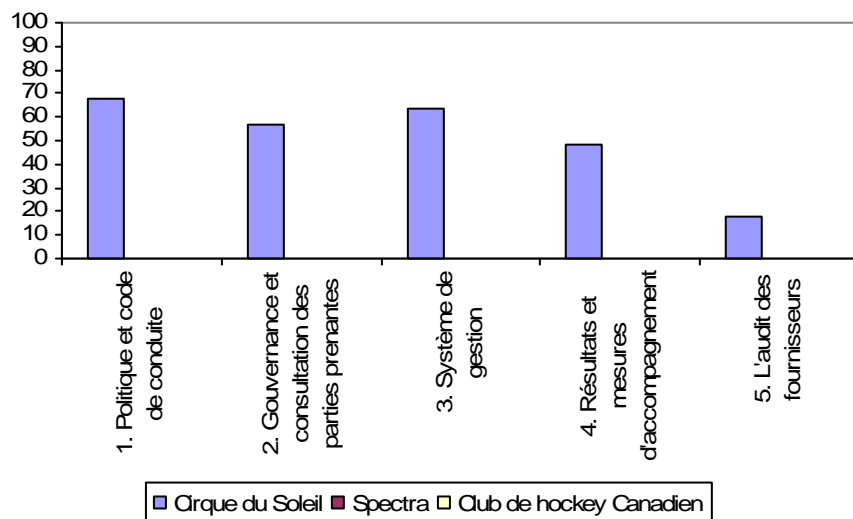
3.2.1 Divertissement et spectacle

Dans ce secteur, le Cirque du Soleil est de loin l'entreprise la plus transparente en matière d'approvisionnement responsable; elle obtient un score global de 53.73 %, comparativement aux scores de Spectra (0 %) et du Club de hockey Canadien (0 %) (Figure 2).

En 2008, le Cirque du Soleil a adopté une PAR qui identifie clairement son champ d'application et couvre à la fois l'ensemble des Conventions de base de l'OIT et la protection de l'environnement (67.6 %). Le Cirque du Soleil s'est également doté d'un code de conduite éthique à l'intention de ses acheteurs que l'entreprise ne rend pas public en raison de potentielles situations de conflit d'intérêts avec ses fournisseurs. En matière de gouvernance, le Cirque du Soleil a consulté ses parties prenantes internes pour définir sa PAR et a mis sur pied un comité consultatif mixte pour sa mise en œuvre (56.7 %). L'application de la PAR s'appuie sur un programme de formation destinée aux employés et aux usagers de la PAR et sur l'administration d'un questionnaire auprès de ses fournisseurs (63.3 %). L'entreprise assure le suivi de l'application de sa PAR et offre de l'appui aux fournisseurs désireux d'améliorer leur performance. Aussi, la démarche d'approvisionnement responsable du Cirque du Soleil prévoit la réalisation d'audits externes auprès de ses fournisseurs (17.5 %).

En ce qui concerne les deux autres entreprises de ce secteur, Spectra et Club de hockey Canadien ne diffusent aucune information sur une éventuelle PAR.

Figure 2 : Résultats du secteur du divertissement et spectacle



3.2.2 Télécommunications

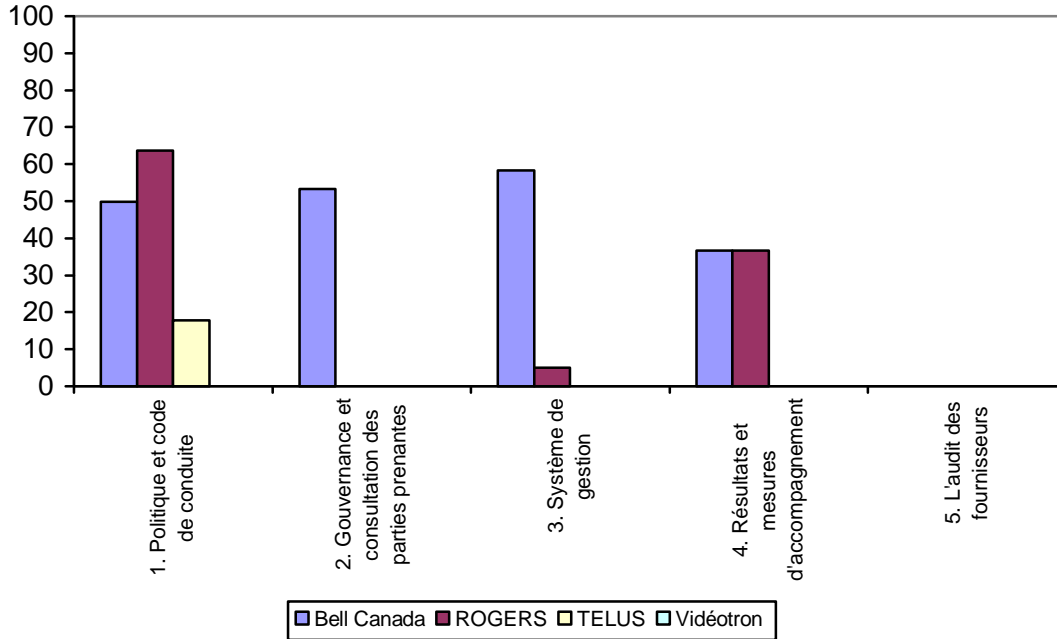
Parmi les 4 entreprises du secteur des télécommunications, Bell Canada se place en tête de liste (43.62 %), suivie par ROGERS (19.73 %), Telus (3.56 %) et enfin, Vidéotron (0 %).

Bell Canada dispose d'un code de conduite à l'intention des fournisseurs, d'un questionnaire d'évaluation ainsi que d'autres outils de mise en œuvre (58.30 %). La démarche en approvisionnement responsable de Bell Canada est opérationnelle et bien intégrée à sa stratégie. Bell Canada consulte ses parties prenantes internes (53.30 %) et s'implique dans des initiatives internationales et sectorielles qui comprennent des représentants d'ONG et de syndicats (*Sustainability Purchasing Network* et *Global e-Sustainability Initiative*). La démarche de Bell Canada nécessite cependant des améliorations au niveau de l'audit (0 %) et de l'accompagnement des fournisseurs (36.70 %).

Quant à ROGERS, l'entreprise a adopté un code de conduite à l'intention des fournisseurs qui fait référence aux Conventions de base de l'OIT et inclut des critères environnementaux (63.66 %). L'entreprise assure le suivi de l'application de son code sans offrir d'accompagnement à ses fournisseurs (36.70 %). Cependant, il n'y a aucune information sur la gouvernance (0%) et la réalisation d'audits chez ses fournisseurs (0 %).

En ce qui concerne TELUS et Vidéotron, leurs initiatives en approvisionnement responsable sont absentes de leurs sites Internet et des documents publics. Cependant, Telus compte présenter, dans son prochain rapport de responsabilité sociale, les différents dispositifs que l'entreprise met en œuvre pour contrôler la performance sociale et environnementale de sa chaîne d'approvisionnement.

Figure 3 : Résultats du secteur des télécommunications



3.2.3 Exploitation minière et métallurgie

Dans ce secteur, Alcoa a obtenu un score de 54.67 % contre 48.56 % pour Rio Tinto Alcan. Les deux entreprises présentent le même score en ce qui concerne le contenu de leurs codes de conduite (62.20 %). Alcoa a adopté un code de conduite à l'intention des fournisseurs ainsi que les « Principes pour les droits de l'homme ». Les énoncés du code de conduite sont solides : ils comprennent aussi bien les Conventions de base de l'OIT, certains articles de la Déclaration universelle des droits de l'homme, ainsi que les aspects environnementaux.

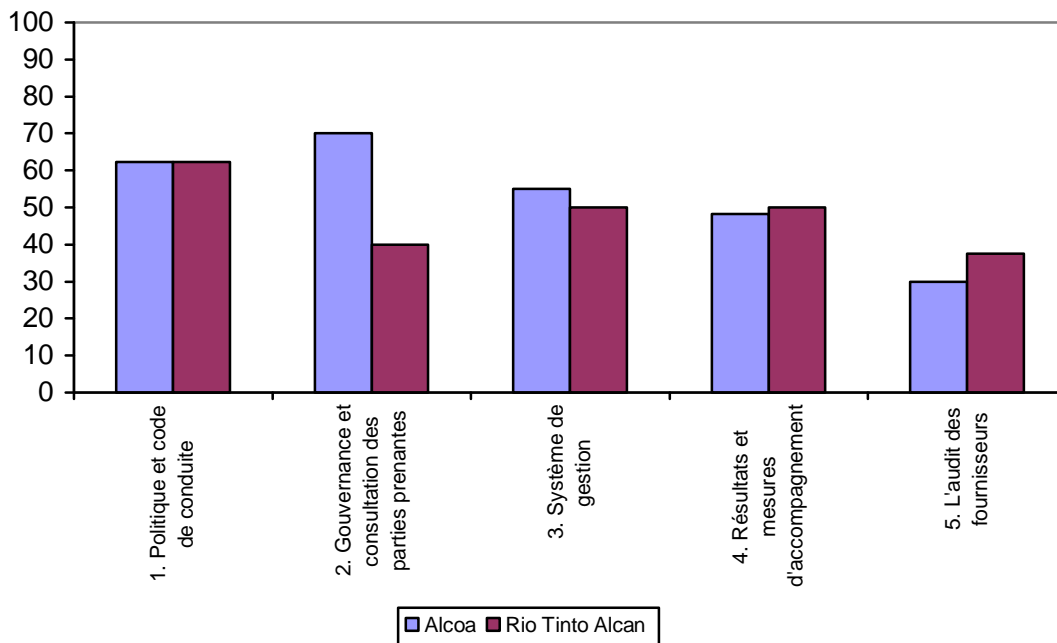
L'entreprise Alcan a pour sa part dressé une liste de huit enjeux clés en fonction desquels chaque fournisseur est tenu d'agir dans toutes les situations d'affaires. Le Groupe Rio Tinto Alcan applique également une déclaration relative aux pratiques d'approvisionnement intitulée « Notre façon d'acheter »⁶. Pour les deux entreprises, les codes s'inscrivent dans une approche ou un cadre global de développement durable.

En ce qui concerne la gouvernance et la consultation des parties prenantes, Alcoa a atteint un score de 70 % contre 40 % pour Rio Tinto Alcan. En effet, Alcoa a consulté ses parties prenantes internes et participe à plusieurs programmes auxquels sont associés des représentants d'ONG et de syndicats (le Comité consultatif sur le développement durable qui comprend entre autres la Fédération de la Métallurgie-CSN).

⁶ Alors que les opérations d'Alcan sont en cours de fusion avec celles du Groupe Rio Tinto, nous avons décidé d'analyser les informations divulguées en matière d'approvisionnement responsable sur les deux sites internet, soit www.alcan.com et www.grouperiotintoalcan.com

En ce qui concerne la mise en œuvre de leur PAR, les deux entreprises s'appuient sur des divisions spécialisées et outillées. Pour Alcoa, l'entreprise nous a communiqué le questionnaire des fournisseurs. Par contre, nous n'avons pas pu avoir plus d'informations de la part de Rio Tinto Alcan. Les audits réalisés par ces entreprises ne couvrent pas tous les critères de la grille et ne sont pas vérifiés par des tierces parties indépendantes. L'audit de la chaîne d'approvisionnement est l'étape de mise en œuvre sur laquelle Alcoa et Rio Tinto Alcan doivent encore déployer des efforts.

Figure 4 : Résultats du secteur minier et de la métallurgie



3.2.4 Entreprises pétrolières et gazières

Dans ce secteur, Gaz Métro se place en tête de liste avec un score de 17.39 %, suivie par Shell Canada avec un score de 14.62 %, de Petro-Canada avec un score de 9.13 %, d'Ultramar avec un score de 1.79 %, et enfin d'Esso avec un score de 1.19 %.

D'une façon générale, la transparence sur une éventuelle démarche d'approvisionnement responsable des entreprises de ce secteur laisse à désirer.

Gaz Métro n'applique pas une politique d'approvisionnement responsable ou un code de conduite à l'intention de ses fournisseurs. Toutefois, dans sa politique environnementale et ses différents programmes, l'entreprise invite ses fournisseurs à respecter les engagements qu'elle a pris (25.74 %).

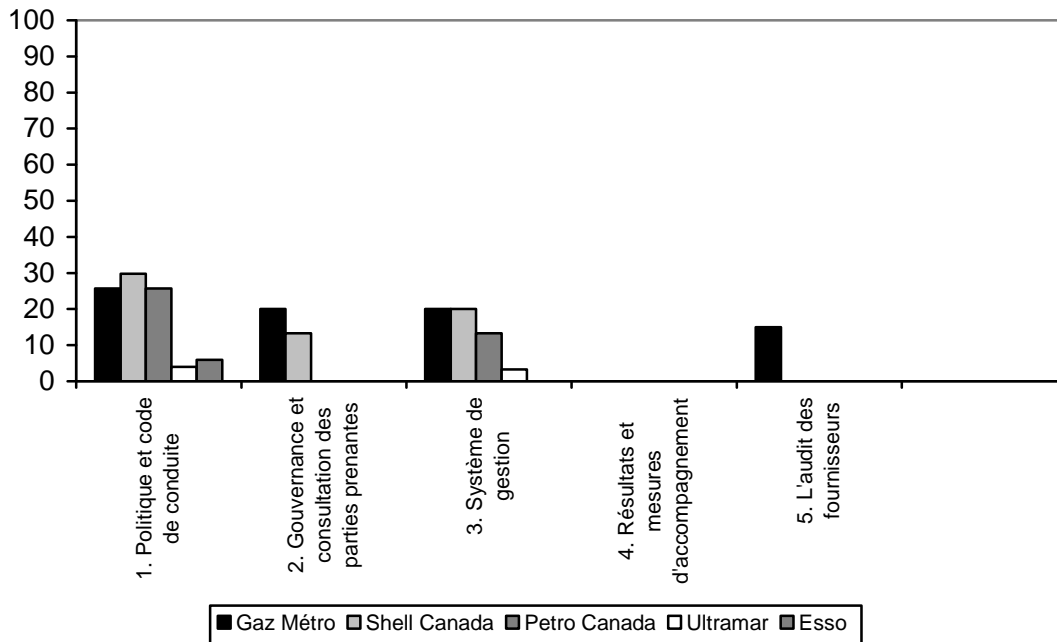
Shell Canada fait référence à l'existence et à l'application d'une PAR (29.80 %) dans ses rapports de développement durable. Pour ses décisions d'affaires, l'entreprise affirme se baser sur la méthode du « coût total de propriété » qui tient compte du cycle de vie du produit.

En ce qui concerne Petro-Canada, l'entreprise a adopté un « Code des pratiques commerciales » et des « Principes relatifs aux activités et aux investissements sociaux ». En termes de contenu, ces mécanismes intègrent des aspects environnementaux tels que la réduction des gaz à effet de serre et l'efficacité énergétique. Cependant, ils n'intègrent pas les droits sociaux.

Ces trois entreprises ne fournissent pas d'informations sur les outils utilisés, les suivis et les mesures d'accompagnement des fournisseurs.

Quant à Ultramar et Esso, ces entreprises n'affichent aucune information attestant de l'existence et de l'application d'une PAR ou d'un code de conduite à l'intention des fournisseurs.

Figure 5 : Résultats du secteur pétrolier et gazier



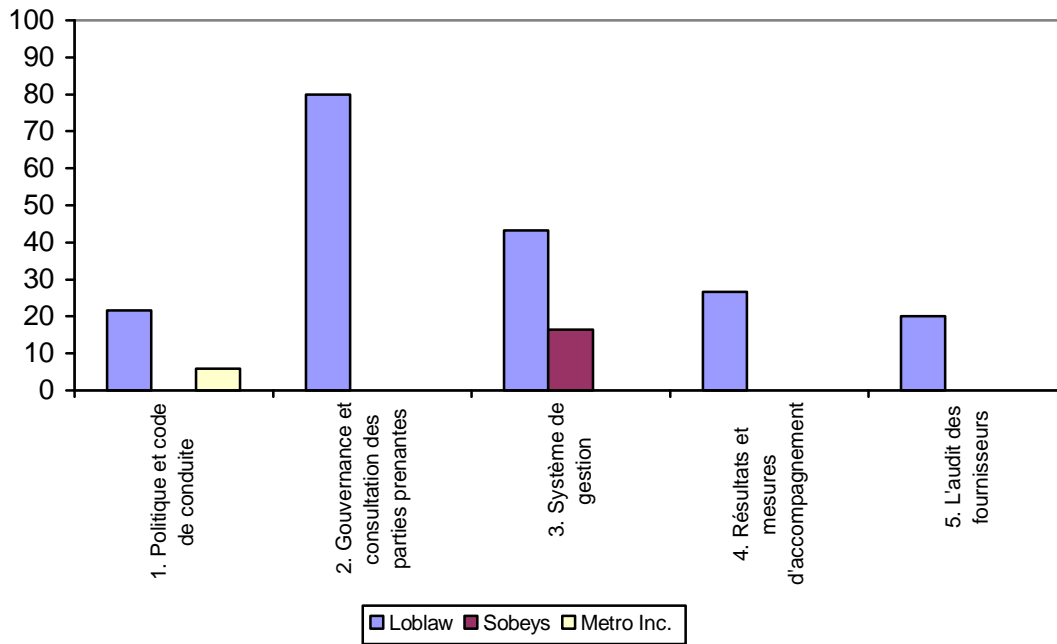
3.2.5 Alimentaire

Dans le secteur alimentaire, c'est Loblaw qui se place en tête de liste avec un score total de 40.32 % contre 4.95 % pour Sobeys et 1.19 % pour Metro Inc.

Loblaw applique une politique en matière d'approvisionnement responsable en produits de la mer durables (21.57 %) pour laquelle des parties prenantes comme Greenpeace ont été consultées (80 %). Loblaw fait également la promotion des fruits et légumes locaux dans le cadre de son programme « Ça pousse chez nous ». L'entreprise offre une gamme de produits certifiés équitables (43.3 %) et met en œuvre un programme de responsabilité sociale avec ses fournisseurs. Faute d'informations sur ce programme, notre équipe n'a pas pu vérifier sa portée (20 %).

En ce qui concerne Sobeys et Metro Inc, les deux entreprises n'affichent aucune information attestant de l'existence et de l'application d'une PAR ou d'un code de conduite à l'intention des fournisseurs.

Figure 6 : Résultats du secteur alimentaire



3.2.6 Articles de plein air

Dans ce secteur, une entreprise est apparue à l'avant-garde par rapport aux pratiques d'approvisionnement responsable et leur divulgation dans son secteur d'activités : il s'agit de Mountain Equipment Co-op, qui applique le code de conduite *Fair Labor Association* (FLA) et qui le fait vérifier par des ONG indépendantes. L'entreprise a atteint un score total de 79.10 % contre 11.73 % pour La Cordée et 0 % pour Le Groupe Forzani Ltée.

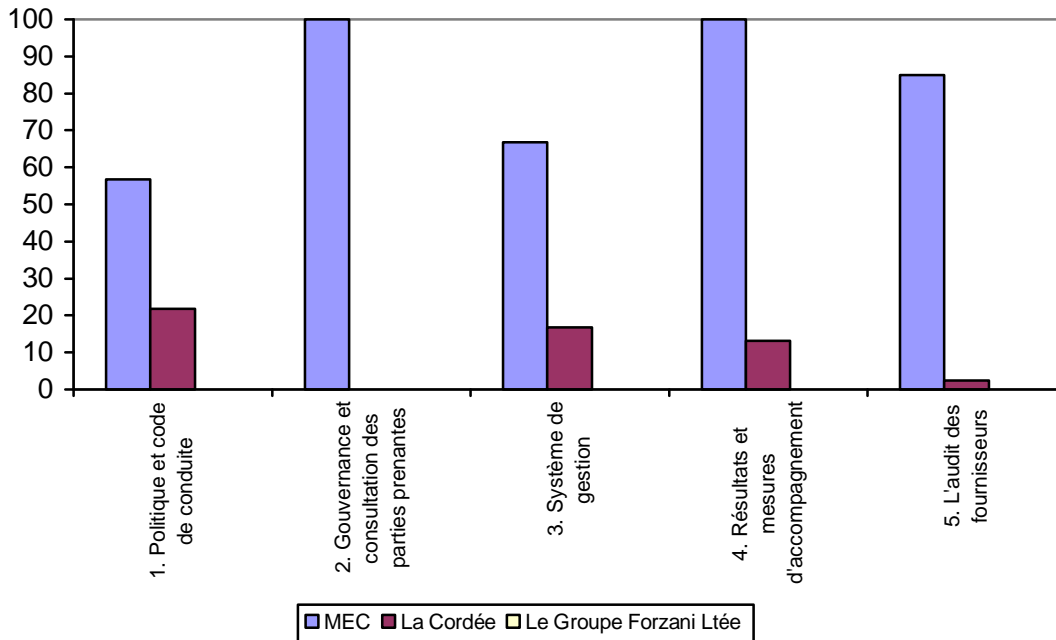
MEC a adopté un plan d'accompagnement pour aider ses fournisseurs à améliorer leur performance en développement durable (100 %) contre 13.2 % pour La Cordée et 0 % pour Le Groupe Forzani Ltée.

En matière de divulgation, MEC fait preuve d'une transparence remarquable puisqu'elle diffuse une analyse détaillée des résultats de ses audits (85 %). L'entreprise atteint aussi une performance particulière en matière de gouvernance et de consultation des parties internes et externes (100 %).

En ce qui concerne La Cordée, sa politique fait référence à l'ensemble de Conventions de base de l'OIT, mais elle n'intègre pas de normes environnementales minimales (21.88 %). En outre, il n'y a aucune information sur les mesures et les outils mis en œuvre pour veiller à l'application de sa politique par ses fournisseurs (2.5 %).

Pour le Groupe Forzani Ltée, aucun document ne permet de statuer sur l'existence et l'application d'une PAR ou d'un code de conduite à l'intention des fournisseurs.

Figure 7 : Résultats du secteur des articles de plein air



3.2.7 Quincaillerie, ameublement, rénovation et jardinage

Dans son secteur d'activité, IKEA fait preuve d'une grande transparence par rapport à l'application de son code de conduite « IWAY » auprès de ses fournisseurs. L'entreprise

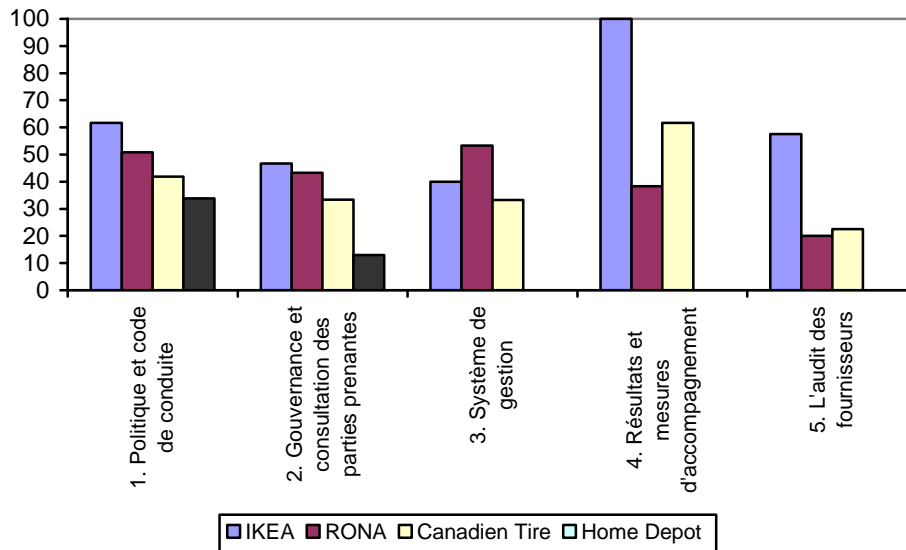
arrive en tête de liste, avec un score de 57.29 %, suivie par RONA avec un score de 43.58 %, de Canadian Tire avec un score de 37.67 %, et enfin Home Depot avec un score de 9.42 %.

En termes de contenu, le code de conduite d'IKEA fait référence à l'ensemble des Conventions de base de l'OIT, à la Déclaration de Rio sur l'environnement et à la Déclaration universelle des droits de l'homme (61.68 %). IKEA fournit une analyse détaillée des infractions rapportées par ces auditeurs privés chez les fournisseurs (57.5 %) et met en œuvre un programme d'accompagnement pour améliorer leurs performances sociale et environnementale, ce qui lui permet d'avoir un score de 100% pour ce thème.

En ce qui concerne RONA, l'entreprise a adopté une politique d'approvisionnement responsable pour les produits du bois, pour laquelle des parties prenantes comme Greenpeace ont été consultées (50.84 %). Cette entreprise se distingue par la sélection des produits qu'elle effectue sur la base d'analyses de cycle de vie environnementale et de certaines certifications environnementales. Elle a également mandaté une firme d'audits pour effectuer la vérification des normes ISO 9001 et SA 8000 chez ses fournisseurs, en particulier ceux localisés en Chine.

En ce qui concerne Canadian Tire, son code de conduite inclut à la fois les Conventions de base de l'OIT et des critères environnementaux peu élaborés (41.88 %). L'entreprise fait auditer les fournisseurs de la filiale textile *Mark's Work Warehouse* par une firme externe (VERITAS) (22.5 %). En termes de divulgation, Canadian Tire fournit des résumés de suivi de son code de conduite (61.7 %). Enfin, Home Depot a adopté un code de conduite éthique qui comprend plusieurs clauses relatives à la protection de l'environnement et aux conditions de travail chez les fournisseurs (33.80 %). Il n'y a cependant aucune information sur la mise en œuvre de ce code de conduite (0 %).

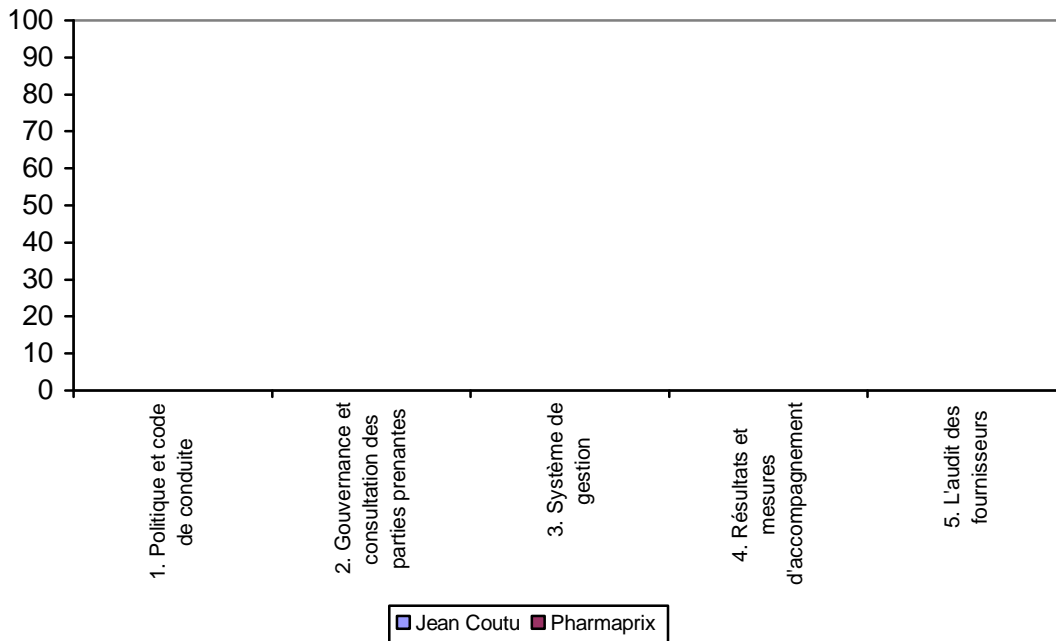
Figure 8 : Résultats du secteur quincaillerie, ameublement, rénovation et jardinage



3.2.8 Pharmacies

Pour les deux entreprises Jean Coutu et Pharmaprix, nous n'avons pas pu identifier des informations attestant de l'existence et de l'application d'une PAR ou d'un code de conduite à l'intention des fournisseurs.

Figure 9 : Résultats du secteur des pharmacies



3.2.9 Grands magasins

Pour les 4 chaînes de distribution, c'est HBC qui se place en tête de liste avec un score total de 41.96 %, suivie par Wal-Mart avec un score de 23.73 %, de Costco avec un score de 13.89 %, et enfin Sears avec un score de 8.77 %.

HBC exige que tous ses fournisseurs se conforment à son code de conduite. En termes de contenu, le code fait référence aux Conventions de base de l'OIT et à des critères environnementaux qui ne sont pas détaillés (55.74 %). En termes de suivi, HBC a recours à des audits réalisés par des firmes privées (59.9 %). Elle fournit des analyses des infractions à son code de conduite et elle applique une stratégie pour les cas de non-conformité (70 %). HBC a également défini un programme complet de formation pour ses fournisseurs et ses acheteurs, mais l'entreprise ne fait pas référence aux outils

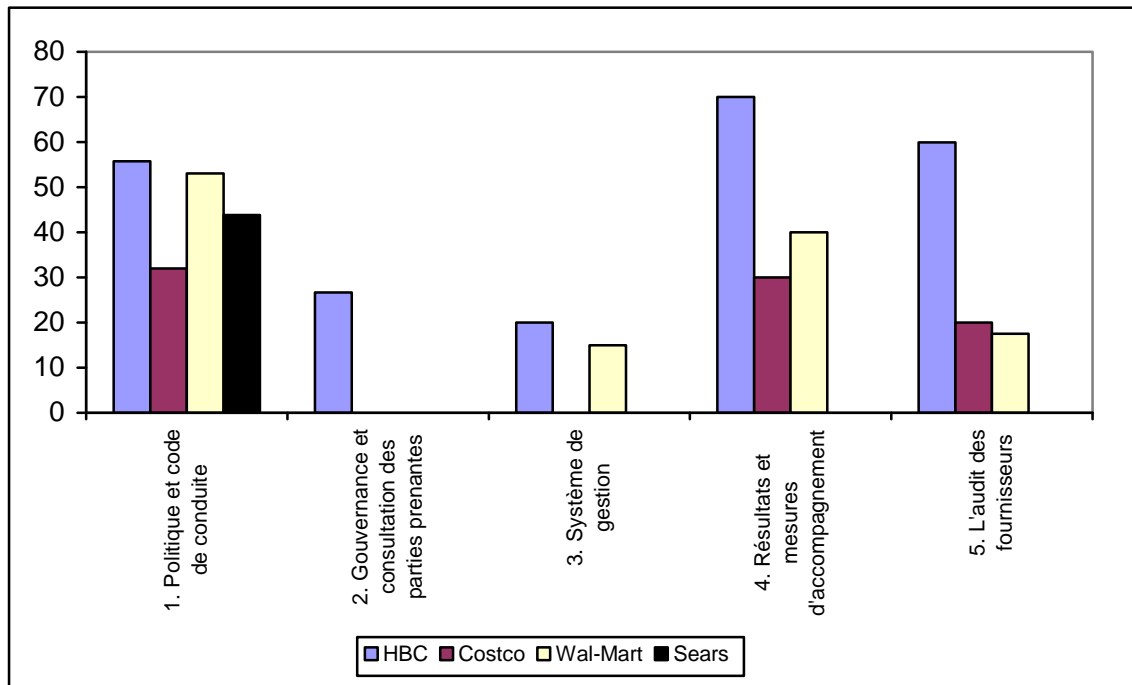
utilisés (20 %). Aussi, les aspects relatifs à la gouvernance et à l'engagement des parties prenantes font défaut (26.7 %).

Plusieurs informations publiées par Wal-Mart, Costco et Sears attestent de l'adoption d'une PAR. Wal-Mart s'est doté d'un code de conduite pour ses fournisseurs qui se base sur le modèle du *Worldwide Responsible Apparel Production (WRAP)* (53.04 %). Costco a également adopté un code de conduite à l'intention des fournisseurs. Par contre, son code de conduite ne fait pas référence à l'ensemble des Conventions de base de l'OIT et n'intègre pas de critères environnementaux (31.98 %).

Quant à Sears, l'entreprise a adopté un code de déontologie pour ses fournisseurs, qui se base sur les Conventions de base de l'OIT et intègre aussi des critères environnementaux. La portée de ce code est clairement définie : il s'applique aux filiales de Sears Canada ainsi qu'à ses fournisseurs (43.86 %).

Bien qu'elles aient adopté des codes de conduite, les informations fournies par ces entreprises démontrent des lacunes au niveau de la gouvernance, des outils utilisés, des approches utilisées pour traiter des cas de non-conformité, de la réalisation et de la divulgation des audits.

Figure 10 : Résultats du secteur des grands magasins



3.3 Résultats par thèmes

Si une PAR ou un code de conduite à l'intention des fournisseurs existent, leurs énoncés sont dans la majorité des cas divulgués. Par contre, les données et les informations ayant trait à la gouvernance, à la gestion et aux résultats des PAR ou des codes de conduites ne sont généralement pas rendues publiques. Les résultats obtenus par thème varient d'une entreprise à l'autre (Tableau 3). Dans ce qui suit, nous présentons les faits saillants pour les cinq thèmes de notre grille d'évaluation.

Tableau 4 : Résultats par thème

Entreprises	1. Politique et code de conduite	2. Gouvernance et consultation des parties prenantes	3. Système de gestion	4. Résultats et mesures d'accompagnement	5. L'audit des fournisseurs	Score total
MEC	56.78 %	100 %	66.7 %	100 %	85 %	79.10 %
IKEA	61.68 %	46.7 %	40 %	100 %	57.5 %	57.29 %
Alcoa	62.20 %	70 %	55 %	48.3 %	30 %	54.67 %
Cirque du Soleil	67.62 %	56.7 %	63.3 %	48.3 %	17.5 %	53.73 %
RioTintoAlcan	62.20 %	40 %	50 %	50 %	37.5 %	48.56 %
Bell Canada	49.80 %	53.30 %	58.30 %	36.70 %	0%	43.62%
RONA	50.84 %	43.3 %	53.3 %	38.3 %	20 %	43.58 %
HBC	55.74 %	26.7 %	20 %	70 %	59.9 %	41.96%
Loblaw	21.57 %	80 %	43.3 %	26.7 %	20 %	40.32 %
Canadian Tire	41.88 %	33.34 %	33.33 %	61.7 %	22.5 %	37.67 %
Wal-Mart	53.04 %	0 %	15 %	40 %	17.5 %	23.73 %
ROGERS	63.66 %	0 %	5 %	36.7 %	0	19.73 %
Gaz Métro	25.74 %	20 %	20 %	0 %	15 %	17.39 %
Shell Canada	29.80 %	13.3 %	20 %	0 %	0 %	14.62 %
Costco	31.98 %	0 %	0 %	30 %	20 %	13.89 %
La Cordée	21.88 %	0 %	16.7 %	13.2 %	2.5 %	11.73 %
Home Depot	33.80 %	13 %	0 %	0 %	0 %	9.42 %
Petro-Canada	25.74 %	0 %	13.3 %	0 %	0 %	9.13 %
Sears	43.86 %	0 %	0 %	0 %	0 %	8.77 %
Sobeys	0	0 %	16.5 %	0 %	0 %	4.95 %
TELUS	17.8 %	0 %	0 %	0 %	0 %	3.56 %
Ultramar	4 %	0 %	3.3 %	0 %	0 %	1.79 %
Metro Inc.	5.94 %	0 %	0 %	0 %	0 %	1.19 %
Esso	5.9 %	0 %	0 %	0 %	0 %	1.19 %
Spectra	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
Vidéotron	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
Club de hockey Canadien	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
Le Groupe Forzani Ltée	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
Jean Coutu	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
Pharmaprix	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %

3.3.1 Politique et code de conduite

- Aucune entreprise ne répond à la totalité des critères de notre grille d'évaluation. Le score le plus élevé est de 67.62 % obtenu par le Cirque du Soleil.
- Pour les entreprises dotées d'une PAR ou d'un code de conduite à l'intention des fournisseurs, les critères les plus souvent inclus sont les Conventions de base de l'OIT et quelques critères environnementaux tels que l'éco-efficacité pour l'utilisation des matières premières, de l'eau et de l'énergie, le recyclage et la lutte contre la pollution.
- On constate la faible présence des critères économiques (prix, qualité, délais de livraison, etc.) dans les énoncés des PAR et des codes de conduites, ce qui témoigne d'une faible intégration de la dimension économique.
- Les entreprises semblent mener en parallèle ou d'une façon hiérarchique deux processus d'évaluation : (1) une évaluation des critères économiques et (2) une évaluation sociale et environnementale.
- Au niveau opérationnel, on constate l'absence d'un dispositif de priorisation lorsque l'entreprise rencontre, chez plusieurs fournisseurs, les critères exigés par sa PAR ou son code de conduite.

3.3.2 Gouvernance et consultation des parties prenantes dans l'élaboration et la mise à jour de la PAR ou du code de conduite

- Une seule entreprise répond à la totalité des critères de notre grille d'évaluation. Il s'agit de MEC. Cette entreprise est un bon exemple en matière de consultation des parties prenantes internes, à la fois pour l'élaboration et la mise en œuvre de son code de conduite.
- La majorité des entreprises qui se sont dotées d'une PAR ou d'un code de conduite opérationnel pour les fournisseurs disposent au moins d'un comité responsable des questions de développement durable ou de responsabilité sociale de l'entreprise au sein du conseil d'administration.
- Hormis quelques entreprises (c'est-à-dire MEC, IKEA et Alcoa, Cirque du Soleil, Bell Canada, RONA, HBC et Canadian Tire), la consultation des parties prenantes externes (à savoir les fournisseurs, les ONG, etc.) n'est pas une pratique répandue chez les entreprises qui disposent d'une PAR ou d'un code de conduite. La majorité des entreprises se contentent de consulter les parties prenantes internes.

3.3.3 Système de gestion

- Aucune entreprise ne répond à la totalité des critères de notre grille d'évaluation. Le score le plus élevé est 66.7 %, obtenu par MEC.

- Les entreprises dont la PAR ou le code de conduite à l'intention des fournisseurs est opérationnel y ont alloué des ressources humaines, par exemple la nomination d'un cadre supérieur dont les responsabilités incluent les questions relatives à l'approvisionnement. Il s'agit, dans la plupart des cas, du responsable du développement durable ou de la responsabilité sociale de l'entreprise. Quant aux acheteurs, ils ont généralement reçu une formation en matière d'approvisionnement responsable.
- En ce qui concerne les outils (c'est-à-dire un questionnaire, une grille d'évaluation, des listes de fournisseurs ou de produits et de services responsables), plusieurs entreprises n'étaient pas en mesure de nous transmettre des documents attestant de leur existence. Pour celles qui nous ont fourni des documents, nous avons pu constater des références aux standards de gestion tels qu'ISO 9001, ISO 14001, SA 8000, AA 1000, etc.
- Dans les documents publics, nous avons généralement noté des références aux analyses de risques menées par les entreprises qui disposent de PAR opérationnelles. Ce critère semble donc être corrélé avec l'adoption et l'opérationnalisation d'une PAR. Toutefois, les résultats des analyses de risques ne sont pas publiés. En effet, ces résultats sont généralement considérés comme confidentiels.

3.3.4 Résultats et mesures d'accompagnement

- Seulement deux entreprises répondent à la totalité des critères de notre grille d'évaluation en ce qui a trait à la mise en œuvre des mesures et des programmes d'accompagnement des fournisseurs et au suivi des résultats. Il s'agit de MEC et d'IKEA.
- Trois entreprises, c'est-à-dire MEC, IKEA et Alcoa, offrent à leurs fournisseurs la possibilité d'adhérer à un programme de perfectionnement ou d'amélioration continue visant à bonifier leur performance en matière de développement durable.
- Huit entreprises inscrivent l'évaluation des fournisseurs dans une perspective d'amélioration continue, et non seulement dans un objectif de vérification de conformité. Ces entreprises (c'est-à-dire MEC, IKEA, Alcoa, Cirque du Soleil, Rio Tinto Alcan, Bell Canada, RONA et HBC) effectuent des suivis et se sont généralement dotées d'une stratégie de traitement de la non-conformité, offrant ainsi aux fournisseurs la possibilité d'améliorer leurs performances.
- Les mesures de non-conformité de huit entreprises (Loblaw, Canadian Tire, Wal-Mart, ROGERS, Shell Canada, Costco, La Cordée et Petro-Canada) ne s'inscrivent pas dans une démarche ou dans une stratégie qui traite par étapes des violations de leur PAR ou de leur code de conduite.

3.3.5 L'audit des fournisseurs

- Aucune entreprise ne répond à la totalité des critères de ce thème. Le score le plus élevé est de 85 % obtenu par MEC.
- Les entreprises dotées d'une PAR et d'un code de conduite opérationnels audient leurs fournisseurs. Les audits ne s'adressent généralement pas à tous les fournisseurs; ils visent ceux qui présentent le plus de risques. Ces audits sont menés par l'entreprise elle-même ou par une firme privée externe.
- Généralement, les audits ne couvrent pas les trois dimensions du développement durable. Les dimensions auditées dépendent généralement du secteur d'activité. Par exemple, les entreprises de distribution s'intéressent au respect des Conventions de base de l'OIT. Par contre, celles qui opèrent dans le secteur des mines et de l'énergie se concentrent sur des aspects environnementaux précis, principalement le respect des normes et des règlements en vigueur. Quant aux audits de la qualité, ils sont souvent évoqués sur les sites Internet et dans les documents publics des entreprises.
- La méthodologie des audits est le plus souvent non disponible au public et les résultats ne sont généralement pas communiqués. On note seulement trois cas où l'entreprise présente d'une façon succincte la méthodologie et les résultats des audits. Il s'agit de MEC, d'IKEA et de HBC.
- La vérification externe des audits par des tierces parties incluant les ONG et/ou les syndicats des pays d'approvisionnement est pratiquement absente. On note un seul cas où l'entreprise implique une ONG dans la vérification des audits. Il s'agit encore de MEC.

RECOMMANDATIONS SPÉCIFIQUES ET GÉNÉRALES DE LA CQCAM FORMULÉES AUX ENTREPRISES CONCERNANT LA DÉFINITION, L'APPLICATION ET LE SUIVI D'UNE PAR

Notre recherche nous conduit à adresser aux entreprises certaines recommandations en ce qui concerne la définition, l'application et le suivi d'une PAR :

- Faire référence à l'ensemble des Conventions de base de l'Organisation internationale du travail et inclure des normes environnementales minimales dans leur PAR;
- Inclure des parties prenantes internes et externes pour la définition du contenu normatif de leur PAR;
- Inclure des parties prenantes internes et externes pour veiller à l'application et au suivi des résultats de leur PAR au sein, par exemple, d'un comité mixte;
- Réaliser des audits externes chez les fournisseurs pour veiller au respect de leurs engagements;
- Valider les résultats de ces audits externes par des tierces parties indépendantes, hors de tous liens commerciaux dans les cas où les auditeurs externes mandatés sont des firmes de consultants privées;
- Adopter une stratégie de conformité par étapes⁷ pour permettre à leurs fournisseurs de s'adapter aux exigences de leur PAR;
- Adopter une politique d'accompagnement⁸ aux exigences de la PAR pour aider les fournisseurs à se conformer intégralement aux exigences de leur PAR, notamment en mettant à leur disposition des ressources et des compétences;
- Fournir une analyse détaillée des résultats des audits réalisés chez les fournisseurs, notamment les cas de non-conformité aux exigences de leur PAR;
- Participer à des initiatives multipartites internationales, telles que *Ethical Trade Initiative*, des initiatives nationales comme l'ECPAR ou d'autres initiatives similaires, afin de débattre et d'échanger sur leurs pratiques avec des parties prenantes externes.

De manière générale, la CQCAM soutient que les entreprises devraient offrir des prix justes aux fournisseurs pour leur permettre de se conformer aux exigences sociales et environnementales de leur PAR.

⁷ Une stratégie de conformité par étapes fait référence à la définition d'étapes de conformité par l'entreprise donneuse d'ordre afin de permettre à ses fournisseurs de se conformer aux exigences de sa PAR ou de son code de conduite dans un laps de temps raisonnable.

⁸ Une politique d'accompagnement fait référence à un programme mis en œuvre par l'entreprise donneuse d'ordre qui prévoit des ressources et des compétences, c'est-à-dire des guides d'application de conformité, des formations, des transferts d'expertises, etc. offertes à ses fournisseurs pour les aider à se conformer aux exigences de sa PAR.

GLOSSAIRE

4RV

Les 4RV sont les cinq actions qui consistent à repenser notre consommation, réduire nos achats, réutiliser les biens, recycler et valoriser les matières résiduelles. Généralement mieux connus sous le nom de 3RV, certains groupes préfèrent ajouter l'action de « repenser », incluse dans des trois autres. Par ailleurs, certains vont même encore plus loin en proposant les 6RV : « Réévaluer notre système de valeurs », « restructurer notre système économique », « Redistribuer les ressources mondiales », puis réduire, réutiliser, recycler et valoriser les déchets. Finalement, la dernière étape est l'« élimination » qui est le traitement final ou la combinaison de traitements finals servant à transformer les déchets en matières inoffensives pour l'environnement.

Source : <http://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca>

Audit social

L'audit social consiste à l'évaluation des conditions de travail dans une installation ou une chaîne de production. Sa durée peut s'échelonner de quelques heures à quelques jours et il s'effectue en plusieurs étapes. L'examen de la documentation, l'inspection sur le lieu de travail et la conduite d'entrevues constituent les composantes principales de l'audit social. Il est généralement exécuté par un vérificateur ou un groupe de vérificateurs. Dans le cas d'un audit social, l'auditeur vérifie les pratiques sociales dans certains sites et les compare au code de conduite modèle qui fait référence aux droits fondamentaux du travail. L'audit social peut être soit un outil de contrôle pour une entreprise, soit un outil de vérification pour un organisme externe. Des organismes multipartites, tels que *Fair Labor Association (FLA)*, *Ethical Trading Initiative (ETI)*, *Fair Wear Foundation (FWF)*, *Social Accountability (SA 8000)* et *Worker Rights Consortium (WRC)*, font de l'audit social.

Sources : HUNTER, Philip et Michael URMINSKY, « Audit social, liberté syndicale et droit de négociation collective », *Labour Education, Corporate Social Responsibility : Myth or Reality?*, Bureau international du travail (BIT), no. 130, 2003/1 : p. 49-56; SAULNIER, Anne-Marie, « Les codes de conduite sont-ils effectifs? Le cas de la maquiladora du Guatemala », *Mémoire de maîtrise*, Optim ressources Canada, 2006.

Audit interne

L'audit interne est une activité de conseil réalisée par certains employés de l'entreprise qui certifie la régularité de la gestion de l'entreprise relativement au suivi de ses procédures.

Source : http://fr.wikipedia.org/wiki/Audit_interne

Audit externe

Les audits externes comprennent ce que l'on appelle généralement les « audits de seconde ou de tierce partie ». Les audits de seconde partie sont réalisés par des parties, telles que des clients, ayant un intérêt dans l'organisme, ou par d'autres personnes en leur nom. Les audits de tierce partie sont réalisés par des organismes externes indépendants. De tels organismes, généralement accrédités, fournissent l'enregistrement ou la certification de conformité à des exigences comme celles de l'ISO 9001 ou 14001.

Source : http://fr.wikipedia.org/wiki/Audit#L.27audit_externe

Certification

C'est l'attestation qu'un produit, un service, un site de production ou une entreprise dans son ensemble satisfait à une norme particulière, en matière de travail par exemple. La certification dépend généralement du respect, par l'entreprise concernée, de différentes procédures ou de normes du travail. Un organisme accrédité peut délivrer un tel certificat après avoir fait l'exercice d'un audit comparant la situation réelle à un modèle de certification. Enfin, il faut noter que ce certificat est émis pour une période déterminée. Pour que les acheteurs puissent s'assurer que le produit est conforme aux normes de certification, un logo ou label est généralement utilisé. Le *Social Accountability (SA 8000)*

et le *Fair Labour Association* (FLA) sont deux organismes de certification dans le domaine des vêtements et du textile. *Transfair Canada* est un organisme de certification de produits équitables. Dans le domaine de la production alimentaire au Québec, c'est le Conseil des appellations agroalimentaires du Québec (CAAQ) qui accrédite les nombreux organismes de certification, notamment ceux certifiant le secteur biologique. Finalement, la certification ISO 14 000 encadre les activités de gestion écologique des entreprises.

Sources : <http://www.ethique-sur-etiquette.org/lexique.htm#certif>

<http://www.iso.org/iso/fr/iso9000-14000/index.html>

<http://www.caaq.org/accueil.asp>

Chaîne de production ou d'approvisionnement

La chaîne de production est l'ensemble des opérations de fabrication nécessaires à la réalisation d'un produit manufacturé, des matières premières jusqu'à la mise en marché.

Source : http://fr.wikipedia.org/wiki/Cha%C3%Aene_de_production

Code de conduite (initiative privée volontaire) et code de conduite responsable

Il s'agit du document qui présente de façon explicite les engagements de l'entreprise. Un code de conduite responsable regroupe l'ensemble des engagements pris par une entreprise en vue de respecter un certain nombre de critères responsables : normes fondamentales du travail, normes environnementales lors de la production de ses marchandises et ce, pour ses employés mais aussi pour ses sous-traitants et ses fournisseurs. Ces engagements font généralement référence aux normes internationales du travail de l'Organisation internationale du travail (OIT) et aux droits enchâssés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH) de l'Organisation des Nations unies (ONU). Une entreprise peut avoir un code de conduite sans pour autant y inclure la question de la responsabilité sociale et environnementale des produits qu'elle commercialise.

Source : « *La garantie de la qualité sociale des filières d'approvisionnement* », Acte de la table ronde, Lille, 2 juin 2005 ; FAURE, Stéphanie, « *Le rôle des initiatives volontaires concertées dans la promotion et la dynamique du dialogue social dans les industries du textile, de l'habillement et de la chaussure* », Bureau international du travail (BIT), Genève, 2001.

Contrôle

Le contrôle, qui est en quelque sorte un audit social interne continu, s'appuie sur une surveillance suivie et régulière d'un dispositif mis en place dans un lieu de travail. La caractéristique essentielle du contrôle réside dans une présence et un engagement permanents sur le lieu de travail. Contrairement à l'audit social externe, le contrôle fournit à long terme un point de vue plus approfondi et plus pertinent. Il peut être effectué par :

1. un cadre constamment ou fréquemment présent sur le lieu du travail ;
2. un employé de ce lieu de travail (un délégué syndical par exemple) ;
3. un fonctionnaire d'État ou d'une collectivité locale, constamment ou fréquemment présent sur le lieu de travail ;
4. un représentant d'une grande marque, d'un distributeur ;
5. une ONG reconnue.

Sources : HUNTER, Philip et Michael URMINSKY, « *Audit social, liberté syndicale et droit de négociation collective* », *Labour Education, Corporate Social Responsibility : Myth or Reality?*, Bureau international du travail (BIT), no. 130, 2003/1 : p. 49-56.

SAULNIER, Anne-Marie, « *Les codes de conduite sont-ils effectifs Le cas de la maquiladora du Guatemala* », *Mémoire de maîtrise, Optim ressources Canada*, 2006.

[Retour en haut](#)

Convention

Il s'agit d'un accord conclu entre deux personnes ou plus, deux groupes ou plus, en vue de réaliser certains effets juridiques. Le terme convention est également utilisé en droit international et réfère à des déclarations formelles de principes, comme la Convention des droits de l'enfant. Les conventions sont adoptées par des organismes internationaux tels les Nations unies (ONU), l'Organisation internationale du travail (OIT), etc. Seuls les pays qui ont ratifié ces conventions sont dans l'obligation de les appliquer. On retrouve toutefois certaines exceptions, comme c'est le cas de huit conventions fondamentales de l'OIT apparaissant dans la Déclaration relative aux principes et aux droits fondamentaux au travail, qui doivent être respectées par l'ensemble des pays membres. Une fois les conventions ratifiées, elles ont force de traités internationaux.

Sources : DION, Gérard, « Dictionnaire canadien des relations de travail », Les Presses de l'Université Laval, 2e édition, p. 131 ;
<http://fr.wikipedia.org/wiki/Convention>

Cycle de vie (d'un produit)

Le cycle de vie correspond à un concept de production et de consommation. Il vise la prise en compte des relations environnementales, économiques et sociales propres à un produit ou à un service, pendant tout son cycle de vie. Chaque étape du cycle de vie consomme de l'énergie et des ressources et génère des impacts sociaux, économiques et environnementaux. La pensée cycle de vie vise à réduire les impacts négatifs et à accentuer les impacts positifs tout en évitant de déplacer les problèmes d'une étape à l'autre du cycle. Elle se concrétise grâce à une série d'outils de gestion :

- l'analyse (environnementale) du cycle de vie (ACV) ;
- l'analyse des coûts du cycle de vie (ACCV) ;
- l'analyse sociale du cycle de vie (ASCV) ;
- l'éco-étiquetage.

Le cycle de vie d'un produit inclut :

- l'extraction et la transformation des matières premières ;
- la fabrication ;
- l'emballage et la distribution ;
- l'utilisation ;
- la fin de vie du produit.

Source: www.unep.org;
<http://www.polymtl.ca/ciraig/ciraig.html>

Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH)

Proclamée par l'Assemblée générale des Nations unies le 10 décembre 1948 à Paris, la Déclaration universelle des droits de l'homme énonce les libertés et droits fondamentaux de tous les êtres humains, hommes ou femmes, notamment le droit à la vie, à la liberté et à une nationalité; à la liberté de pensée, de conscience et de religion ; au travail, à l'éducation, à l'alimentation et au logement ; et le droit de participer aux affaires publiques. Deux pactes internationaux, auxquels la plupart des États adhèrent, donnent un caractère obligatoire à ces droits. Le premier porte sur les droits économiques, sociaux et culturels, le second sur les droits civils et politiques. Avec la Déclaration, ils constituent la Charte internationale des droits de l'homme.

Source: http://fr.wikipedia.org/wiki/D%C3%A9claration_universelle_des_droits_de_l%27homme

Ethical Trading Initiative (ETI)

L'*Ethical Trading Initiative* (ETI) est un organisme multipartite composé de syndicats, d'ONG et d'entreprises qui a été créé en 1998 en Grande-Bretagne afin d'assurer des

conditions de travail acceptables aux travailleurs et travailleuses qui produisent des vêtements et du textile. L'ETI identifie et fait la promotion, dans un code de conduite modèle, de ce qu'il considère comme de bonnes pratiques de travail, en plus de faire de l'audit social pour ses membres, surtout sous forme de projets pilotes. Le gouvernement britannique, qui finance grandement l'ETI, a un statut de membre dans l'organisation. Des compagnies comme *Gap Inc.*, *The Body Shop International* et *Chiquita Brands International* sont membres de l'ETI.

Source : <http://www.ethicaltrade.org/index.shtml>

Fair Labor Association (FLA)

Le *Fair Labor Association* (FLA) est un organisme multipartite composé d'entreprises, d'ONG et d'universités qui a d'abord été mis sur pied en 1996 à la demande du gouvernement américain, sous le nom de *l'Apparel Industry Partnership* (AIP). L'objectif du secrétaire d'État au travail était de mettre en place de nouveaux moyens de protéger les travailleurs et les travailleuses du secteur du vêtement et des articles de sport. En 1998, l'AIP devient le FLA et se sépare du gouvernement américain. Le FLA propose un code de conduite modèle, fait de la vérification externe et vise les produits et les marques en certifiant les entreprises. Des compagnies comme *Adidas AG*, *Nike Inc.*, *Mountain Equipment Co-op* (MEC) et *Gildan Activewear Inc.*, sont membres du FLA.

Source : <http://www.fairlabor.org/index.html>

Fournisseur

Tiers à qui une entreprise ou un organisme achète des marchandises, des matières, des fournitures ou d'autres biens ou services (et, par extension, des immobilisations) destinés à l'exploitation ou au fonctionnement de l'entreprise ou de l'organisme.

Source : http://www.granddictionnaire.com/BTML/FRA/r_Motclef/index800_1.asp

Initiatives multipartites

Émergeant à la fin des années 1990 et rassemblant à la fois des entreprises, des ONG, des syndicats ou des représentants des gouvernements, les initiatives multipartites ont été créées afin de limiter la prolifération des codes individuels des entreprises et donc de mettre en place des codes uniformes et des systèmes de vérification externe qui permettent le respect de normes de travail acceptables.

ISO

Le nom ISO, dérivé du grec isos, signifie "égal". L'ISO est une organisation non gouvernementale (ONG) qui existe depuis 1947 et qui rassemble des instituts nationaux de normalisation de 157 pays, selon le principe d'un membre par pays. Sans être composée de délégations des gouvernements nationaux, elle occupe néanmoins une position privilégiée entre les secteurs public et privé. La norme ISO est une norme industrielle qui se spécialisait initialement dans l'assurance de qualité (ISO 9001). N'étant pas une norme publique, elle demeure une démarche volontaire qui peut intervenir entre des acteurs de la chaîne de production et le vendeur final.

ISO 14001

La norme ISO 14001 fournit une structure (ou système de gestion de l'environnement) qui aide une organisation à gérer et réduire au minimum ses impacts sur l'environnement ainsi qu'à s'améliorer constamment.

Normes fondamentales du travail

Une norme est un document établi par consensus et approuvé par un organisme reconnu, pour des usages communs et répétés, des règles, des lignes directrices ou des caractéristiques, pour des activités ou leurs résultats, garantissant un niveau d'ordre optimal dans un contexte donné. Les normes fondamentales du travail font référence aux normes internationales jugées fondamentales et devant être respectées par tous les États, les entreprises multinationales et toutes autres institutions ayant des relations avec les

travailleurs et les travailleuses. Selon la Coalition québécoise contre les ateliers de misère (CQCAM), sept normes fondamentales doivent être respectées. Elles se basent sur les normes internationales de l'Organisation internationale du travail (OIT) et les droits enchâssés dans la Déclaration universelle des droits de l'Homme (DUDH). Ces normes sont:

1. Le libre choix de l'emploi et l'abolition du travail forcé (Conventions 29 et 105 de l'OIT)
2. La liberté d'association et le droit à la négociation collective (Conv. 87 et 98 de l'OIT)
3. L'abolition effective du travail des enfants (Conv. 138 et 182 de l'OIT)
4. La non-discrimination en matière d'emploi (Conv. 100 et 111 de l'OIT)
5. Des conditions de travail décentes (Conv. 155 de l'OIT)
6. Des heures de travail non excessives (article 24 de la DUDH)
7. Un salaire permettant de couvrir les besoins fondamentaux des familles (Art. 23 de la DUDH)

Source: http://fr.wikipedia.org/wiki/Normes_et_standards_industriels <http://www.ciso.qc.ca/ateliersdemisere/> Labour Education, Corporate Social Responsibility : Myth or Reality? *Bureau international du travail (BIT)*, no. 130, 2003/1 : p. 49-56.

Organisation non gouvernementale (ONG)

Une organisation non gouvernementale (ONG) est une organisation d'intérêt public qui ne relève ni de l'État, ni d'une institution internationale. Une ONG est une personne morale qui peut être définie par les critères suivants : l'origine privée de sa constitution, le but non lucratif de son action, l'indépendance de son action, l'indépendance politique et la notion d'intérêt public.

Source : http://fr.wikipedia.org/wiki/Organisation_non_gouvernementale

Parties prenantes

En économie, une partie prenante est tout acteur interne ou externe à une entreprise et concerné par son bon fonctionnement sur le plan de la responsabilité sociétale. On peut distinguer les parties prenantes internes et externes à l'entreprise. Pour les parties prenantes internes, citons par exemple les dirigeants, les salariés et les syndicats et pour les acteurs externes, les clients, les fournisseurs, les intermédiaires de financement, les compagnies d'assurance, les ONG, les associations, les citoyens d'une collectivité où l'entreprise exerce son activité, les collectivités territoriales, les actionnaires, les investisseurs, etc.

Source : http://fr.wikipedia.org/wiki/Partie_prenante

Responsabilité sociale des entreprises (RSE)

La responsabilité sociale des entreprises (RSE) représente l'ensemble des activités développées pour favoriser le respect des droits fondamentaux du travail. Il peut s'agir de codes adoptés unilatéralement par les responsables d'entreprises ou d'initiatives concertées, élaborées et mises en œuvre par des coalitions pouvant regrouper des associations d'entreprises ou d'employeurs, des syndicats, des ONG ainsi que d'autres acteurs de la société civile.

Source : <http://www.ilo.org/public/french/index.htm>

Social Accountability International (SAI) et SA8000

L'ONG *Social Accountability International* (SAI) a été mise sur pied en 1997 par un institut gouvernemental de recherche, pionnier dans le domaine de la responsabilité sociale des entreprises. L'idée était de développer une norme de qualité sociale afin de remédier aux codes de conduite vagues et incomplets des entreprises. SAI a mis au point un code de conduite modèle qui détermine les conditions de travail minimales à respecter et un système de vérification externe. La norme SA8000 est une certification des sites de production que l'entreprise signataire décide de soumettre. SAI a certifié

plus de 1000 installations depuis le début de ses opérations.
Source : <http://www.sa-intl.org/>

Sous-traitant

Une entreprise sous-traitante réalise une partie de la production ou des composantes nécessaires à la production d'une entreprise dite « donneuse d'ordre ». Le sous-traitant, différent du simple fournisseur, fabrique une partie du produit conçu par le donneur pour son compte exclusif.

Source : [Source : http://fr.wikipedia.org/wiki/Sous-traitant](http://fr.wikipedia.org/wiki/Sous-traitant)

Vérification

La vérification est un type d'audit social externe. Il s'agit d'un processus non continu qui consiste à contrôler la véracité des allégations relatives aux conditions de travail et au respect des dispositions des codes de conduite d'entreprises s'étant engagées dans la voie de la responsabilité sociale. La vérification doit être effectuée par des organismes ou des personnes indépendantes.

Sources : SAULNIER, Anne-Marie, *Les codes de conduite sont-ils effectifs? Le cas de la maquiladora du Guatemala.*, Mémoire de maîtrise, Optim ressources Canada, 2006.

ANNEXE 1 : Résultats détaillés par entreprise

Dans les pages suivantes, nous détaillons les résultats de chacune des entreprises étudiées dans le cadre de cette recherche. Pour chaque entreprise, nous avons souligné les faits saillants de nos résultats et les relations que nous avons entretenues avec les gestionnaires de l'entreprise.

Pour commencer, nous présenterons la grille de notation que nous avons utilisée pour parvenir à ces résultats. Notre grille contient cinq thèmes :

- La première évalue le contenu de la PAR ou du code de conduite et compte pour 20 % du score final;
- La deuxième porte sur les aspects relatifs à la gouvernance et à la consultation des parties prenantes dans l'élaboration et la mise à jour de la PAR et compte pour 20 % du score final;
- La troisième porte sur les systèmes de gestion et compte pour 30 % de la note finale;
- La quatrième se concentre sur les résultats et les mesures d'accompagnement et compte pour 15 % du score final;
- La cinquième évalue les pratiques d'audits dans la chaîne d'approvisionnement et compte pour 15 % du score final.

Thème 1. Politique et code de conduite (20 %)

L'objectif de ce thème est d'évaluer la qualité des énoncés de la PAR ou du code de conduite.

Ce thème comprend cinq indicateurs, qui évaluent : (1) le contenu de la PAR ou du code de conduite; (2) l'application d'un dispositif de priorisation des critères de la PAR ou du code de conduite; (3) la portée de la PAR ou du code de conduite; (4) le dispositif de validité et de mise à jour de la PAR ou du code de conduite; (5) la divulgation de la PAR ou du code de conduite.

Le contenu de la PAR ou du code de conduite est évalué en fonction des trois dimensions du développement durable (sociale, environnementale et économique). Pour ce faire, nous avons attribué une pondération pour chaque énoncé qui devrait figurer dans une PAR ou un code de conduite. Cet indicateur compte pour 60 % du poids de la section.

- Si la PAR ou le code de conduite prévoit un dispositif de priorisation des critères, l'entreprise obtient 5 % du poids de la section.
- Si la portée de la PAR ou le code de conduite est clairement définie, l'entreprise obtient 20 % du poids de la section.
- Si un dispositif de validité et de mise à jour de la PAR ou du code de conduite a été prévu, l'entreprise obtient 5 % du poids de la section.
- Si la PAR ou le code de conduite est rendu(e) publique, l'entreprise obtient 10 % du poids de la section.

Nous avons également prévu des situations qui ne correspondent pas parfaitement à ces exigences et pour lesquelles les entreprises peuvent obtenir 66.7 % ou 33.3 % du poids de chaque indicateur.

1. POLITIQUE D'APPROVISIONNEMENT RESPONSABLE ET CODE DE CONDUITE	20 %	
1.1. Qualité des énoncés de la PAR ou du code de conduite	60 %	
L'existence d'une PAR ou d'un code de conduite dont les énoncés font référence aux dimensions suivantes :	Les entreprises accumulent des points en fonction des critères identifiés pour chaque dimension. Le score total sera calculé en fonction d'une pondération équilibrée des trois dimensions, soit sociale (33.33 %), environnementale : (33.33 %) et économique (33.33 %).	
Sociale (33.33 %) :		
<ul style="list-style-type: none"> • Toutes les Conventions de base⁹ de l'OIT sans exception (60 %) • Analyse sociale de cycle de vie (20 %) • Implication communautaire du fournisseur en matière de santé, éducation, culture et autres aspects sociaux (20 %) 		
Environnementale (33.33 %) :		
<ul style="list-style-type: none"> • Écoconception et efficacité de consommation des matières premières (30 %) • Éco-efficacité de consommation des ressources en eau (10 %) • Éco-efficacité de consommation d'énergie (10 %) • Promotion d'énergies renouvelables (10 %) • Réduction des GES (10 %) • Principe 4RVE ou 3RV (10 %) • Analyse environnementale de cycle de vie (10 %) • Protection de la biodiversité (10 %) 		
Économique (33,33 %) :		
<ul style="list-style-type: none"> • Les critères d'achat dits « traditionnels » tels que le coût, la qualité, les délais, la livraison, les mesures anticorruption, les pots de vin, etc. (70 %) • L'internalisation et le coût de cycle de vie (<i>Life Cycle Cost</i>) (10 %) • Entreprise d'économie sociale (10 %) • Achat local (10 %) 		
Absence d'une PAR ou d'un code de conduite		
		0
1.2. Dispositif de priorisation		5 %
La PAR ou le code de conduite définit clairement le dispositif de priorisation.	100 %	
On ne fait aucune mention d'un dispositif de priorisation ou il y a absence d'un dispositif de priorisation.	0	
1.3. Portée de la PAR ou du code de conduite	20 %	
La PAR ou le code de conduite s'applique à toute la chaîne d'approvisionnement, y compris la propre marque de l'entreprise ¹⁰ .	100 %	
La PAR ou le code de conduite s'applique à toute la chaîne d'approvisionnement, mais ne s'applique pas aux propres marques de l'entreprise.	66.7 %	
L'application de la PAR ou du code de conduite est (clairement ou délibérément) limitée à la chaîne d'approvisionnement nord-américaine ou à certains produits, certains fournisseurs et certains pays choisis.	33.3 %	
La portée de la PAR ou du code de conduite n'est pas claire ou il n'y a aucune PAR ou aucun code de conduite ou on ne fait aucune mention de la portée de la PAR ou du code de conduite.	0	
1.4. Validité et modalités de mise à jour	5 %	
La PAR ou le code de conduite définit clairement dans ses énoncés sa période de validité et les modalités de mise à jour.	100 %	
On ne fait aucune mention de la période de validité et des modalités de mise à jour.	0	
1.5. Publication et disponibilité de la PAR ou du code de conduite	10 %	
La PAR ou le code de conduite est mis à la disposition du public ¹⁰ .	100 %	

⁹ Les Conventions de base de l'OIT sont : libre choix de l'emploi (abolition du travail forcé); liberté d'association; abolition du travail des enfants; non-discrimination à l'emploi; conditions de travail décentes; heures de travail non excessives; salaire permettant de couvrir les besoins fondamentaux. Il est à noter qu'au Québec, la Loi sur les normes de travail couvre ces Conventions de base de l'OIT.

¹⁰ Pour obtenir 100%, l'ensemble des éléments du code de conduite doit être accessible au public plutôt que seulement tous les détails entourant son implémentation.

1. POLITIQUE D'APPROVISIONNEMENT RESPONSABLE ET CODE DE CONDUITE	20 %
La PAR ou le code de conduite est mentionné dans les informations divulguées.	66.7 %
L'entreprise fournit la PAR ou le code de conduite sur demande, mais on n'en fait aucunement mention dans les informations divulguées.	33.3 %
On ne fait aucune mention de la PAR ou du code de conduite dans les informations divulguées.	0

Thème 2 : Gouvernance et consultation des parties prenantes dans l'élaboration et la mise à jour de la PAR (20 %)

L'objectif de ce thème est d'évaluer le degré d'institutionnalisation de la PAR ainsi que le niveau d'implication des parties prenantes internes et externes aux étapes de définition et de mise en œuvre de la PAR.

Ce thème comprend quatre indicateurs, qui évaluent : (1) la responsabilité du conseil d'administration en matière éthique concernant la chaîne d'approvisionnement; (2) la consultation des parties prenantes internes et externes affectées par la PAR ou le code de conduite; (3) l'adhésion de l'entreprise à des initiatives multipartites (externes); (4) l'implication des ONG et des syndicats dans l'élaboration des normes de la chaîne d'approvisionnement.

- S'il existe un sous-comité formel du conseil d'administration dont la responsabilité porte explicitement sur les questions de l'approvisionnement responsable, l'entreprise obtient 40 % du poids de la section.
- Si les parties prenantes internes et externes affectées par la PAR ou le code de conduite ont été consultées par l'entreprise ou si un comité de pilotage mixte et participatif des parties prenantes internes et externes affectées par la PAR ou le code de conduite a été mis sur pied, l'entreprise obtient 40 % du poids de la section.
- Si l'entreprise est membre d'une initiative multipartite internationale incluant des ONG et des syndicats, elle obtient 10 % du poids de la section.
- Si l'entreprise implique de façon permanente des ONG et des syndicats (en dehors de l'adhésion à des initiatives multipartites internationales) incluant dans les pays de fabrication, elle obtient 10 % du poids de la section.

Nous avons également prévu des situations qui ne correspondent pas parfaitement à ces exigences et pour lesquelles les entreprises peuvent obtenir 66.7 % ou 33.3 % du poids de chaque indicateur.

2. GOUVERNANCE ET CONSULTATION DES PARTIES PRENANTES DANS L'ÉLABORATION ET LA MISE À JOUR DE LA PAR	20 %
2.1 Responsabilité du conseil d'administration en matière éthique concernant la chaîne d'approvisionnement	40 %
Il existe un sous-comité formel du conseil d'administration dont la responsabilité porte explicitement sur la question de l'approvisionnement responsable.	100 %
Il existe un membre du conseil d'administration dont la responsabilité porte explicitement sur la question de l'approvisionnement responsable.	66.7 %
Il existe un membre du conseil d'administration ou un comité dont les responsabilités portent sur la RSE, mais il n'est pas clair si celles-ci incluent la question de l'approvisionnement responsable.	33.3 %
On ne fait aucune mention ou il n'y a aucune évidence de la responsabilité du conseil d'administration par rapport à la question de l'approvisionnement	0

responsable d'une façon spécifique ou comme élément de la RSE.	
2.2 Consultation des parties prenantes internes et externes affectées par la PAR ou le code de conduite	40 %
L'entreprise a identifié et consulté les parties prenantes internes (et/ou l'existence d'un comité de pilotage mixte et participatif (services d'approvisionnement, syndicat et haute direction)) et externes affectées directement par la PAR (au moins les différents services d'approvisionnement, le syndicat, les fournisseurs et les communautés locales en cas de disposition sur l'achat local).	100 %
L'entreprise a identifié et consulté seulement les parties prenantes internes affectées par la PAR et/ou l'existence d'un comité de pilotage mixte et participatif (services d'approvisionnement, syndicat et haute direction).	66.7 %
L'entreprise a identifié et consulté seulement les fournisseurs ou au moins une partie prenante interne et une partie prenante externe.	33.3 %
Il n'y a aucune preuve qu'une consultation des parties prenantes internes et externes a été effectuée.	0
2.3 Adhésion aux initiatives internationales multipartites (externes)	10 %
L'entreprise est membre de <i>Ethical Trading Initiative</i> , <i>Fair Labor Association</i> ou <i>Social Accountability International</i> et/ou est impliquée dans une initiative comparable incluant des représentants d'ONG et de syndicats.	100 %
On ne fait aucune mention de l'adhésion de l'entreprise aux <i>Ethical Trading Initiative</i> , <i>Fair Labor Association</i> ou <i>Social Accountability International</i> et/ou l'entreprise n'est pas impliquée dans une initiative comparable incluant des représentants d'ONG et des syndicats.	0
2.4 Implication des ONG ou des syndicats dans l'élaboration des normes de la chaîne d'approvisionnement (externes)	10 %
Implication permanente des ONG et/ou des syndicats (en dehors de l'adhésion aux initiatives internationales multipartites) incluant dans les pays de fabrication.	100 %
Implication permanente des ONG et/ou des syndicats (en dehors de l'adhésion aux initiatives internationales multipartites) au Canada et aux États-Unis seulement.	66.7 %
Implication ponctuelle des ONG et/ou des syndicats (en dehors de l'adhésion aux initiatives internationales multipartites) ou il n'est pas clair que l'implication est permanente.	33.3 %
On ne fait aucune mention ou il n'y a aucune preuve de l'implication proactive des ONG et des syndicats (en dehors de l'adhésion aux initiatives internationales multipartites).	0

Thème 3. Système de gestion (30 %)

Ce thème vise à évaluer les ressources et les outils déployés pour s'assurer de la mise en œuvre de la PAR ou du code de conduite.

Ce thème comprend sept indicateurs, qui évaluent : (1) l'allocation des ressources; (2) les outils sur lesquels s'appuient la PAR ou le code de conduite; (3) la certification du système de gestion; (4) les labels et les certifications des produits et des services responsables; (5) la formation des acheteurs; (6) l'analyse des risques des questions éthiques (sociales, économiques et environnementales) dans la chaîne d'approvisionnement; et (7) la divulgation des analyses des risques environnementaux, sociaux et économiques dans la chaîne d'approvisionnement.

- Si un cadre supérieur a dans ses responsabilités premières la question de l'approvisionnement responsable et qu'il est situé à moins de deux niveaux hiérarchiques du conseil d'administration, l'entreprise obtient 20 % du poids de la section.
- Si l'entreprise s'est dotée d'un questionnaire de cueillette de données auprès de ses fournisseurs, d'une liste de fournisseurs ou de produits responsables et que

ces outils sont utilisés systématiquement pour tout achat ou au moins une fois par an pour tout fournisseur, elle obtient 20 % du poids de la section.

- Si l'entreprise a identifié une liste de certifications des systèmes de gestion environnementale, sociale et de qualité, elle obtient 10 % du poids de la section.
- Si l'entreprise a constitué une banque ou une liste de produits et de services responsables ou de produits et services certifiés par les organismes reconnus mondialement, elle obtient 10 % du poids de la section.
- S'il existe une formation continue et planifiée des acheteurs en matière d'approvisionnement, l'entreprise obtient 10 % du poids de la section.
- Si l'entreprise réalise une analyse de risques des questions éthiques (sociales, économiques et environnementales) de sa chaîne d'approvisionnement, elle obtient 20 % du poids de la section.
- Si l'entreprise divulgue dans son rapport annuel et ses comptes une analyse systématique des risques environnementaux, sociaux et économiques, elle obtient 10 % du poids de la section.

Nous avons également prévu des situations qui ne correspondent pas parfaitement à ces exigences et pour lesquelles les entreprises peuvent obtenir 66.7 % ou 33.3 % du poids de chaque indicateur.

3. SYSTÈME DE GESTION	30 %
3.1. Allocation des ressources	20 %
Un cadre supérieur dont la responsabilité première inclut la question de l'approvisionnement responsable. Le gestionnaire est à moins de deux niveaux hiérarchiques du conseil d'administration.	100 %
Un cadre supérieur dont la responsabilité première inclut la question de l'approvisionnement responsable. Le cadre supérieur est situé plus bas que deux niveaux hiérarchiques ou il n'est pas clair à combien de niveaux hiérarchiques se situe le gestionnaire.	50 %
Il n'y a aucune preuve qu'un cadre supérieur a dans sa responsabilité première la question de l'approvisionnement responsable.	0
3.2. Outils	20 %
L'entreprise s'est dotée d'un questionnaire (ou outil) de cueillette de données auprès de ses fournisseurs et d'une grille d'évaluation et/ou de sélection de fournisseurs, de listes de fournisseurs et de produits responsables. Ces outils sont appliqués systématiquement pour tout achat et/ou au moins une fois par an pour tout fournisseur.	100 %
L'entreprise s'est dotée d'un questionnaire (ou outil) de cueillette de données auprès de ses fournisseurs et d'une grille d'évaluation et/ou de sélection de ses fournisseurs, de liste de fournisseurs et de produits responsables. Ces outils ne sont pas appliqués systématiquement pour tout achat et/ou pas à tous les fournisseurs.	66,7 %
L'entreprise s'est dotée d'un questionnaire (ou outil) de cueillette de données auprès de ses fournisseurs. Ces outils ne sont pas appliqués systématiquement pour tout achat et/ou pas à tous les fournisseurs.	33.3 %
On ne fait aucune mention de l'adoption d'outils (questionnaires, grille d'évaluation, grille de sélection, etc.) pour la sélection des fournisseurs.	0
3.3. Certifications du système de gestion	10 %
L'entreprise a identifié une liste de certifications des systèmes de gestion environnementale, des aspects sociaux, de qualité et/ou autres certifications sectorielles. <ul style="list-style-type: none"> • Une certification d'ordre environnemental (exemple : ISO 14000) 33.33% • Une certification d'ordre social (exemple : SA 8000) 33.33% • Une certification d'ordre économique (exemple : ISO 9001) 33.33% 	100 %
On ne fait aucune mention de l'adoption d'une liste de certifications.	0
3.4. Labels et certifications de produits et de services responsables	10 %
L'entreprise a constitué une banque/liste de produits et services responsables,	100 %

et/ou de produits et services certifiés par des organismes reconnus mondialement.	
On ne fait aucune mention de l'adoption d'une liste de certifications, d'une banque/liste de produits et services responsables et/ou de produits et services certifiés.	0
3.5. Formation des acheteurs	10 %
Formation continue et planifiée des acheteurs en matière d'approvisionnement responsable.	100 %
Formation des acheteurs en matière d'approvisionnement responsable, mais sur une base ponctuelle plutôt que programmée.	50 %
On ne fait aucune mention de la formation des acheteurs en matière d'approvisionnement responsable.	0
3.6. Analyse de risques des questions éthiques (sociales économiques et environnementales) dans la chaîne d'approvisionnement	20 %
Une analyse des risques des questions éthiques (sociales économiques et environnementales) dans la chaîne d'approvisionnement a été réalisée. <i>Pondération des dimensions :</i> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Analyse des risques environnementaux (33.33%)</i> • <i>Analyse des risques sociaux (33.33%)</i> • <i>Analyse des risques économiques et financiers (33.33%)</i> 	100 %
L'analyse existante des risques liés aux questions éthiques (sociales économiques et environnementales) dans la chaîne d'approvisionnement devrait être reconduite. L'entreprise s'engage à refaire l'analyse. L'analyse des risques est partielle, car elle n'inclut pas tous les fournisseurs. <i>Pondération des dimensions :</i> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Analyse des risques environnementaux (33.33 %)</i> • <i>Analyse des risques sociaux (33.33 %)</i> • <i>Analyse des risques économiques et financiers (33.33 %)</i> 	50 %
Absence de mention de la réalisation d'une analyse des risques liés aux questions éthiques de la chaîne d'approvisionnement.	0
3.7. Divulgaration des analyses des risques environnementaux, sociaux et économiques dans la chaîne d'approvisionnement	10 %
Il est évident de constater une analyse systématique des risques environnementaux, sociaux et économiques dans le rapport annuel et les comptes divulgués.	100 %
On fait mention des risques environnementaux, sociaux et économiques dans le rapport annuel et les comptes divulgués.	66.7 %
On fait mention des risques environnementaux, sociaux et économiques sur le site web ou dans d'autres documents de l'entreprise.	33.3 %
Absence de mention des questions éthiques (sociales économiques et environnementales) comme facteur de risque.	0

Thème 4. Résultats et mesures d'accompagnement

L'objectif de ce thème est d'évaluer les mesures adoptées par l'entreprise pour améliorer sa PAR ou son code de conduite et augmenter, dans une philosophie d'amélioration continue, la performance de ses fournisseurs.

Ce thème comprend quatre indicateurs, qui évaluent : (1) le suivi des résultats; (2) les programmes d'accompagnement et les plans d'amélioration de la performance des fournisseurs; et (3) les mesures correctives en cas de non-conformité.

- Si l'entreprise effectue un suivi de l'application de sa PAR sur une base régulière afin d'en apprécier les résultats, elle obtient 40 % du poids de la section.
- Si l'entreprise a élaboré un programme et un plan d'accompagnement de la performance de ses fournisseurs, elle obtient 30 % du poids de la section.
- S'il y a une démarche ou une stratégie traitant du manque de conformité, l'entreprise obtient 30 % du poids de la section.

Nous avons également prévu des situations qui ne correspondent pas parfaitement à ces exigences et pour lesquelles les entreprises peuvent obtenir 66.7 % ou 33.3 % du poids de chaque indicateur.

4. Résultats et mesures d'accompagnement	15 %
4.1. Suivi des résultats	40 %
L'entreprise effectue un suivi de l'application de sa PAR ou de son code de conduite sur une base régulière afin d'apprécier les résultats de ses actions.	100 %
L'entreprise effectue un suivi ponctuel de l'application de sa PAR ou de son code de conduite afin d'apprécier les résultats de ses actions.	66.7 %
L'entreprise fait un suivi global de l'application de sa PAR ou de son code de conduite afin d'apprécier les résultats.	33.3 %
On ne fait aucune mention d'un suivi des résultats	0
4.2. Programme d'accompagnement et plan d'amélioration de la performance des fournisseurs (dans une philosophie d'amélioration continue)	30 %
L'entreprise a élaboré un plan d'accompagnement d'amélioration de la performance de ses fournisseurs.	100 %
L'entreprise fait seulement des recommandations d'une façon ponctuelle.	50 %
L'entreprise se contente de la conformité aux exigences de sa PAR ou de son code de conduite. On ne fait aucune mention d'un accompagnement des fournisseurs.	0
4.3. Mesures correctives en cas de non-conformité	30 %
Il y a une démarche ou une stratégie qui traite du manque de conformité. Cette démarche traite par étapes des violations. Elle prévoit également des menaces de mettre fin à la relation d'affaires en cas d'absence de collaboration des fournisseurs ou sous-traitants.	100 %
On fait référence aux mesures de gestion des cas de non-conformité à la PAR ou au code de conduite. Des détails sont fournis sur la façon dont celles-ci s'opèrent, mais il n'y a aucune indication sur une approche par étapes pour traiter de ces violations.	66.7 %
On fait référence aux mesures de gestion des cas de non-conformité, mais il n'y a aucun détail sur l'approche utilisée.	33.3 %
On ne fait aucune mention des mesures de gestion des cas de non-conformité.	0

Thème 5. Les audits de la chaîne d'approvisionnement

L'objectif de ce thème est d'évaluer la rigueur du programme des audits nécessaires à la mise en œuvre de la PAR ou du code de conduite.

Ce thème comprend six indicateurs qui évaluent : (1) l'engagement de l'entreprise en matière d'audits des fournisseurs; (2) le statut et le programme d'audits; (3) la divulgation des sites de fabrication; (4) la transparence de la méthodologie des audits des fournisseurs; (5) la vérification externe des audits; et (6) la divulgation des résultats des audits dans la chaîne d'approvisionnement.

- S'il existe une politique qui engage l'entreprise à auditer régulièrement les aspects sociaux, environnementaux et économiques dans la chaîne d'approvisionnement, elle obtient 15 % du poids de la section.
- S'il existe un programme d'audits réalisés par des tierces parties et qu'il est actuellement mis en œuvre, l'entreprise obtient 5 % du poids de la section.
- Si les sites de production sont divulgués, l'entreprise obtient 10 % du poids de la section.

- Si la méthodologie des audits dans la chaîne d'approvisionnement est publiquement disponible et qu'elle est basée sur des pratiques généralement admises ou des standards externes, l'entreprise obtient 15 % du poids de la section.
- Si des tierces parties indépendantes incluant des ONG ou des syndicats des pays d'approvisionnement participent à la vérification des audits, l'entreprise obtient 20 % du poids de la section.
- Si les résultats des audits et leur analyse qualitative sont divulgués par l'entreprise, celle-ci obtient 20 % du poids de la section.

Nous avons également prévu des situations qui ne correspondent pas parfaitement à ces exigences et pour lesquelles les entreprises peuvent obtenir 66.7 % ou 33.3 % du poids de chaque indicateur.

5. L'AUDIT DE LA CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT	15 %
5.1. Engagement en matière d'audits (social, qualité et environnement) des fournisseurs	15 %
Existence d'une politique qui engage l'entreprise à auditer régulièrement les aspects sociaux, environnementaux et économiques dans la chaîne d'approvisionnement entière. <i>Pondération des dimensions :</i> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Audit environnemental (33.33 %)</i> • <i>Audit social (33.33 %)</i> • <i>Audit d'ordre économique (33.33 %)</i> 	100 %
Existence d'une politique qui engage l'entreprise à réaliser des audits ponctuels (ad hoc) ou à effectuer des audits portant seulement sur une partie de la chaîne d'approvisionnement ou le niveau de l'engagement des audits dans la chaîne d'approvisionnement n'est pas clair. <i>Pondération des dimensions :</i> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Audit environnemental (33.33 %)</i> • <i>Audit social (33.33 %)</i> • <i>Audit d'ordre économique (33.33 %)</i> 	50 %
On ne fait aucune mention de l'existence d'une politique engageant l'entreprise dans n'importe quelle forme d'audits dans la chaîne d'approvisionnement.	0
5.2. Statut du programme d'audits (social, qualité, environnement)	15 %
Un programme d'audits externes a été établi et, actuellement, il est mis en application.	100 %
Un programme d'audits externes a été établi, mais actuellement, il n'est pas encore mis en application et/ou un programme d'audits internes a été établi et, actuellement, il est mis en application et/ou un programme d'audits a été établi, mais actuellement, il est partiellement mis en application.	50 %
Il y a un programme d'audits interne de la chaîne d'approvisionnement, mais actuellement, il n'est pas mis en application et/ou il y a un programme d'autoévaluation de la chaîne d'approvisionnement. On ne fait aucune mention de l'adoption d'un programme d'audits de la chaîne d'approvisionnement.	0
5.3. Divulgarion des sites de fabrication	15 %
L'entreprise a divulgué les noms et les adresses de toutes les installations produisant ses propres marques et ceux de toutes les marques des filiales possédées par l'entreprise.	100 %
L'entreprise a divulgué les noms et les adresses de toutes les installations produisant seulement ses propres marques.	66.7 %
L'entreprise a divulgué les noms et les adresses d'une partie de ses installations produisant seulement ses propres marques.	33.3 %
L'entreprise n'a pas divulgué les noms et les adresses des installations produisant ses propres marques.	0
5.4. Transparence de la méthodologie des audits (social, qualité, environnement) des fournisseurs	15 %
La méthodologie des audits dans la chaîne d'approvisionnement est disponible. Elle est basée d'une façon explicite sur des pratiques généralement admises	100 %

LES ENTREPRISES ONT-ELLES LE SOUCI DE L'APPROVISIONNEMENT RESPONSABLE AU QUÉBEC?

et/ou au moins des standards externes (ex. SA 8000).	
La méthodologie des audits n'est pas disponible et/ou n'est pas basée sur des pratiques généralement admises et/ou une norme externe, ou il n'y a aucun audit dans la chaîne d'approvisionnement.	0
5.5. Vérification externe des audits (social, qualité, environnement)	20 %
Participation systématique de tierces parties incluant les ONG et/ou les syndicats des pays d'approvisionnement dans la vérification des audits.	100 %
Participation ponctuelle (ad hoc) de tierces parties incluant les ONG et/ou les syndicats des pays d'approvisionnement dans la vérification des audits, ou il n'est pas clair que la vérification de tierces parties est systématique.	66.7 %
Participation de tierces parties dans la vérification audits, mais absence d'implication des ONG ou/et syndicats des pays d'approvisionnement dans cette vérification.	33.3 %
Il n'y a aucune mention de la vérification externe des audits de la chaîne d'approvisionnement ou il n'est pas clair que des tierces parties indépendantes participent à la vérification des audits.	0
5.6. Divulgence des résultats des audits (social, qualité, environnement)	20 %
Une divulgation totale et complète y compris l'analyse quantitative des résultats des audits de l'usine ou du fournisseur.	100 %
Une divulgation et une analyse précise des résultats des audits.	75 %
Une divulgation complète et une analyse quantitative des résultats globaux des audits.	50 %
Il y a beaucoup de commentaires sur les résultats globaux des audits, mais aucune figure n'est divulguée.	25 %
Il n'y a aucune divulgation des résultats des audits.	0

Mountain Equipment Co-op (MEC)

Activités de l'entreprise : MEC est le chef de file canadien en tant que détaillant et fabricant d'équipement pour activités de grande nature.

Points saillants : MEC est incontestablement un leader en matière d'approvisionnement responsable au Québec. Le code de conduite de MEC se base sur le modèle *Fair Labor Association* qui reprend l'ensemble des Conventions de base de l'OIT. Actuellement, MEC cherche à intégrer la dimension environnementale aux exigences de sa PAR. Pour la vérification de son code de conduite, MEC s'appuie sur un programme d'audits conduits par des tierces parties indépendantes incluant des ONG locales (les ONG FLA et *Social Compliance Services Asia*). En outre, MEC fait preuve d'une grande transparence : la liste des fournisseurs est disponible en ligne; les infractions à son code de conduite survenues chez certains fournisseurs sont identifiées et prises en compte dans un processus d'amélioration continu de leurs pratiques; les mesures correctives sont énoncées, etc. Alors que le code de conduite de MEC n'apparaît pas sur le site internet, l'entreprise nous l'a transmis suite à notre demande. Les aspects environnementaux ne font actuellement pas l'objet d'audits, mais l'entreprise travaille actuellement à l'élaboration d'une stratégie pour y parvenir.

Relations avec l'entreprise : Nous avons développé de bonnes relations avec la coordinatrice du développement durable qui a répondu à nos demandes d'informations.

1. Politique d'approvisionnement responsable et code de conduite	Résultat de l'entreprise	Poids du Critère
1.1 Qualité des énoncés de la PAR ou du code de conduite <ul style="list-style-type: none"> - Toutes les Conventions de base de l'OIT sans exception - Écoconception et efficacité de consommation des matières premières - Principes 4RV et 3RV - Achat local 	60 % X 33.3 % 30 % X 33.3 % 10 % X 33.3 % 10 % X 33.3 %	60 %
1.2 Dispositif de priorisation La PAR ou le code de conduite définit clairement un dispositif de priorisation.	100 %	5 %
1.3 Portée de la PAR ou du code de conduite <ul style="list-style-type: none"> - La PAR ou le code de conduite s'applique à toute la chaîne d'approvisionnement, y compris la propre marque de l'entreprise. 	100 %	20 %
1.4 Validité et modalités de mise à jour <ul style="list-style-type: none"> - Absence d'énoncés sur la validité et les modalités de mise à jour. 	0	5 %
1.5 Publication et disponibilité de la PAR ou du code de conduite <ul style="list-style-type: none"> - La PAR ou le code de conduite est mis à la disposition du public. 	100 %	10 %
Résultat total de la section / poids de la section	56.78 %	X 20 %

2. Gouvernance et consultation des parties prenantes dans l'élaboration et la mise à jour de la PAR	Résultat de l'entreprise	Poids du Critère
2.1 Responsabilité du conseil d'administration en matière éthique concernant la chaîne d'approvisionnement <ul style="list-style-type: none"> - Il existe un sous-comité formel du conseil d'administration dont la responsabilité porte explicitement sur la question de l'approvisionnement responsable. 	100 %	40 %
2.2 Consultation des parties prenantes internes et externes affectées par la PAR ou le code de conduite <ul style="list-style-type: none"> - L'entreprise a identifié et consulté les parties prenantes internes (et/ou l'existence d'un comité de pilotage mixte et participatif (services d'approvisionnement, syndicat et haute direction) et externes affectées directement par la PAR (au moins les différents services d'approvisionnement, le syndicat, les fournisseurs et les communautés locales en cas de 	100 %	40 %

LES ENTREPRISES ONT-ELLES LE SOUCI DE L'APPROVISIONNEMENT RESPONSABLE AU QUÉBEC?

disposition sur l'achat local).		
2.3 Adhésion aux initiatives internationales multipartites (externes) - L'entreprise est membre de <i>Ethical Trading Initiative</i> , <i>Fair Labor Association</i> ou <i>Social Accountability International</i> et/ou est impliquée dans une initiative comparable incluant des représentants d'ONG et de syndicats.	100 %	10 %
2.4 Implication des ONG et/ou des syndicats dans l'élaboration des normes de la chaîne d'approvisionnement (externes) - L'implication permanente des ONG et/ou des syndicats (en dehors de l'adhésion aux initiatives internationales multipartites) incluant dans les pays de fabrication.	100 %	10 %
Résultat total de la section / poids de la section	100 %	X 20 %

3. Système de gestion	Résultat de l'entreprise	Poids du critère
3.1 Allocation des ressources - Un cadre supérieur dont la responsabilité première inclut la question de l'approvisionnement responsable. Le gestionnaire est à moins de deux niveaux hiérarchiques du conseil d'administration.	100 %	20 %
3.2 Outils - L'entreprise s'est dotée d'un questionnaire (ou outil) de cueillette de données auprès des fournisseurs et d'une grille d'évaluation et/ou de sélection des fournisseurs, de listes de fournisseurs et de produits responsables. Ces outils sont appliqués systématiquement pour tout achat et/ou au moins une fois par an pour chaque fournisseur.	100 %	20 %
3.3 Certifications du système de gestion - Absence de listes de certifications.	0	10 %
3.4 Labels et certifications des produits et des services responsables - Absence de listes de certifications, d'une banque/listes de produits et services responsables et/ou de produits et services certifiés.	0	10 %
3.5 Formation des acheteurs - Formation continue et planifiée des acheteurs en matière d'approvisionnement responsable.	100 %	10 %
3.6 Analyse de risques des questions éthiques (sociales, économiques et environnementales) dans la chaîne d'approvisionnement - Une analyse des risques des questions éthiques dans la chaîne d'approvisionnement a été réalisée : o Analyse des risques sociaux o Analyse des risques économiques	33.3 % X 100 % 33.3 % X 100 %	20 %
3.7 Divulgaration des analyses des risques environnementaux, sociaux et économiques dans la chaîne d'approvisionnement - On fait mention des risques environnementaux, sociaux et économiques sur le site web ou dans d'autres documents de l'entreprise.	33.3 %	10 %
Résultat total de la section / poids de la section	66.7 %	X 30 %

4. Résultats et mesures d'accompagnement	Résultat de l'entreprise	Poids du critère
4.1 Suivi des résultats - L'entreprise effectue un suivi de l'application de sa PAR ou de son code de conduite sur une base régulière afin d'apprécier les résultats de ses actions.	100 %	40 %
4.2 Programme d'accompagnement et plan d'amélioration de la performance des fournisseurs (dans une philosophie d'amélioration continue) - L'entreprise a élaboré un plan d'accompagnement d'amélioration de la performance des fournisseurs.	100 %	30 %
4.3 Mesures correctives en cas de non-conformité - Il y a une démarche ou une stratégie qui traite du manque de conformité. Cette démarche traite par étapes des violations.	100 %	30 %

LES ENTREPRISES ONT-ELLES LE SOUCI DE L'APPROVISIONNEMENT RESPONSABLE AU QUÉBEC?

Elle prévoit également des menaces de mettre fin à la relation d'affaires en cas d'absence de collaboration des fournisseurs ou sous-traitants.		
Résultat total de la section / poids de la section	100 %	X 15 %
5. L'audit de la chaîne d'approvisionnement	Résultat de l'entreprise	Poids du critère
5.1 Engagement en matière d'audits (social, qualité et environnement) des fournisseurs - Existence d'une politique qui engage l'entreprise à auditer régulièrement les aspects sociaux, environnementaux et économiques dans la chaîne d'approvisionnement entière. o Audit social	33.3 % X 100 %	15 %
5.2 Statut du programme d'audits (social, qualité et environnement) - Un programme d'audits externes a été établi et actuellement, il est mis en application.	100 %	15 %
5.3 Divulgence des sites de fabrication - L'entreprise a divulgué les noms et les adresses de toutes les installations produisant seulement ses propres marques.	66.7 %	15 %
5.4 Transparence de la méthodologie des audits (social, qualité et environnement) des fournisseurs - La méthodologie de l'audit dans la chaîne d'approvisionnement est disponible et elle est basée d'une façon explicite sur des pratiques généralement admises et/ou au moins des standards externes (ex. SA 8000).	100 %	15 %
5.5 Vérification externe des audits (social, qualité et environnement) - Participation systématique de tierces parties incluant les ONG et/ou les syndicats des pays d'approvisionnement dans la vérification des audits (social, qualité et environnement).	100 %	20 %
5.6 Divulgence des résultats des audits (social, qualité et environnement) - Une divulgation totale et complète y compris l'analyse quantitative des résultats des audits de l'usine ou du fournisseur.	100 %	20 %
Résultat total de la section / poids de la section	85 %	X 15 %
SCORE TOTAL	79.10	/ 100

Ikea

Activités de l'entreprise : Ikea est un important fabricant et fournisseur, dans le monde et au Canada, de meubles vendus en kit et de produits d'ameublement.

Faits saillants : Notre équipe de recherche a pris connaissance de l'ensemble des documents publiés sur le site internet d'IKEA. L'entreprise applique un code de conduite pour ses fournisseurs qu'elle nomme IWAY. En termes de contenu, le code de conduite IWAY s'appuie sur les Conventions de base de l'OIT, de la Déclaration universelle des droits de l'homme et de la Déclaration de Rio. Ikea fait preuve d'une grande transparence en ce qui concerne l'application de son code de conduite. En effet, les rapports de RSE font le suivi des résultats et les mesures d'accompagnement des fournisseurs y sont clairement mentionnées. Au cours des dernières années, IKEA a développé des collaborations avec des ONG, notamment dans les pays où sont localisés ses fournisseurs. Cependant, la direction d'IKEA n'implique pas une tierce partie indépendante pour la réalisation et la vérification de ses audits de suivi puisque, pour le moment, l'entreprise fait appel à des auditeurs privés (*PriceWaterCooperHouse*, etc.).

Relations avec l'entreprise : Nous ne sommes pas parvenus à développer de relations avec l'entreprise malgré nos courriers d'informations et notre appel de relance.

1. Politique d'approvisionnement responsable et code de conduite	Résultat de l'entreprise	Poids du Critère
1.1 Qualité des énoncés de la PAR ou du code de conduite - Toutes les Conventions de base de l'OIT sans exception - Implication communautaire du fournisseur en matière de santé, éducation, culture et autres aspects sociaux - Écoconception et efficacité de consommation des matières premières - Éco-efficacité de consommation des ressources en eau - Éco-efficacité de consommation d'énergie - Réduction des GES - Principe 4RVE ou 3RV - Protection de la biodiversité	60 % X 33.3 % 20 % X 33.3 % 30 % X 33.3 % 10 % X 33.3 % 10 % X 33.3 % 10 % X 33.3 % 10 % X 33.3 % 10 % X 33.3 %	60 %
1.2 Dispositif de priorisation - Absence d'énoncés sur un dispositif de priorisation.	0	5 %
1.3 Portée de la PAR ou du code de conduite - La PAR ou le code de conduite s'applique à toute la chaîne d'approvisionnement, y compris la propre marque de l'entreprise.	100 %	20 %
1.4 Validité et modalités de mise à jour - Absence d'énoncés sur la validité et les modalités de mise à jour.	0	5 %
1.5 Publication et disponibilité de la PAR ou du code de conduite - La PAR ou le code de conduite est à la disposition du public.	100 %	10 %
Résultat total de la section / poids de la section	61.68 %	X 20 %

2. Gouvernance et consultation des parties prenantes dans l'élaboration et la mise à jour de la PAR	Résultat de l'entreprise	Poids du Critère
2.1 Responsabilité du conseil d'administration en matière éthique concernant la chaîne d'approvisionnement - Il existe un membre du conseil d'administration dont la responsabilité porte explicitement sur la question de l'approvisionnement responsable.	66.7 %	40 %
2.2 Consultation des parties prenantes internes et externes affectées par la PAR et le code de conduite - Il n'y a aucune preuve qu'une consultation des parties prenantes internes et externes a été effectuée.	0	40 %
2.3 Adhésion aux initiatives internationales multipartites (externes) - L'entreprise est membre de <i>Ethical Trading Initiative</i> , <i>Fair Labor Association</i> ou <i>Social Accountability International</i> et/ou est impliquée dans une initiative comparable incluant des	100 %	10 %

LES ENTREPRISES ONT-ELLES LE SOUCI DE L'APPROVISIONNEMENT RESPONSABLE AU QUÉBEC?

représentants d'ONG et de syndicats.		
2.4 Implication des ONG et/ou des syndicats dans l'élaboration des normes de la chaîne d'approvisionnement (externe) - L'implication permanente des ONG et/ou des syndicats (en dehors de l'adhésion aux initiatives internationales multipartites) incluant dans les pays de fabrication.	100 %	10 %

Résultat total de la section / poids de la section **46.7 %** **X 20 %**

3. Système de gestion	Résultat de l'entreprise	Poids du critère
3.1 Allocation des ressources - Un cadre supérieur dont la responsabilité première inclut la question d'approvisionnement responsable. Le cadre supérieur est situé plus bas que deux niveaux hiérarchiques, ou il n'est pas clair à combien de niveaux hiérarchiques se situe le gestionnaire.	50 %	20 %
3.2 Outils - L'entreprise s'est dotée d'un questionnaire (ou outil) de cueillette de données auprès des fournisseurs et d'une grille d'évaluation et/ou de sélection de fournisseurs, de liste de fournisseurs et de listes de produits responsables. Ces outils sont appliqués systématiquement pour tout achat et/ou au moins une fois par an pour tout fournisseur.	100 %	20 %
3.3 Certifications du système de gestion - Il n'y a aucune mention de certifications.	0	10 %
3.4 Labels et certifications des produits et des services responsables - Il n'y a aucune mention d'une liste de certifications, d'une banque/liste de produits et services responsables et/ou de produits et services certifiés.	0	10 %
3.5 Formation des acheteurs - Formation continue et planifiée des acheteurs en matière d'approvisionnement responsable.	100 %	10 %
3.6 Analyse de risques des questions éthiques (sociales économiques et environnementales) dans la chaîne d'approvisionnement - Il n'y a aucune mention de la réalisation d'une analyse des risques liés aux questions éthiques de la chaîne d'approvisionnement.	0	20 %
3.7 Divulgence des analyses des risques environnementaux, sociaux et économiques dans la chaîne d'approvisionnement - Il n'y a aucune mention des questions éthiques (sociales économiques et environnementales) comme facteur de risques.	0	10 %

Résultat total de la section / poids de la section **40 %** **X 30 %**

4. Résultats et mesures d'accompagnement	Résultat de l'entreprise	Poids du critère
4.1 Suivi des résultats - L'entreprise effectue un suivi de l'application de sa PAR ou de son code de conduite d'approvisionnement sur une base régulière afin d'apprécier les résultats de ses actions.	100 %	40 %
4.2 Programme d'accompagnement et plan d'amélioration de la performance des fournisseurs (dans une philosophie d'amélioration continue) - L'entreprise a élaboré un plan d'accompagnement d'amélioration des performances, qui définit la façon avec laquelle elle contribue à l'amélioration de la performance de ses fournisseurs désirant améliorer davantage leurs performances.	100 %	30 %
4.3 Mesures correctives en cas de non-conformité - Il y a une démarche ou une stratégie qui traite du manque de conformité. Cette démarche traite par étapes des violations. Elle prévoit également des menaces de mettre fin à la relation d'affaires en cas d'absence de collaboration des fournisseurs ou sous-traitants.	100 %	30 %

LES ENTREPRISES ONT-ELLES LE SOUCI DE L'APPROVISIONNEMENT RESPONSABLE AU QUÉBEC?

Résultat total de la section / poids de la section	100 %	X 15 %
5. L'audit de la chaîne d'approvisionnement	Résultat de l'entreprise	Poids du critère
5.1 Engagement en matière d'audits (social, qualité et environnement) des fournisseurs - Existence d'une politique qui engage l'entreprise à auditer régulièrement les aspects sociaux, environnementaux et économiques dans la chaîne d'approvisionnement entière.	100 %	15 %
5.2 Statut du programme d'audits (social, qualité et environnement) - Un programme d'audits externes a été établi et, actuellement, il est mis en application.	100 %	15 %
5.3 Divulgence des sites de fabrication - L'entreprise n'a pas divulgué les noms et les adresses des installations produisant ses propres marques.	0	15 %
5.4 Transparence de la méthodologie des audits (social, qualité et environnement) des fournisseurs - La méthodologie des audits dans la chaîne d'approvisionnement est disponible et elle est basée d'une façon explicite sur des pratiques généralement admises.	100 %	15 %
5.5 Vérification externe des audits (social, qualité et environnement) - On ne fait aucune mention d'une vérification externe des audits.	0	20 %
5.6 Divulgence des résultats des audits (social, qualité et environnement) - Une divulgation totale et complète y compris l'analyse quantitative des résultats des audits de l'usine ou du fournisseur.	100 %	20 %
Résultat total de la section / poids de la section	57.5 %	X 15 %
SCORE TOTAL	57.29	/ 100

Alcoa

Activités de l'entreprise : Alcoa est le troisième producteur mondial d'aluminium. Son siège social se trouve à Pittsburgh aux États-Unis. Au Québec, Alcoa détient trois alumineries situées à Bécancour, à Baie-Comeau et Deschambault. Notre évaluation porte sur Alcoa première fusion.

Faits saillants : Notre équipe a consulté le code de conduite pour les fournisseurs d'Alcoa ainsi que les « Principes pour les droits de l'Homme » et l'approche du développement durable au sein de laquelle l'entreprise inscrit ses actions. Dans son ensemble, la politique d'Alcoa est très complète puisqu'elle intègre les droits humains et sociaux et la protection de l'environnement. Les énoncés du code de conduite sont également solides : ils comprennent aussi bien les Conventions de base de l'OIT, le respect des coutumes locales que les aspects environnementaux. Celui-ci s'appuie sur des outils de mise en œuvre tels que l'écoconception, des programmes de réduction des GES, etc. La direction d'Alcoa procède actuellement à l'envoi d'un questionnaire à ses fournisseurs pour les évaluer sur les trois pôles du développement durable, ce qui devrait orienter les décisions d'affaire de la direction. Celui-ci n'est pas diffusé sur le site de l'entreprise, mais il nous a été transmis par l'entreprise. Alcoa a consulté ses parties prenantes internes et participe à plusieurs programmes auxquels sont associés des représentants d'ONG et de syndicats (le Comité consultatif sur le développement durable qui comprend entre autres la Fédération de la Métallurgie-CSN). Les engagements d'Alcoa s'appuient également sur différents outils de gestion tels que les Normes ISO 9001, ISO 14 001 et SA 8000. L'audit de la chaîne d'approvisionnement est l'étape de mise en œuvre sur laquelle Alcoa doit encore déployer des efforts.

Relations avec l'entreprise : Nous avons développé de bonnes relations avec la directrice régionale du développement durable qui a répondu promptement à nos demandes d'informations. Notons qu'Alcoa est un membre actif de l'ECPAR, initiative à laquelle la CQCAM participe en tant que promoteur des enjeux sociaux.

1. Politique d'approvisionnement responsable et code de conduite	Résultat de l'entreprise	Poids du Critère
1.1 Qualité des énoncés de la PAR ou du code de conduite <ul style="list-style-type: none"> - Toutes les Conventions de base de l'OIT sans exception - Implication communautaire du fournisseur en matière de santé, éducation, culture et autres aspects sociaux - Écoconception et efficacité de consommation des matières premières - Éco-efficacité de consommation des ressources en eau - Éco-efficacité de consommation d'énergie - Réduction des GES - Principe 4RVE ou 3RV - Les critères d'achat dits « traditionnels », tels que le coût, la qualité, les délais, la livraison, la disponibilité d'une technologie, les mesures anticorruption, les pots de vin, etc. - Achat local 	60 % X 33.3 % 20 % X 33.3 % 30 % X 33.3 % 10 % X 33.3 % 10 % X 33.3 % 10 % X 33.3 % 10 % X 33.3 % 70 % X 33.3 % 10 % X 33.3 %	60 %
1.2 Dispositif de priorisation <ul style="list-style-type: none"> - Absence d'énoncés sur un dispositif de priorisation. 	0	5 %
1.3 Portée de la PAR ou du code de conduite <ul style="list-style-type: none"> - L'application de la PAR ou du code de conduite est (clairement ou délibérément) limitée à la chaîne d'approvisionnement nord-américaine ou à certains produits, certains fournisseurs, certains pays choisis. 	33.3 %	20 %
1.4 Validité et modalités de mise à jour <ul style="list-style-type: none"> - Absence d'énoncés sur la validité et les modalités de mise à jour. 	0	5 %
1.5 Publication et disponibilité de la PAR ou du code de conduite <ul style="list-style-type: none"> - La PAR ou le code de conduite est mis à la disposition du public. 	100 %	10 %
Résultat total de la section / poids de la section	62.20 %	X 20 %

LES ENTREPRISES ONT-ELLES LE SOUCI DE L'APPROVISIONNEMENT RESPONSABLE AU QUÉBEC?

2. Gouvernance et consultation des parties prenantes dans l'élaboration et la mise à jour de la PAR	Résultat de l'entreprise	Poids du Critère
2.1 Responsabilité du conseil d'administration en matière éthique concernant la chaîne d'approvisionnement - Il existe un membre du conseil d'administration ou un comité dont les responsabilités portent sur la RSE, mais il n'est pas clair si celles-ci incluent la question de l'approvisionnement responsable.	33.3 %	40 %
2.2 Consultation des parties prenantes internes et externes affectées par la PAR ou le code de conduite - L'entreprise a identifié et consulté les parties prenantes internes et/ou l'existence d'un comité de pilotage mixte et participatif (services d'approvisionnement, syndicat et haute direction) et externes affectées directement par la PAR (au moins les différents services d'approvisionnement, le syndicat, les fournisseurs et les communautés locales en cas de disposition sur l'achat local).	100 %	40 %
2.3 Adhésion aux initiatives internationales multipartites (externes) - L'entreprise est membre de <i>Ethical Trading Initiative</i> , <i>Fair Labor Association</i> ou <i>Social Accountability International</i> et/ou est impliquée dans une initiative comparable incluant des représentants d'ONG et de syndicats.	100 %	10 %
2.4 Implication des ONG ou des syndicats dans l'élaboration des normes dans la chaîne d'approvisionnement (externes) - L'implication permanente des ONG et/ou des syndicats (en dehors de l'adhésion aux initiatives internationales multipartites) au Canada et aux États-Unis seulement.	66.7 %	10 %
Résultat total de la section / poids de la section	70 %	X 20 %

3. Système de gestion	Résultat de l'entreprise	Poids du critère
3.1 Allocation des ressources - Un cadre supérieur dont la responsabilité première inclut la question de l'approvisionnement responsable. Le cadre supérieur est situé plus bas que deux niveaux hiérarchiques ou il n'est pas clair à combien de niveaux hiérarchiques se situe le gestionnaire.	50 %	20 %
3.2 Outils - L'entreprise s'est dotée d'un questionnaire (ou outil) de cueillette de données auprès de ses fournisseurs. Ces outils ne sont pas appliqués systématiquement pour tout achat et/ou pas à tous ses fournisseurs.	33.3 %	20 %
3.3 Certifications du système de gestion - L'entreprise a identifié une liste de certifications des systèmes de gestion environnementale, des aspects sociaux, de qualité et/ou autres certifications sectorielles.	100 %	10 %
3.4 Labels et certifications des produits et des services responsables - Absence de listes de certifications, d'une banque/listes de produits et services responsables et/ou de produits et services certifiés.	0	10 %
3.5 Formation des acheteurs - Formation des acheteurs en matière d'approvisionnement responsable, mais sur une base ponctuelle plutôt que programmée.	50 %	10 %
3.6 Analyse de risques des questions éthiques (sociales économiques et environnementales) dans la chaîne d'approvisionnement - Une analyse des risques des questions éthiques (sociales économiques et environnementales) dans la chaîne d'approvisionnement a été réalisée.	100 %	20 %
3.7 Divulgence des analyses des risques environnementaux, sociaux et économiques dans la chaîne d'approvisionnement - On fait mention des risques environnementaux, sociaux et économiques sur le site web ou dans d'autres documents de l'entreprise.	33.3 %	10 %
Résultat total de la section / poids de la section	55 %	X 30 %

LES ENTREPRISES ONT-ELLES LE SOUCI DE L'APPROVISIONNEMENT RESPONSABLE AU QUÉBEC?

4. Résultats et mesures d'accompagnement	Résultat de l'entreprise	Poids du critère
4.1 Suivi des résultats - L'entreprise fait un suivi global de l'application de sa PAR ou de son code de conduite afin d'apprécier les résultats de son action.	33.3 %	40 %
4.2 Programme d'accompagnement et plan d'amélioration de la performance des fournisseurs (dans une philosophie d'amélioration continue) - L'entreprise fait seulement des recommandations d'une façon ponctuelle auprès de ses fournisseurs.	50 %	30 %
4.3 Mesures correctives en cas de non-conformité - On fait référence aux mesures de gestion des cas de non-conformité à la PAR ou au code de conduite. Des détails sur la façon dont celles-ci s'opèrent sont fournis, mais il n'y a aucune indication sur une approche par étapes pour traiter des violations à la PAR ou au code de conduite.	66.7 %	30 %
Résultat total de la section / poids de la section	48.3 %	X 15 %
5. L'audit de la chaîne d'approvisionnement	Résultat de l'entreprise	Poids du critère
5.1 Engagement en matière d'audits (social, qualité et environnement) des fournisseurs - Existence d'une politique qui engage l'entreprise dans des audits ponctuels (ad hoc) ou pour effectuer des audits portant seulement sur une partie de la chaîne d'approvisionnement ou le niveau de l'engagement des audits dans la chaîne d'approvisionnement n'est pas clair.	50 %	15 %
5.2 Statut du programme d'audits (social, qualité et environnement) - Un programme d'audits interne a été établi et, actuellement, il est mis en application.	50 %	15 %
5.3 Divulgence des sites de fabrication - L'entreprise a divulgué les noms et les adresses de toutes les installations produisant ses propres marques et ceux de toutes les marques des filiales possédées par l'entreprise.	100 %	15 %
5.4 Transparence de la méthodologie des audits des fournisseurs (social, qualité et environnement) - La méthodologie des audits n'est pas disponible et n'est pas basée sur des pratiques généralement admises ou une norme externe.	0	15 %
5.5 Vérification externe des audits (social, qualité et environnement) - Il n'y a aucune mention de la vérification externe des audits dans la chaîne d'approvisionnement.	0	20 %
5.6 Divulgence des résultats des audits (social, qualité et environnement) - Il n'y a aucune vérification externe des audits de la chaîne d'approvisionnement.	0	20 %
Résultat total de la section / poids de la section	30 %	X 15 %
SCORE TOTAL	54.67	/ 100

Cirque du Soleil

Activités de l'entreprise : Le Cirque du Soleil est une entreprise de divertissement artistique spécialisée en cirque contemporain.

Points saillants : Notre équipe a pris connaissance de la politique d'approvisionnement responsable que le Cirque du Soleil a adoptée en 2008. Celle-ci nous est apparue très solide puisqu'elle identifie clairement son champ d'application et que son contenu est également très complet : l'ensemble des Conventions de base de l'OIT et la protection de l'environnement sont visés par cet instrument. Le Cirque du Soleil a consulté ses parties prenantes internes pour la définition de sa PAR et a mis sur pied un comité consultatif mixte pour sa mise en œuvre. Le Cirque du Soleil s'est également doté d'un code de conduite éthique à l'intention de ses acheteurs. L'entreprise ne le rend pas public en raison de potentielles situations de conflit d'intérêts avec ses fournisseurs. De plus, le Cirque du Soleil a adopté une clause de responsabilité sociale qui est accessible sur son site internet. L'application de la PAR s'appuie sur un programme de formation destiné aux employés et aux usagers de la PAR et l'administration d'un questionnaire auprès de ses fournisseurs. Le Cirque du Soleil a prévu dans sa PAR un programme d'audits externes chez ses fournisseurs, mais il n'est pas encore mis en application.

Relations avec l'entreprise : Nous avons développé de bonnes relations avec le directeur de l'action sociale et de la coopération internationale du Cirque du Soleil qui a répondu promptement à nos demandes d'informations. Notons que le Cirque du Soleil est un membre actif de l'ECPAR, initiative à laquelle la CQCAM participe en tant que promoteur des enjeux sociaux.

1. Politique d'approvisionnement responsable et code de conduite	Résultat de l'entreprise	Poids du Critère
1.1 Qualité des énoncés de la PAR ou du code de conduite <ul style="list-style-type: none"> - Toutes les Conventions de base de l'OIT sans exception - Écoconception et efficacité de consommation des matières premières - Éco-efficacité de la consommation en ressources en eau - Éco-efficacité de consommation d'énergie - Principes 4RVE et 3RV - Les critères d'achat dits « traditionnels », tels que le coût, la qualité, les délais, la livraison, la disponibilité d'une technologie, les mesures anti corruption, les pots de vin, etc.. 	60 % X 33.3 % 30 % X 33.3 % 10 % X 33.3 % 10 % X 33.3 % 10 % X 33.3 % 70 % X 33.3 %	60 %
1.2 Dispositif de priorisation <ul style="list-style-type: none"> - Absence d'énoncés sur un dispositif de priorisation. 	0	5 %
1.3 Portée de la PAR ou du code de conduite <ul style="list-style-type: none"> - La PAR ou le code de conduite s'applique à toute la chaîne d'approvisionnement y compris la propre marque de l'entreprise. 	100 %	20 %
1.4 Validité et modalités de mise à jour <ul style="list-style-type: none"> - Absence d'énoncés sur la validité et les modalités de mise à jour. 	0	5 %
1.5 Publication et disponibilité de la PAR ou du code de conduite <ul style="list-style-type: none"> - La PAR ou le code de conduite est mis à la disposition du public. 	100 %	10 %
Résultat total de la section / poids de la section	67.62 %	X 20 %
2. Gouvernance et consultation des parties prenantes dans l'élaboration et la mise à jour de la PAR	Résultat de l'entreprise	Poids du Critère
2.1 Responsabilité du conseil d'administration en matière éthique concernant la chaîne d'approvisionnement <ul style="list-style-type: none"> - Il existe un membre du conseil d'administration ou un comité dont les responsabilités portent sur la RSE, mais il n'est pas clair si celles-ci incluent la question de l'approvisionnement responsable. 	33.3 %	40 %

LES ENTREPRISES ONT-ELLES LE SOUCI DE L'APPROVISIONNEMENT RESPONSABLE AU QUÉBEC?

2.2 Consultation des parties prenantes internes et externes affectées par la PAR ou le code de conduite - L'entreprise a identifié et consulté seulement les parties prenantes internes affectées par la PAR et/ou l'existence d'un comité de pilotage mixte et participatif (services d'approvisionnement, syndicat et haute direction).	66.7 %	40 %
2.3 Adhésion aux initiatives internationales multipartites (externes) - L'entreprise est membre de Ethical Trading Initiative, Fair Labor Association ou Social Accountability International et/ou est impliquée dans une initiative comparable incluant des représentants d'ONG et de syndicats.	100 %	10 %
2.4 Implication des ONG et/ou des syndicats dans l'élaboration des normes de la chaîne d'approvisionnement (externes) - Implication permanente des ONG et/ou des syndicats (en dehors de l'adhésion aux initiatives internationales multipartites) au Canada et aux États-Unis seulement.	66.7 %	10 %
Résultat total de la section / poids de la section	56.7 %	X 20 %

3. Système de gestion	Résultat de l'entreprise	Poids du critère
3.1 Allocation des ressources - Un cadre supérieur dont la responsabilité première inclut la question de l'approvisionnement responsable. Le gestionnaire est à moins de deux niveaux hiérarchiques du conseil d'administration.	100 %	20 %
3.2 Outils - L'entreprise s'est dotée d'un questionnaire (ou outil) de cueillette de données auprès de ses fournisseurs et d'une grille d'évaluation et/ou de sélection de fournisseurs, de listes de fournisseurs et de produits responsables. Ces outils ne sont pas appliqués systématiquement pour tout achat et/ou pas à tous ses fournisseurs.	66.7 %	20 %
3.3 Certifications du système de gestion - L'entreprise a identifié une liste de certifications des systèmes de gestion environnementale, des aspects sociaux, de qualité et/ou autres certifications sectorielles.	100 %	10 %
3.4 Labels et certifications des produits et des services responsables - Absence de listes de certifications, d'une banque/liste de produits et services responsables et/ou de produits et services certifiés.	0	10 %
3.5 Formation des acheteurs - Formation continue et planifiée des acheteurs en matière d'approvisionnement responsable.	100 %	10 %
3.6 Analyse de risque des questions éthiques (sociales économiques et environnementales) dans la chaîne d'approvisionnement - L'analyse existante des risques liés aux questions éthiques (sociales économiques et environnementales) dans la chaîne d'approvisionnement devrait être reconduite. L'entreprise s'engage à refaire l'analyse.	50 %	20 %
3.7 Divulgence des analyses des risques environnementaux, sociaux et économiques dans la chaîne d'approvisionnement - On ne fait aucune mention des questions éthiques (sociales économiques et environnementales) comme facteur de risques.	0	10 %
Résultat total de la section / poids de la section	63.3 %	X 30 %

4. Résultats et mesures d'accompagnement	Résultat de l'entreprise	Poids du Critère
4.1 Suivi des résultats - L'entreprise fait un suivi global de l'application de sa PAR ou de son code de conduite afin d'apprécier les résultats de son action.	33.3 %	40 %

LES ENTREPRISES ONT-ELLES LE SOUCI DE L'APPROVISIONNEMENT RESPONSABLE AU QUÉBEC?

4.2 Programme d'accompagnement et plan d'amélioration de la performance des fournisseurs (dans une philosophie d'amélioration continue) - L'entreprise fait seulement des recommandations d'une façon ponctuelle auprès de ses fournisseurs.	50 %	30 %
4.3 Mesures correctives en cas de non-conformité - On fait référence aux mesures de gestion des cas de non-conformité à la PAR ou au code de conduite. Des détails sont fournis sur la façon dont celles-ci s'opèrent, mais il n'y a aucune indication sur une approche par étapes pour traiter de ces violations.	66.7 %	30 %
Résultat total de la section / poids de la section	48.3 %	X 15 %

5. L'audit de la chaîne d'approvisionnement	Résultat de l'entreprise	Poids du Critère
5.1 Engagement en matière d'audits (social, qualité et environnement) des fournisseurs - Existence d'une politique qui engage l'entreprise à auditer régulièrement les aspects sociaux, environnementaux et économiques dans la chaîne d'approvisionnement entière : <ul style="list-style-type: none"> o Audit social o Audit environnemental 	33.3 % X 100 % 33.3 % X 100 %	15 %
5.2 Statut du programme d'audits (social, qualité et environnement) - Un programme d'audits externes a été établi, mais, actuellement, il n'est pas encore mis en application.	50 %	15 %
5.3 Divulgence des sites de fabrication - L'entreprise n'a pas divulgué les noms et les adresses des installations produisant ses propres marques.	0	15 %
5.4 Transparence de la méthodologie des audits (social, qualité et environnement) des fournisseurs - Il n'y a aucun audit dans la chaîne d'approvisionnement.	0	15 %
5.5 Vérification externe des audits (social, qualité et environnement) - On ne fait aucune mention de la vérification externe des audits.	0	20 %
5.6 Divulgence des résultats des audits (social, qualité et environnement) - Il n'y a aucune divulgation des résultats d'audits.	0	20 %
Résultat total de la section / poids de la section	17.5 %	X 15 %

SCORE TOTAL	53.73	/ 100
--------------------	--------------	--------------

RioTintoAlcan

Activités de l'entreprise : Rio Tinto Alcan est le leader mondial de la production d'aluminium. L'entreprise est l'un des plus importants fournisseurs de bauxite, d'alumine et d'aluminium

Faits saillants : Il y a plusieurs informations sur les sites internet d'Alcan Inc. de Rio Tinto Alcan et dans les documents publics de l'entreprise qui attestent de l'existence et de l'application d'une politique d'approvisionnement responsable. Dans le cadre de sa politique de développement durable, Alcan a dressé une liste de huit enjeux clés en fonction desquels chaque fournisseur est tenu d'agir dans toutes les situations d'affaires. En outre, Rio Tinto Alcan applique une déclaration relative aux pratiques d'approvisionnement intitulée « Notre façon d'acheter ». Ce document décrit les processus et les normes d'approvisionnement du Groupe Rio Tinto. Il établit clairement les rôles et les responsabilités de toutes les parties prenantes de l'approvisionnement, à savoir Rio Tinto Approvisionnement (RTP), les unités commerciales de Rio Tinto et les fournisseurs du Groupe. Ce document traite des dimensions du développement durable sans donner de détails sur les critères environnementaux. L'entreprise s'est dotée d'un « Code de conduite mondial des employés et de l'entreprise ». Rio Tinto Alcan a également défini un programme de formation pour ses acheteurs. Nous ne sommes pas parvenus à évaluer les aspects de la gouvernance, en particulier l'implication des fournisseurs, des ONG et des syndicats dans la définition de sa politique de développement durable et de sa déclaration « Notre façon d'acheter », faute d'informations sur le site de l'entreprise. Nous n'avons pas pu identifier et évaluer les outils de gestion sur lesquels s'appuie la mise en œuvre de ces programmes.

Relations avec l'entreprise : Nous ne sommes pas parvenus à développer de relations avec l'entreprise malgré nos courriers et courriels d'informations et un appel téléphonique de relance.

1. Politique d'approvisionnement responsable et code de conduite	Résultat de l'entreprise	Poids du Critère
1.1 Qualité des énoncés de la PAR ou du code de conduite <ul style="list-style-type: none"> - Toutes les Conventions de base de l'OIT sans exception - Implication communautaire du fournisseur en matière de santé, éducation, culture et autres aspects sociaux - Écoconception et efficacité de consommation des matières premières - Éco-efficacité de consommation des ressources en eau - Éco-efficacité de consommation d'énergie - Réduction des GES - Principes 4RVE ou 3RV - Les critères d'achat dits « traditionnels », tels que le coût, la qualité, les délais, la livraison, la disponibilité d'une technologie, les mesures anticorruption, les pots de vin, etc. - Achat local 	60 % X 33.3 % 20 % X 33.3 % 30 % X 33.3 % 10 % X 33.3 % 10 % X 33.3 % 10 % X 33.3 % 10 % X 33.3 % 70 % X 33.3 % 10 % X 33.3 %	60 %
1.2 Dispositif de priorisation <ul style="list-style-type: none"> - Absence d'énoncés sur un dispositif de priorisation. 	0	5 %
1.3 Portée de la PAR ou du code de conduite <ul style="list-style-type: none"> - L'application de la PAR ou du code de conduite est (clairement ou délibérément) limitée à la chaîne d'approvisionnement nord-américaine ou à certains produits, certains fournisseurs, certains pays choisis. 	33.3 %	20 %
1.4 Validité et modalités de mise à jour <ul style="list-style-type: none"> - Absence d'énoncés sur la validité et les modalités de mise à jour. 	0	5 %
1.5 Publication et disponibilité de la PAR ou du code de conduite <ul style="list-style-type: none"> - La PAR et le code de conduite sont mis à la disposition du public. 	100 %	10 %
Résultat total de la section / poids de la section	62.20 %	X 20 %

2. Gouvernance et consultation des parties prenantes dans	Résultat de	Poids du
---	-------------	----------

LES ENTREPRISES ONT-ELLES LE SOUCI DE L'APPROVISIONNEMENT RESPONSABLE AU QUÉBEC?

l'élaboration et la mise à jour de la PAR	l'entreprise	Critère
2.1 Responsabilité du conseil d'administration en matière éthique concernant la chaîne d'approvisionnement - Il existe un membre du conseil d'administration ou un comité dont les responsabilités portent sur la RSE, mais il n'est pas clair si celles-ci incluent la question de l'approvisionnement responsable.	33.3 %	40 %
2.2 Consultation des parties prenantes internes et externes affectées par la PAR ou le code de conduite - L'entreprise a identifié et consulté seulement les parties prenantes internes affectées par la PAR et/ou l'existence d'un comité de pilotage mixte et participatif (services d'approvisionnement, syndicat et haute direction).	66.7 %	40 %
2.3 Adhésion aux initiatives internationales multipartites (externes) - On ne fait aucune mention de l'adhésion de l'entreprise aux <i>Ethical Trading Initiative</i> , <i>Fair Labor Association</i> ou <i>Social Accountability International</i> et/ou n'est pas impliquée dans une initiative comparable incluant des représentants d'ONG et de syndicats.	0	10 %
2.4 Implication des ONG et/ou des syndicats dans l'élaboration des normes de la chaîne d'approvisionnement (externes) - On ne fait aucune mention ou il n'y a aucune preuve de l'implication proactive des ONG et/ou des syndicats (en dehors de l'adhésion aux initiatives internationales multipartites).	0	10 %
Résultat total de la section / poids de la section	40 %	X 20 %
3. Système de gestion	Résultat de l'entreprise	Poids du critère
3.1 Allocation des ressources - Un cadre supérieur dont la responsabilité première inclut la question d'approvisionnement responsable. Le gestionnaire est à moins de deux niveaux hiérarchiques du conseil d'administration.	100%	20 %
3.2 Outils - On ne fait aucune mention de l'adoption d'outils (questionnaires, grille d'évaluation, grille de sélection, etc.) pour la sélection des fournisseurs.	0	20 %
3.3 Certifications du système de gestion - On ne fait aucune mention de l'adoption d'une liste de certifications.	0	10 %
3.4 Labels et certifications des produits et des services responsables - On ne fait aucune mention de l'adoption d'une liste de certifications, d'une banque/liste de produits et services responsables et/ou de produits et services certifiés.	0	10 %
3.5 Formation des acheteurs - Formation continue et planifiée des acheteurs en matière d'approvisionnement responsable.	100 %	10 %
3.6 Analyse de risques des questions éthiques (sociales économiques et environnementales) dans la chaîne d'approvisionnement - Une analyse des risques des questions éthiques (sociales économiques et environnementales) dans la chaîne d'approvisionnement a été réalisée.	100%	20 %
3.7 Divulcation des analyses des risques environnementaux, sociaux et économiques dans la chaîne d'approvisionnement - On ne fait aucune mention des questions éthiques (sociales économiques et environnementales) comme facteur de risques.	0	10 %
Résultat total de la section / poids de la section	50 %	X 30 %
4. Résultats et mesures d'accompagnement	Résultat de l'entreprise	Poids du critère
4.1 Suivi des résultats - L'entreprise effectue un suivi de l'application de sa PAR ou de son code de conduite sur une base régulière afin d'apprécier les résultats de son action.	100 %	40 %

LES ENTREPRISES ONT-ELLES LE SOUCI DE L'APPROVISIONNEMENT RESPONSABLE AU QUÉBEC?

4.2 Programme d'accompagnement et plan d'amélioration de la performance des fournisseurs (dans une philosophie d'amélioration continue) - L'entreprise se limite à la conformité aux exigences de sa politique ou de son code de conduite.	0	30 %
4.3 Mesures correctives en cas de non-conformité - On fait référence aux mesures de gestion en cas de non-conformité, mais il n'y a aucun détail sur l'approche utilisée.	33.3 %	30 %
Résultat total de la section / poids de la section	50 %	X 15 %
5. L'audit de la chaîne d'approvisionnement	Résultat de l'entreprise	Poids du critère
5.1 Engagement en matière de l'audit (social, qualité et environnement) des fournisseurs - Existence d'une politique qui engage l'entreprise à auditer régulièrement les aspects sociaux, environnementaux et économiques dans la chaîne d'approvisionnement entière.	100%	15 %
5.2 Statut du programme d'audits (social, qualité et environnement) - Un programme d'audits internes a été établi et actuellement, il est mis en application.	50 %	15 %
5.3 Divulgence des sites de fabrication - L'entreprise a divulgué les noms et les adresses de toutes les installations produisant ses propres marques et ceux de toutes les marques des filiales possédées par l'entreprise.	100 %	15 %
5.4 Transparence de la méthodologie des audits (social, qualité et environnement) des fournisseurs - La méthodologie des audits n'est pas disponible et/ou n'est pas basée sur des pratiques généralement admises ou une norme externe.	0	15 %
5.5 Vérification externe des audits (social, qualité et environnement) - On ne fait aucune mention de la réalisation d'une vérification externe des audits de la chaîne d'approvisionnement.	0	20 %
5.6 Divulgence des résultats des audits (social, qualité et environnement) - Il n'y a aucune divulgation des résultats des audits.	0	20 %
Résultat total de la section / poids de la section	37.5 %	X 15 %
SCORE TOTAL	48.56	/ 100

Bell Canada

Activités de l'entreprise : Bell Canada est la principale entreprise de télécommunications au Canada.

Faits saillants : Notre équipe a constaté qu'il y a plusieurs informations sur le site internet de Bell Canada et dans son rapport de responsabilité sociale qui attestent de l'existence et de l'application d'un code de conduite à l'intention des fournisseurs, d'un questionnaire d'évaluation ainsi que d'autres outils de mise en œuvre. Il ressort clairement que la démarche en approvisionnement responsable de Bell Canada est opérationnelle et bien intégrée à sa stratégie. Bell Canada consulte ses parties prenantes internes pour la mise en œuvre de son code de conduite. L'entreprise est également impliquée dans des initiatives internationales et sectorielles qui comprennent des représentants d'ONG et de syndicats : elle est par exemple membre du « *Sustainability Purchasing Network* » et du « *GeSI* » (*Global e-Sustainability Initiative*). À notre demande, Bell Canada nous a transmis un certain nombre de documents qui ne sont pas publiés sur le site internet de l'entreprise, notamment le code de conduite à l'intention des fournisseurs.

Relations avec l'entreprise : Nous avons développé de bonnes relations avec le chef divisionnaire adjoint en charge de la responsabilité sociale et environnement chez Bell Canada qui a répondu promptement à notre demande d'informations.

1. Politique d'approvisionnement responsable et code de conduite	Résultat de l'entreprise	Poids du Critère
1.1 Qualité des énoncés de la PAR ou du code de conduite - Toutes les Conventions de base de l'OIT sans exception - Implication communautaire du fournisseur en matière de santé, éducation, culture et autres aspects sociaux - Éco efficacité de consommation des ressources - Principe 4RVE et 3 RV	60 % X 33.3 % 20 % X 33.3 % 10 % X 33.3 % 10 % X 33.3 %	60 %
1.2 Dispositifs de priorisation - Absence d'énoncés sur un dispositif de priorisation.	0	5 %
1.3 Portée de la PAR ou du code de conduite - La PAR ou le code de conduite s'applique à toute la chaîne d'approvisionnement, y compris la propre marque de l'entreprise.	100 %	20 %
1.4 Validité et modalités de mise à jour - Absence d'énoncés sur la validité et les modalités de mise à jour.	0	5 %
1.5 Publication et disponibilité de la PAR ou du code de conduite - La PAR ou le code de conduite est mis à la disposition du public.	100 %	10 %
Résultat total de la section / poids de la section	49.80 %	X 20 %

2. Gouvernance et consultation des parties prenantes dans l'élaboration et la mise à jour de la PAR	Résultat de l'entreprise	Poids du Critère
2.1 Responsabilité du conseil d'administration en matière éthique concernant la chaîne d'approvisionnement - Il existe un membre du conseil d'administration ou un comité dont les responsabilités portent sur la RSE, mais il n'est pas clair si celles-ci incluent la question de l'approvisionnement responsable.	33.3 %	40 %
2.2 Consultation des parties prenantes internes et externes affectées par la PAR ou le code de conduite - L'entreprise a identifié et consulté seulement les parties prenantes internes affectées par la PAR et/ou l'existence d'un comité de pilotage mixte et participatif (services d'approvisionnement, syndicat et haute direction).	66.7 %	40 %
2.3 Adhésion aux initiatives internationales multipartites (externes) - L'entreprise est membre de <i>Ethical Trading Initiative</i> , <i>Fair Labor Association</i> ou <i>Social Accountability International</i> et/ou est impliquée dans une initiative comparable incluant des	100 %	10 %

LES ENTREPRISES ONT-ELLES LE SOUCI DE L'APPROVISIONNEMENT RESPONSABLE AU QUÉBEC?

représentants d'ONG et de syndicats.		
2.4 Implication des ONG et/ou des syndicats dans l'élaboration des normes des chaînes d'approvisionnement (externes) - Implication ponctuelle des ONG et/ou des syndicats (en dehors de l'adhésion aux initiatives internationales multipartites).	33.3 %	10 %
Résultat total de la section / poids de la section	53.30 %	X 20 %

3. Système de gestion	Résultat de l'entreprise	Poids du critère
3.1 Allocation des ressources - Un cadre supérieur dont la responsabilité première inclut la question de l'approvisionnement responsable. Le cadre supérieur est situé plus bas que deux niveaux hiérarchiques, ou il n'est pas clair à combien de niveaux hiérarchiques se situe le gestionnaire.	50 %	20 %
3.2 Outils - L'entreprise s'est dotée d'un questionnaire (ou outil) de cueillette de données auprès des fournisseurs et d'une grille d'évaluation et/ou de sélection de fournisseurs, de listes de fournisseurs et de produits responsables. Ces outils sont appliqués systématiquement pour tout achat et/ou au moins une fois par an pour tout fournisseur.	100 %	20 %
3.3 Certifications du système de gestion - L'entreprise a identifié une liste de certifications des systèmes de gestion environnementale, des aspects sociaux, de qualité et/ou autres certifications sectorielles.	100 %	10 %
3.4 Labels et certifications des produits et des services responsables - Absence de liste de certifications, d'une banque/liste de produits et services responsables et/ou de produits et services certifiés.	0	10 %
3.5 Formation des acheteurs - Formation des acheteurs en matière d'approvisionnement responsable, mais elle sur une base ponctuelle plutôt que programmée.	50 %	10 %
3.6 Analyse de risque des questions éthiques (sociales économiques et environnementales) dans la chaîne d'approvisionnement - Une analyse des risques des questions éthiques dans la chaîne d'approvisionnement a été réalisée : o Audit social o Audit environnemental	33.3 % 33.3 %	20 %
3.7 Divulgence des analyses des risques environnementaux, sociaux et économiques dans la chaîne d'approvisionnement - Il n'y a aucune divulgation des analyses de risques environnementaux, sociaux et économiques.	0	10 %
Résultat total de la section / poids de la section	58.30 %	X 30 %

4. Résultats et mesures d'accompagnement	Résultat de l'entreprise	Poids du critère
4.1 Suivi des résultats - L'entreprise effectue un suivi d'une façon ponctuelle de l'application de sa PAR ou de son code de conduite afin d'apprécier les résultats de son action.	66.7 %	40 %
4.2 Programme d'accompagnement et plan d'amélioration de la performance des fournisseurs (dans une philosophie d'amélioration continue) - L'entreprise se limite à la conformité aux exigences de sa PAR ou de son code de conduite.	0	30 %
4.3 Mesures correctives en cas de non-conformité - On fait référence aux mesures de gestion en cas de non-conformité, mais il n'y a aucun détail de l'approche utilisée.	33.3 %	30 %
Résultat total de la section / poids de la section	36.70 %	X 15 %

LES ENTREPRISES ONT-ELLES LE SOUCI DE L'APPROVISIONNEMENT RESPONSABLE AU QUÉBEC?

5. L'audit de la chaîne d'approvisionnement	Résultat de l'entreprise	Poids du critère
5.1 Engagement en matière de l'audit (social, qualité et environnement) des fournisseurs - Il n'y a aucune preuve de l'existence d'une politique engageant l'entreprise dans n'importe quelle forme d'audits.	0	15 %
5.2 Statut du programme d'audits - Il y a un programme d'auto-évaluation.	0	15 %
5.3 Divulgence des sites de fabrication - L'entreprise n'a pas divulgué les noms et les adresses des installations produisant ses propres marques.	0	15 %
5.4 Transparence de la méthodologie des audits (social, qualité et environnement) des fournisseurs - Il n'y a aucune mention de la conduite d'audits.	0	15 %
5.5 Vérification externe des audits (social, qualité et environnement) - Il n'y a aucune mention de la réalisation d'une vérification externe des audits.	0	20 %
5.6 Divulgence des résultats des audits (social, qualité et environnement) - Il n'y a aucune divulgation des résultats d'audits.	0	20 %
Résultat total de la section / poids de la section	0 %	X 15 %
SCORE TOTAL	43.62	/ 100

RONA

Activités de l'entreprise : RONA est un important détaillant de matériels de construction, de rénovation, de quincaillerie et de jardinage au Canada.

Faits saillants : Notre équipe a apprécié les différentes initiatives que RONA met en œuvre depuis 2008. RONA applique une politique d'approvisionnement tout à fait innovante : l'entreprise sélectionne en effet des produits à partir de l'analyse de cycle de vie environnementale et de certaines certifications environnementales. En outre, RONA a adopté une politique d'approvisionnement responsable pour les produits du bois pour laquelle des parties tierces (dont Greenpeace) ont été consultées. RONA a également adopté une politique relative à la vente de pesticides sur laquelle des tierces parties (dont Équiterre) se sont aussi exprimées. Pour la mise en œuvre de sa politique d'approvisionnement responsable, RONA fait signer un formulaire de consentement de son code de conduite « Pour des achats responsables » à ses fournisseurs. RONA mandate une société d'audits pour effectuer la vérification des Normes ISO 9001 et SA 8000 chez ses fournisseurs, en particulier ceux localisés en Chine. La direction de l'entreprise nous a d'ailleurs déclaré avoir ouvert un bureau dans ce pays pour mieux contrôler leurs pratiques. Suite à notre demande, le code de conduite « Pour des achats responsables » et les formulaires d'audits nous ont été transmis.

Relations avec l'entreprise : Nous avons développé de bonnes relations avec la vice-présidente aux affaires publiques et aux communications qui a répondu à nos requêtes.

1. Politique d'approvisionnement responsable et code de conduite	Résultat de l'entreprise	Poids du Critère
1.1 Qualité des énoncés de la PAR ou du code de conduite <ul style="list-style-type: none"> - Toutes Conventions de base de l'OIT sans exception - Analyse environnementale du cycle de vie - Protection de la biodiversité 	60 % X 33.3 % 10 % X 33.3 % 10 % X 33.3 %	60 %
1.2 Dispositif de priorisation Absence d'énoncés sur un dispositif de priorisation	0	5 %
1.3 Portée de la PAR ou du code de conduite <ul style="list-style-type: none"> - La PAR ou le code de conduite s'applique à toute la chaîne d'approvisionnement y compris la propre marque de l'entreprise. 	100 %	20 %
1.4 Validité et modalités de mise à jour <ul style="list-style-type: none"> - La PAR ou le code de conduite définit clairement dans ses énoncés sa période de validité et les modalités de mise à jour. 	100 %	5 %
1.5 Publication et disponibilité de la PAR ou du code de conduite <ul style="list-style-type: none"> - La PAR ou le code de conduite est mis à la disposition du public. 	100 %	10 %
Résultat total de la section / poids de la section	50.84 %	X 20 %
2. Gouvernance et consultation des parties prenantes dans l'élaboration et la mise à jour de la PAR	Résultat de l'entreprise	Poids du Critère
2.1 Responsabilité du conseil d'administration en matière éthique concernant la chaîne d'approvisionnement <ul style="list-style-type: none"> - Il existe un membre du conseil d'administration ou un comité dont les responsabilités portent sur la RSE, mais il n'est pas clair si celles-ci incluent la question de l'approvisionnement responsable. 	33.3 %	40 %
2.2 Consultation des parties prenantes internes et externes affectées par la PAR ou le code de conduite <ul style="list-style-type: none"> - L'entreprise a identifié et consulté seulement les parties prenantes internes affectées par la PAR et/ou l'existence d'un comité de pilotage mixte et participatif (services d'approvisionnement, syndicat et haute direction). 	66.7 %	40 %
2.3 Adhésion aux initiatives internationales multipartites (externes) <ul style="list-style-type: none"> - Il n'y a aucune mention de l'adhésion de l'entreprise aux <i>Ethical Trading Initiative</i>, <i>Fair Labor Association</i> ou <i>Social Accountability International</i> et/ou n'est pas impliquée dans une 	0	10 %

LES ENTREPRISES ONT-ELLES LE SOUCI DE L'APPROVISIONNEMENT RESPONSABLE AU QUÉBEC?

initiative comparable incluant des représentants d'ONG et de syndicats.		
2.4 Implication des ONG et/ou des syndicats dans l'élaboration des normes de la chaîne d'approvisionnement (externes) - Implication ponctuelle des ONG et/ou des syndicats (en dehors de l'adhésion aux initiatives internationales multipartites) ou il n'est pas clair que l'implication est permanente.	33.3 %	10 %
Résultat total de la section / poids de la section	43.3 %	X 20 %

3. Système de gestion	Résultat de l'entreprise	Poids du critère
3.1 Allocation des ressources - Un cadre supérieur dont la responsabilité première inclut la question de l'approvisionnement responsable. Le gestionnaire est à moins de deux niveaux hiérarchiques du conseil d'administration.	100 %	20 %
3.2 Outils - L'entreprise s'est dotée d'un questionnaire (ou outil) de cueillette de données auprès des fournisseurs. Ces outils ne sont pas appliqués systématiquement pour tout achat et/ou pas à tous les fournisseurs.	33.3 %	20 %
3.3 Certifications du système de gestion - L'entreprise a identifié une liste de certifications des systèmes de gestion environnementale, des aspects sociaux, de qualité et/ou autres certifications sectorielles. o Certifications d'ordre social o Certifications d'ordre économique	33.3 % X 100 % 33.3 % X 100 %	10 %
3.4 Labels et certifications des produits et des services responsables - L'entreprise a identifié une liste de certifications des systèmes de gestion environnementale, des aspects sociaux, de qualité et/ou autres certifications sectorielles.	100 %	10 %
3.5 Formation des acheteurs - Formation continue et planifiée des acheteurs en matière d'approvisionnement responsable	100 %	10 %
3.6 Analyse de risque des questions éthiques (sociales économiques et environnementales) dans la chaîne d'approvisionnement - On ne fait aucune mention de la réalisation d'une analyse des risques sur les questions éthiques de la chaîne d'approvisionnement.	0	20 %
3.7 Divulguation des analyses des risques environnementaux, sociaux et économiques dans la chaîne d'approvisionnement - On ne fait aucune mention des questions éthiques comme facteur de risques.	0	10 %
Résultat total de la section / poids de la section	53.3 %	X 30 %

4. Résultats et mesures d'accompagnement	Résultat de l'entreprise	Poids du critère
4.1 Suivi des résultats - L'entreprise fait un suivi global de l'application de sa PAR et/ou du code de conduite afin d'apprécier les résultats de son action.	33.3 %	40 %
4.2 Programme d'accompagnement et plan d'amélioration de la performance des fournisseurs (dans une philosophie d'amélioration continue) - L'entreprise fait seulement des recommandations d'une façon ponctuelle auprès de ses fournisseurs.	50 %	30 %
4.3 Mesures correctives en cas de non-conformité - Il y a des références aux mesures de gestion des cas de non-conformité, mais il n'y a aucun détail de l'approche utilisée.	33.3 %	30 %
Résultat total de la section / poids de la section	38.3 %	X 15 %

LES ENTREPRISES ONT-ELLES LE SOUCI DE L'APPROVISIONNEMENT RESPONSABLE AU QUÉBEC?

5. L'audit de la chaîne d'approvisionnement	Résultat de l'entreprise	Poids du Critère
5.1 Engagement en matière d'audits (social, qualité et environnement) des fournisseurs - Existence d'une politique qui engage l'entreprise dans des audits ponctuels (ad hoc) ou pour effectuer des audits portant seulement sur une partie de la chaîne d'approvisionnement, ou le niveau de l'engagement de l'audit dans la chaîne d'approvisionnement n'est pas clair. <ul style="list-style-type: none"> o Audit social o Audit économique 	 33.3 % X 50 % 33.3 % X 50 %	15 %
5.2 Statut du programme d'audits (social, qualité et environnement) - Un programme d'audits externes a été établi et actuellement, il est mis en application.	100 %	15 %
5.3 Divulgence des sites de fabrication - L'entreprise n'a pas divulgué les noms et les adresses des installations produisant ses propres marques.	0	15 %
5.4 Transparence de la méthodologie des audits (social, qualité et environnement) des fournisseurs - La méthodologie des audits n'est pas disponible.	0	15 %
5.5 Vérification externe des audits (social, qualité et environnement) - Il n'y a aucune vérification externe des audits	0	20 %
5.6 Divulgence des résultats des audits (social, qualité et environnement) - Il n'y a aucune divulgation des résultats d'audits.	0	20 %
Résultat total de la section / poids de la section	20 %	X 15 %
SCORE TOTAL	43.58	/ 100

HBC

Activités de l'entreprise : Hudson Bay Company (HBC) est un important distributeur de vêtements et de linges de maison au Canada. HBC est propriétaire des franchises La Baie, Zellers, Home Outfitters et Fields.

Faits saillants : Notre équipe a constaté qu'il y a plusieurs informations sur le site internet de HBC et dans ses rapports de développement durable qui attestent de l'existence et de l'application d'une PAR. Depuis 2007, HBC exige que tous ses fournisseurs se conforment à son code de conduite. En termes de contenu, ce code de conduite à l'intention des fournisseurs fait référence aux Conventions de base de l'OIT. En 2007, HBC a ajouté la conformité environnementale à son processus de vérification. Cependant, nous ne n'avons pas pu identifier dans les documents publics de l'entreprise les aspects environnementaux auxquels cette exigence faisait référence. En termes de suivi, HBC a recours à des audits réalisés par des firmes privées. Sur son site, elle fournit des analyses des infractions à son code de conduite et elle applique un plan d'accompagnement de ses fournisseurs en cas de non-conformité. HBC a également défini un programme complet de formation pour ses acheteurs et ses fournisseurs. Nous ne sommes pas parvenus à évaluer les aspects de la gouvernance et de l'engagement des parties prenantes, faute d'informations sur le site de HBC sur ces dimensions.

Relations avec l'entreprise : Nous avons été en contact avec la directrice senior en conformité sociale et reddition de compte qui ne nous a pas transmis les informations nécessaires pour compléter notre analyse.

1. Politique d'approvisionnement responsable et code de conduite	Résultat de l'entreprise	Poids du Critère
1.1 Qualité des énoncés de la PAR ou du code de conduite - Toutes les Conventions de base de l'OIT sans exception - Les critères d'achat dits « traditionnels », tels que le coût, la qualité, les délais, livraison, la disponibilité d'une technologie, les mesures anticorruption, les pots de vin, etc.	60 % X 33.3 % 70 % X 33.3 %	60 %
1.2 Dispositif de priorisation - Absence d'énoncés sur un dispositif de priorisation.	0	5 %
1.3 Portée de la PAR ou du code de conduite - La PAR ou le code de conduite s'applique à toute la chaîne d'approvisionnement y compris la propre marque de l'entreprise.	100 %	20 %
1.4 Validité et modalités de mise à jour - Absence d'énoncés sur la validité et les modalités de mise à jour.	0	5 %
1.5 Publication et disponibilité de la PAR ou du code de conduite - La PAR ou le code de conduite est mis à la disposition du public	100 %	10 %

Résultat total de la section / poids de la section

55.74 %

X 20 %

2. Gouvernance et consultation des parties prenantes dans l'élaboration et la mise à jour de la PAR	Résultat de l'entreprise	Poids du Critère
2.1 Responsabilité du conseil d'administration en matière éthique au niveau de la chaîne d'approvisionnement - Il n'y a aucune évidence de la responsabilité du conseil d'administration sur la question de l'approvisionnement responsable d'une façon spécifique ou comme élément de la RSE.	0	40 %
2.2 Consultation des parties prenantes internes et externes affectées par la PAR ou le code de conduite - L'entreprise a identifié et consulté seulement les fournisseurs ou au moins une partie prenante interne et une partie prenante externe.	33.3 %	40 %

LES ENTREPRISES ONT-ELLES LE SOUCI DE L'APPROVISIONNEMENT RESPONSABLE AU QUÉBEC?

2.3 Adhésion aux initiatives internationales multipartites (externes) - L'entreprise est membre de <i>Ethical Trading Initiative</i> , <i>Fair Labor Association</i> ou <i>Social Accountability International</i> et/ou est impliquée dans une initiative comparable incluant des représentants d'ONG et de syndicats.	100 %	10 %
2.4 Implication des ONG et/ou des syndicats dans l'élaboration des normes de la chaîne d'approvisionnement (externes) - Implication ponctuelle des ONG et/ou des syndicats (en dehors de l'adhésion aux initiatives internationales multipartites) ou il n'est pas clair que l'implication est permanente.	33.3 %	10 %
Résultat total de la section / poids de la section	26.7 %	X 20 %

3. Système de gestion	Résultat de l'entreprise	Poids du critère
3.1 Allocation des ressources - Un cadre supérieur dont la responsabilité première inclut la question de l'approvisionnement responsable. Le cadre supérieur est situé plus bas que deux niveaux hiérarchiques, ou il n'est pas clair à combien de niveaux hiérarchiques se situe le gestionnaire.	50 %	20 %
3.2 Outils - On ne fait aucune mention de l'adoption d'outils (questionnaires, grille d'évaluation, grille de sélection, etc.) pour la sélection des fournisseurs.	0	20 %
3.3 Certifications du système de gestion - On ne fait aucune mention de l'adoption d'une liste de certifications.	0	10 %
3.4 Labels et certifications des produits et des services responsables - On ne fait aucune mention de l'adoption d'une liste de certifications, d'une banque/liste de produits et services responsables et/ou de produits et services certifiés.	0	10 %
3.5 Formation des acheteurs - Formation continue et planifiée des acheteurs en matière d'approvisionnement responsable.	100 %	10 %
3.6 Analyse de risque des questions éthiques (sociales économiques et environnementales) dans la chaîne d'approvisionnement - On ne fait aucune mention de la réalisation d'une analyse des risques liés aux questions éthiques de la chaîne d'approvisionnement.	0	20 %
3.7 Divulgaration des analyses des risques environnementaux, sociaux et économiques dans la chaîne d'approvisionnement - On ne fait aucune mention des questions éthiques (sociales économiques et environnementales) comme facteur de risques.	0	10 %
Résultat total de la section / poids de la section	20 %	X 30 %

4. Résultats et mesures d'accompagnement	Résultat de l'entreprise	Poids du critère
4.1 Suivi des résultats - L'entreprise effectue un suivi de l'application de sa PAR ou de son code de conduite d'approvisionnement sur une base régulière afin d'apprécier les résultats de son action.	100 %	40 %
4.2 Programme d'accompagnement et plan d'amélioration de la performance des fournisseurs (dans une philosophie d'amélioration continue) - On ne fait aucune mention d'un plan d'accompagnement des fournisseurs.	0	30 %
4.3 Mesures correctives en cas de non-conformité - Il y a une démarche ou une stratégie qui traite du manque de conformité. Cette démarche traite par étapes des violations. Elle prévoit également des menaces de mettre fin à la relation	100 %	30 %

LES ENTREPRISES ONT-ELLES LE SOUCI DE L'APPROVISIONNEMENT RESPONSABLE AU QUÉBEC?

d'affaires en cas d'absence de collaboration des fournisseurs ou sous-traitants.		
Résultat total de la section / poids de la section	70 %	X 15 %
5. L'audit de la chaîne d'approvisionnement	Résultat de l'entreprise	Poids du critère
5.1 Engagement en matière d'audits (social, qualité et environnement) des fournisseurs - Existence d'une politique qui engage l'entreprise à auditer régulièrement les aspects sociaux, environnementaux et économiques dans la chaîne d'approvisionnement entière.	100 %	15 %
5.2 Statut du programme d'audits (social, qualité et environnement) - Un programme d'audits externes a été établi et, actuellement, il est mis en application.	100 %	15 %
5.3 Divulgence des sites de fabrication - L'entreprise n'a pas divulgué les noms et les adresses des installations produisant ses propres marques.	0	15 %
5.4 Transparence de la méthodologie des audits (social, qualité et environnement) des fournisseurs - La méthodologie de l'audit dans la chaîne d'approvisionnement est disponible, et elle est basée d'une façon explicite sur des pratiques généralement admises.	100 %	15 %
5.5 Vérification externe des audits (social, qualité et environnement) - On ne fait aucune mention de la réalisation d'une vérification externe des audits de la chaîne d'approvisionnement.	0	20 %
5.6 Divulgence des résultats des audits (social, qualité et environnement) - Une divulgation et une analyse précise des résultats des audits.	75 %	20 %
Résultat total de la section / poids de la section	59.9 %	X 15 %
SCORE TOTAL	41.96	/ 100

Loblaw

Activités de l'entreprise : Loblaw est une des plus importantes entreprises de grande distribution au Canada.

Faits saillants : Notre équipe a pris connaissance des différentes initiatives mises en œuvre par Loblaw. L'entreprise applique une politique en matière d'approvisionnement responsable en produits de la mer durables pour laquelle des tierces parties (dont Greenpeace) ont été consultées. Loblaw fait également la promotion des fruits et légumes locaux dans le cadre de son programme « Ça pousse chez nous » : en 2008, 10 % des fruits et légumes vendus par Loblaw étaient des produits canadiens. L'entreprise offre également une gamme de produits équitables (neuf en 2008) qu'elle entend accroître dans le futur. Depuis 2006, l'entreprise met également en œuvre un programme de responsabilité sociale avec ses fournisseurs. Ce programme s'appuie sur un nouveau contrat d'approvisionnement standard à l'intention des fournisseurs qui n'est pas diffusé sur le site de Loblaw. Selon les informations figurant dans son rapport de responsabilité sociale de 2008, celui-ci s'appuierait sur des vérifications impartiales conduites par des firmes indépendantes : depuis 2006, 193 vérifications de RSE ont été réalisées chez ses fournisseurs. Cependant, un certain nombre d'informations demeurent floues ou sont simplement manquantes. Par exemple, les noms des firmes privées mandatées pour la vérification du programme de RSE ne sont pas divulgués. En ce qui concerne la méthodologie de l'audit, nous ne connaissons pas l'occurrence des vérifications, ni les mesures correctives envisagées en cas d'infractions et nous n'avons pas accès aux résultats des audits.

Relations avec l'entreprise : Nous ne sommes pas parvenus à développer de relations avec l'entreprise malgré nos courriers d'informations et un appel téléphonique de relance.

1. Politique d'approvisionnement responsable et code de conduite	Résultat de l'entreprise	Poids du Critère
1.1 Qualité des énoncés de la PAR ou du code de conduite - Écoconception et efficacité de consommation des matières premières - Protection de la biodiversité - Achat local	30 % X 33.3 % 10 % X 33.3 % 10 % X 33.3 %	60 %
1.2 Dispositif de priorisation - La PAR ou le code de conduite définit clairement un dispositif de priorisation.	100 %	5 %
1.3 Portée de la PAR ou du code de conduite - La portée de la PAR ou du code de conduite n'est pas claire.	0	20 %
1.4 Validité et modalités de mise à jour - Absence d'énoncés sur la validité et les modalités de mise à jour.	0	5 %
1.5 Publication et disponibilité de la PAR ou du code de conduite - La PAR ou le code de conduite sont mentionnés dans les informations divulguées ¹¹ .	66.7 %	10 %
Résultat total de la section / poids de la section	21.57 %	X 20 %
2. Gouvernance et consultation des parties prenantes dans l'élaboration et la mise à jour de la PAR	Résultat de l'entreprise	Poids du Critère
2.1 Responsabilité du conseil d'administration en matière éthique concernant la chaîne d'approvisionnement - Il existe un sous-comité formel du conseil d'administration dont la responsabilité porte explicitement sur la question de l'approvisionnement responsable.	100 %	40 %

¹¹ La politique en matière d'approvisionnement responsable en produits de la mer durables est disponible, mais le contrat d'approvisionnement standard à l'intention des fournisseurs qui comprend des clauses de RSE n'est pas accessible sur le site de Loblaw.

LES ENTREPRISES ONT-ELLES LE SOUCI DE L'APPROVISIONNEMENT RESPONSABLE AU QUÉBEC?

2.2 Consultation des parties prenantes internes et externes affectées par la PAR ou le code de conduite - L'entreprise a identifié et consulté les parties prenantes internes (et/ou l'existence d'un comité de pilotage mixte et participatif (services d'approvisionnement, syndicat et haute direction)) et externes affectées directement par la PAR (au moins les différents services d'approvisionnement, le syndicat, les fournisseurs et les communautés locales en cas de disposition sur l'achat).	100 %	40 %
2.3 Adhésion aux initiatives internationales multipartites (externes) - On ne fait aucune mention de l'adhésion de l'entreprise aux <i>Ethical Trading Initiative</i> , <i>Fair Labor Association</i> ou <i>Social Accountability International</i> et/ou n'est pas impliquée dans une initiative comparable incluant des représentants d'ONG et de syndicats.	0	10 %
2.4 Implication des ONG et/ou des syndicats dans l'élaboration des normes de la chaîne d'approvisionnement (externes) - On ne fait aucune mention ou il n'y a aucune preuve de l'implication proactive des ONG et/ou des syndicats (en dehors de l'adhésion aux initiatives internationales multipartites).	0	10 %
Résultat total de la section / poids de la section	80 %	X 20 %

3. Système de gestion	Résultat de l'entreprise	Poids du Critère
3.1 Allocation des ressources - Un cadre supérieur dont la responsabilité première inclut la question d'approvisionnement responsable. Le gestionnaire est à moins de deux niveaux hiérarchiques du conseil d'administration.	100 %	20 %
3.2 Outils - L'entreprise s'est dotée d'un questionnaire (ou outil) de cueillette de données auprès des fournisseurs et d'une grille d'évaluation et/ou de sélection de fournisseurs, de liste de fournisseurs et de listes de produits responsables. Ces outils ne sont pas appliqués systématiquement pour tout achat et/ou pas à tous les fournisseurs.	66.7 %	20 %
3.3 Certifications du système de gestion - L'entreprise a constitué une banque/liste de produits et services responsables et/ou de produits et services certifiés par des organismes reconnus mondialement.	100 %	10 %
3.4 Labels et certifications des produits et des services responsables - Il n'y a aucune mention de l'adoption d'une liste de certifications, d'une banque/liste de produits et services responsables et/ou de produits et services certifiés.	0	10 %
3.5 Formation des acheteurs - On ne fait aucune mention d'une formation des acheteurs en matière d'approvisionnement responsable.	0	10 %
3.6 Analyse de risque des questions éthiques (sociales économiques et environnementales) dans la chaîne d'approvisionnement - On ne fait aucune mention de la réalisation d'une analyse des risques liés aux questions éthiques de la chaîne d'approvisionnement.	0	20 %
3.7 Divulgence des analyses des risques environnementaux, sociaux et économiques dans la chaîne d'approvisionnement - On ne fait aucune mention des questions éthiques (sociales économiques et environnementales) comme facteur de risques.	0	10 %
Résultat total de la section / poids de la section	43.3 %	X 30 %

4. Résultats et mesures d'accompagnement	Résultat de l'entreprise	Poids du Critère
4.1 Suivi des résultats - L'entreprise effectue un suivi d'une façon ponctuelle de l'application de sa PAR et/ou du code de conduite afin	66.7 %	40 %

LES ENTREPRISES ONT-ELLES LE SOUCI DE L'APPROVISIONNEMENT RESPONSABLE AU QUÉBEC?

d'apprécier les résultats de son action.		
4.2 Programme d'accompagnement et plan d'amélioration de la performance des fournisseurs (dans une philosophie d'amélioration continue) - On ne fait aucune mention d'un programme d'accompagnement des fournisseurs.	0	30 %
4.3 Mesures correctives en cas de non-conformité - On ne fait aucune mention des mesures de gestion des cas de non-conformité.	0	30 %
Résultat total de la section / poids de la section	26.7 %	X 15 %

5. L'audit de la chaîne d'approvisionnement	Résultat de l'entreprise	Poids du Critère
5.1 Engagement en matière d'audits (social, qualité et environnement) des fournisseurs - Existence d'une politique qui engage l'entreprise à auditer régulièrement les aspects éthiques dans la chaîne d'approvisionnement entière. o Audit social	33.3 % X 100 %	15 %
5.2 Statut du programme d'audits (social, qualité et environnement) - Un programme d'audits externes a été établi et, actuellement, il est mis en application.	100 %	15 %
5.3 Divulgence des sites de fabrication - L'entreprise n'a pas divulgué les noms et les adresses des installations produisant ses propres marques.	0	10 %
5.4 Transparence de la méthodologie des audits (social, qualité et environnement) des fournisseurs - La méthodologie des audits n'est pas disponible.	0	15 %
5.5 Vérification externe des audits (social, qualité et environnement) - On ne fait aucune mention de la réalisation d'une vérification externe des audits.	0	20 %
5.6 Divulgence des résultats des audits (social, qualité et environnement) - Il n'y a aucune divulgation des résultats des audits.	0	20 %
Résultat total de la section / poids de la section	20 %	X 15 %
SCORE TOTAL	40.32	/ 100

Canadian Tire

Activités de l'entreprise : Canadian Tire est un important détaillant de matériels de construction, de rénovation, de quincaillerie et de jardinage au Canada.

Points saillants : Notre équipe a pris connaissance du code d'éthique professionnel à l'intention des fournisseurs de Canadian Tire qui s'applique à toutes ses filiales, notamment *Mark's Work Warehouse*. En termes de contenu, ce code de conduite inclut à la fois les Conventions de base de l'OIT et des critères environnementaux. Ces derniers demeurent toutefois peu élaborés. En termes de mise en œuvre, la firme de certifications VERITAS effectue des audits chez les fournisseurs de la filiale *Mark's Work Warehouse*. En termes de divulgation, Canadian Tire fournit des informations partielles sur le suivi de son code de conduite. En effet, les seuls rapports de suivi divulgués datent de 2005 et 2006 et ils concernent la filiale textile de Canadian Tire, c'est-à-dire *Mark's Work Warehouse*. De plus, il n'est pas clair que des parties tierces indépendantes participent à la vérification des audits réalisés par VERITAS : Canadian Tire déclare avoir participé à la création de deux organismes, *Fair Factories Clearing House* (FFC) et *Canadian Advancing Responsible Trade*, voués à l'échange d'informations sur les pratiques dans les usines et la définition de procédures d'audits, mais il n'est pas clair s'ils sont impliqués dans la vérification des audits réalisés par VERITAS.

Relations avec les entreprises : Nous ne sommes pas parvenus à développer de relations avec l'entreprise malgré nos courriers d'informations et un appel téléphonique de relance.

1. Politique d'approvisionnement responsable et code de conduite	Résultat de l'entreprise	Poids du Critère
1.1 Qualité des énoncés de la PAR ou du code de conduite - Toutes les Conventions de base de l'OIT sans exception	60 % X 33.3 %	60 %
1.2 Dispositif de priorisation - Absence d'énoncés sur un dispositif de priorisation.	0	5 %
1.3 Portée de la PAR ou du code de conduite - La PAR ou le code de conduite s'applique à toute la chaîne d'approvisionnement, y compris la propre marque de l'entreprise.	100 %	20 %
1.4 Validité et modalités de mise à jour - Absence d'énoncés sur la validité et les modalités de mise à jour.	0	5 %
1.5 Publication et disponibilité de la PAR ou du code de conduite - La PAR ou le code de conduite est mis à la disposition du public	100 %	10 %
Résultat total de la section / poids de la section	41.88 %	X 20 %

2. Gouvernance et consultation des parties prenantes dans l'élaboration et la mise à jour de la PAR	Résultat de l'entreprise	Poids du Critère
2.1 Responsabilité du conseil d'administration en matière éthique concernant la chaîne d'approvisionnement - Il existe un membre du conseil d'administration dont la responsabilité porte explicitement sur la question de l'approvisionnement responsable.	66.7 %	40 %
2.2 Consultation des parties prenantes internes et externes affectées par la PAR ou le code de conduite - Il n'y a aucune preuve qu'une consultation des parties prenantes internes et externes a été effectuée.	0	40 %
2.3 Adhésion aux initiatives internationales multipartites (externes) - L'entreprise n'est pas membre de <i>Ethical Trading Initiative</i> , <i>Fair Labor Association</i> ou <i>Social Accountability International</i> et/ou n'est pas impliquée dans une initiative comparable incluant des représentants d'ONG et de syndicats.	0	10 %

LES ENTREPRISES ONT-ELLES LE SOUCI DE L'APPROVISIONNEMENT RESPONSABLE AU QUÉBEC?

2.4 Implication des ONG et/ou des syndicats dans l'élaboration des normes de la chaîne d'approvisionnement (externes) - L'implication permanente des ONG et/ou des syndicats (en dehors de l'adhésion aux initiatives internationales multipartites) au Canada et aux États-Unis seulement.	66.7 %	10 %	
Résultat total de la section / poids de la section		33.34 %	X 20 %
3. Système de gestion		Résultat de l'entreprise	Poids du critère
3.1 Allocation des ressources - Un cadre supérieur dont la responsabilité première inclut la question de l'approvisionnement responsable. Le gestionnaire est à moins de deux niveaux hiérarchiques du conseil d'administration.	100 %	20 %	
3.2 Outils - On ne fait aucune mention de l'adoption d'outils (questionnaires, grille d'évaluation, grille de sélection, etc.) pour la sélection des fournisseurs.	0	20 %	
3.3 Certifications du système de gestion - On ne fait aucune mention de l'adoption d'une liste de certifications.	0	10 %	
3.4 Labels et certifications des produits et des services responsables - On ne fait aucune mention de l'adoption d'une liste de certifications, d'une banque/liste de produits et services responsables et/ou de produits et services certifiés.	0	10 %	
3.5 Formation des acheteurs - On ne fait aucune mention d'une formation des acheteurs en matière d'approvisionnement responsable.	0	10 %	
3.6 Analyse de risque des questions éthiques (sociales économiques et environnementales) dans la chaîne d'approvisionnement - L'analyse des risques liés aux questions éthiques devrait être reconduite et elle est partielle, car elle n'inclut pas tous les fournisseurs.	50 %	20 %	
3.7 Divulgaration des analyses des risques environnementaux, sociaux et économiques dans la chaîne d'approvisionnement - On fait mention des risques environnementaux, sociaux et économiques sur le site web ou dans d'autres documents de l'entreprise.	33.3 %	10 %	
Résultat total de la section / poids de la section		33.33 %	X 30 %
4. Résultats et mesures d'accompagnement		Résultat de l'entreprise	Poids du critère
4.1 Suivi des résultats - L'entreprise effectue un suivi d'une façon ponctuelle de l'application de sa PAR ou du code de conduite afin d'apprécier les résultats de son action.	66.7 %	40 %	
4.2 Programmes d'accompagnement et plan d'amélioration de la performance des fournisseurs (dans une philosophie d'amélioration continue) - L'entreprise fait seulement des recommandations d'une façon ponctuelle.	50 %	30 %	
4.3 Mesures correctives en cas de non-conformité - On fait référence aux mesures de gestion des non-conformités au code. Des détails sont fournis sur la façon dont celles-ci s'opèrent, mais il n'y a aucune indication sur une approche par étapes pour traiter des violations à la PAR ou au code de conduite.	66.7 %	30 %	
Résultat total de la section / poids de la section		61.7 %	X 15 %

LES ENTREPRISES ONT-ELLES LE SOUCI DE L'APPROVISIONNEMENT RESPONSABLE AU QUÉBEC?

5. L'audit de la chaîne d'approvisionnement	Résultat de l'entreprise	Poids du critère
5.1 Engagement en matière d'audits (social, qualité et environnement) des fournisseurs - Existence d'une politique qui engage l'entreprise à auditer régulièrement les aspects sociaux, environnementaux et économiques dans la chaîne d'approvisionnement entière. o Audit social	33.3 %	15 %
5.2 Statut du programme d'audits (social, qualité et environnement) - Un programme d'audits externes a été établi, mais actuellement, il est partiellement mis en application.	50 %	15 %
5.3 Divulgence des sites de fabrication - L'entreprise n'a pas divulgué les noms et les adresses des installations produisant ses propres marques.	0	15 %
5.4 Transparence de la méthodologie des audits (social, qualité et environnement) des fournisseurs - La méthodologie de l'audit n'est pas disponible et n'est pas basée sur des pratiques généralement admises ou une norme externe.	0	15 %
5.5 Vérification externe des audits (social, qualité et environnement) - Il n'est pas clair que des tierces parties participent à la vérification des audits.	0	20 %
5.6 Divulgence des résultats des audits (social, qualité et environnement) - L'entreprise effectue une divulgation complète et une analyse quantitative des résultats globaux des audits.	50 %	20 %
Résultat total de la section / poids de la section	22.5 %	X 15 %
SCORE TOTAL	37.67	/ 100

Wal-Mart

Activités de l'entreprise : Wal-Mart est une des plus importantes entreprises de grande distribution au Canada.

Faits saillants : Plusieurs informations sur le site internet et dans les documents publics de l'entreprise, notamment dans son rapport de responsabilité sociale, attestent de l'existence et de l'application d'une politique d'approvisionnement responsable chez Wal-Mart. L'entreprise s'est dotée d'un code de conduite pour ses fournisseurs qui se base sur le modèle du *Worldwide Responsible Apparel Production*. En 2007, Wal-Mart a ajouté des critères environnementaux à ses «Normes des fournisseurs» pour inclure notamment l'identification des déchets, la manutention et la mise au rebut, le traitement des eaux usées et les émissions atmosphériques, le traitement des substances interdites, etc. L'entreprise donne également des formations à ses fournisseurs et les soumet à des inspections ou des audits. Plusieurs informations sont manquantes : la méthodologie des inspections ou des audits est sommairement présentée, les résultats des inspections ne sont pas fournis et la liste des sites de production n'est pas disponible, etc.

Relations avec l'entreprise : Nous ne sommes pas parvenus à développer de relations avec l'entreprise malgré nos courriers d'information et un appel téléphonique de relance.

1. Politique d'approvisionnement responsable et code de conduite	Résultat de l'entreprise	Poids du Critère
1.1 Qualité des énoncés de la PAR ou du code de conduite <ul style="list-style-type: none"> - Toutes les Conventions de base de l'OIT sans exception - Éco efficacité de consommation des ressources en eau - Principe 4RVE ou 3RV - Les critères d'achat dits « traditionnels », tels que le coût, la qualité, les délais, la livraison, la disponibilité d'une technologie, les mesures anticorruption, les pots de vin, etc. 	60 % X 33.3 % 10 % X 33.3 % 10 % X 33.3 % 70 % X 33.3 %	60 %
1.2 Dispositif de priorisation Absence d'énoncés d'un dispositif de priorisation.	0	5 %
1.3 Portée de la PAR ou du code de conduite <ul style="list-style-type: none"> - L'application de la PAR ou du code de conduite est (clairement ou délibérément) limitée à la chaîne d'approvisionnement nord-américaine ou à certains produits, certains fournisseurs, certains pays choisis. 	66.7 %	20 %
1.4 Validité et modalités de mise à jour <ul style="list-style-type: none"> - Absence d'énoncés sur la validité et les modalités de mise à jour. 	0	5 %
1.5 Publication et disponibilité de la PAR ou du code de conduite <ul style="list-style-type: none"> - La PAR ou le code de conduite est mis à la disposition du public. 	100 %	10 %
Résultat total de la section / poids de la section	53.04 %	X 20 %

2. Gouvernance et consultation des parties prenantes dans l'élaboration et la mise à jour de la PAR	Résultat de l'entreprise	Poids du Critère
2.1 Responsabilité du conseil d'administration en matière éthique concernant la chaîne d'approvisionnement <ul style="list-style-type: none"> - On ne fait aucune mention ou il n'y a aucune évidence de la responsabilité du conseil d'administration par rapport à la question de l'approvisionnement responsable d'une façon spécifique ou comme élément de la RSE. 	0	40 %
2.2 Consultation des parties prenantes internes et externes affectées par la PAR ou le code de conduite <ul style="list-style-type: none"> - Il n'y a aucune preuve qu'une consultation des parties prenantes internes et externes a été effectuée. 	0	40 %

LES ENTREPRISES ONT-ELLES LE SOUCI DE L'APPROVISIONNEMENT RESPONSABLE AU QUÉBEC?

2.3 Adhésion aux initiatives internationales multipartites (externes) - On ne fait aucune mention de l'adhésion de l'entreprise aux <i>Ethical Trading Initiative</i> ou <i>Fair Labor Association</i> ou <i>Social Accountability International</i> et/ou l'entreprise n'est pas impliquée dans une initiative comparable incluant des représentants d'ONG et de syndicats.	0	10 %
2.4 Implication des ONG et/ou des syndicats dans l'élaboration des normes de la chaîne d'approvisionnement (externes) - On ne fait aucune mention ou il n'y a aucune évidence de l'implication proactive des ONG et/ou des syndicats (en dehors de l'adhésion aux initiatives internationales multipartites).	0	10 %

Résultat total de la section / poids de la section **0** **X 20 %**

3. Système de gestion	Résultat de l'entreprise	Poids du critère
3.1 Allocation des ressources - Un cadre supérieur dont la responsabilité première inclut la question de l'approvisionnement responsable. Le cadre supérieur est situé plus bas que deux niveaux hiérarchiques ou il n'est pas clair à combien de niveaux hiérarchiques se situe le gestionnaire.	50 %	20 %
3.2 Outils - On ne fait aucune mention de l'adoption d'outils (questionnaires, grille d'évaluation, grille de sélection, etc.) pour la sélection des fournisseurs.	0	20 %
3.3 Certifications du système de gestion - On ne fait aucune mention de l'adoption d'une liste de certifications.	0	10 %
3.4 Labels et certifications des produits et des services responsables - On ne fait aucune mention de l'adoption d'une liste de certifications, d'une banque/liste de produits et services responsables et/ou de produits et services certifiés.	0	10 %
3.5 Formation des acheteurs - Il y a une formation des acheteurs en matière d'approvisionnement responsable, mais sur une base ponctuelle plutôt que programmée.	50 %	10 %
3.6 Analyse de risque des questions éthiques (sociales économiques et environnementales) dans la chaîne d'approvisionnement - On ne fait aucune mention de la réalisation d'une analyse des risques liés aux questions éthiques de la chaîne d'approvisionnement.	0	20 %
3.7 Divulgence des analyses des risques environnementaux, sociaux et économiques dans la chaîne d'approvisionnement - On ne fait aucune mention des questions éthiques (sociales économiques et environnementales) comme facteur de risques.	0	10 %

Résultat total de la section / poids de la section **15 %** **X 30 %**

4. Résultats et mesures d'accompagnement	Résultat de l'entreprise	Poids du critère
4.1 Suivi des résultats - L'entreprise effectue un suivi de l'application de sa PAR ou de son code de conduite sur une base régulière afin d'apprécier les résultats de ses actions.	100 %	40 %
4.2 Programme d'accompagnement et plan d'amélioration de la performance des fournisseurs (dans une philosophie d'amélioration continue) - On ne fait aucune mention de l'accompagnement des fournisseurs.	0	30 %
4.3 Mesures correctives en cas de non-conformité - On ne fait aucune mention des mesures de gestion des cas de non-conformité.	0	30 %

Résultat total de la section / poids de la section **40 %** **X 15 %**

LES ENTREPRISES ONT-ELLES LE SOUCI DE L'APPROVISIONNEMENT RESPONSABLE AU QUÉBEC?

5. L'audit de la chaîne d'approvisionnement	Résultat de l'entreprise	Poids du critère
5.1 Engagement en matière d'audits (social, qualité et environnement) des fournisseurs - L'entreprise effectue un suivi d'une façon ponctuelle de l'application de sa PAR ou de son code de conduite afin d'apprécier les résultats de son action. <ul style="list-style-type: none"> o Audit social o Audit environnemental 	33.3 % X 50 % 33.3 % X 50 %	15 %
5.2 Statut du programme d'audits (social, qualité et environnement) - Un programme d'audits internes a été établi et actuellement, il est mis en application.	50 %	15 %
5.3 Divulgence des sites de fabrication - L'entreprise n'a pas divulgué les noms et les adresses des installations produisant ses propres marques.	0	15 %
5.4 Transparence de la méthodologie des audits (social, qualité et environnement) des fournisseurs - La méthodologie de l'audit n'est pas disponible et n'est pas basée sur des pratiques généralement admises ou une norme externe.	0	15 %
5.5 Vérification externe des audits (social, qualité et environnement) - On ne fait aucune mention de la réalisation d'une vérification externe des audits.	0	20 %
5.6 Divulgence des résultats des audits (social, qualité et environnement) - Il y a beaucoup de commentaires sur les résultats globaux des audits, mais aucun chiffre n'a été divulgué.	25 %	20 %
Résultat total de la section / poids de la section	17.5 %	X 15 %
SCORE TOTAL	23.73	/ 100

Rogers

Activités de l'entreprise : Rogers est une importante entreprise de télécommunications au Canada.

Faits saillants : Notre équipe a pris connaissance du code de conduite à l'intention des fournisseurs de Rogers. En termes de contenu, celui-ci fait référence aux Conventions de base de l'OIT et inclut des critères environnementaux. Cependant, un certain nombre d'informations sont manquantes concernant sa mise en œuvre : il n'y a notamment aucune mention de la réalisation d'audits chez ses fournisseurs pour s'assurer de l'application de son code de conduite.

Relations avec l'entreprise : Suite à l'envoi de notre première évaluation, la directrice régionale des communications nous a transmis des compléments d'information ainsi que le code de conduite de Rogers.

1. Politique d'approvisionnement responsable et code de conduite	Résultat de l'entreprise	Poids du Critère
1.1 Qualité des énoncés de la PAR ou du code de conduite <ul style="list-style-type: none"> - Toutes les Conventions de base de l'OIT sans exception - Éco efficacité de consommation des ressources en eau - Éco efficacité de consommation d'énergie - Principes 4RVE ou 3RV - Les critères d'achat dits « traditionnels », tels que le coût, la qualité, les délais, la livraison, la disponibilité d'une technologie, les mesures anticorruption, les pots de vin, etc. - Achat local 	60 % X 33.3 % 10 % X 33.3 % 10 % X 33.3 % 10 % X 33.3 % 70 % X 33.3 % 10 % X 33.3 %	60 %
1.2 Dispositif de priorisation <ul style="list-style-type: none"> - Absence d'énoncés sur un dispositif de priorisation. 	0	5 %
1.3 Portée de la PAR ou du code de conduite <ul style="list-style-type: none"> - La PAR ou le code de conduite s'applique à toute la chaîne d'approvisionnement y compris la propre marque de l'entreprise. 	100 %	20 %
1.4 Validité et modalités de mise à jour <ul style="list-style-type: none"> - Absence d'énoncés sur la validité et les modalités de mise à jour. 	0	5 %
1.5 Publication et disponibilité de la PAR ou du code de conduite <ul style="list-style-type: none"> - La PAR ou le code de conduite est mis à la disposition du public. 	100 %	10 %
Résultat total de la section / poids de la section	63.66 %	X 20 %
2. Gouvernance et consultation des parties prenantes dans l'élaboration et la mise à jour de la PAR	Résultat de l'entreprise	Poids du Critère
2.1 Responsabilité du conseil d'administration en matière éthique concernant la chaîne d'approvisionnement <ul style="list-style-type: none"> - On ne fait aucune mention ou il n'y a aucune évidence de la responsabilité du conseil d'administration par rapport aux questions d'approvisionnement responsable d'une façon spécifique ou comme élément de la RSE. 	0	40 %
2.2 Consultation des parties prenantes internes et externes affectées par la PAR ou le code de conduite <ul style="list-style-type: none"> - Il n'y a aucune preuve qu'une consultation des parties prenantes internes et externes a été effectuée. 	0	40 %
2.3 Adhésion aux initiatives internationales multipartites (externes) <ul style="list-style-type: none"> - On ne fait aucune mention de l'adhésion de l'entreprise aux <i>Ethical Trading Initiative</i>, <i>Fair Labor Association</i> ou <i>Social Accountability International</i> et/ou l'entreprise n'est pas impliquée dans une initiative comparable incluant des représentants d'ONG et de syndicats. 	0	10 %

LES ENTREPRISES ONT-ELLES LE SOUCI DE L'APPROVISIONNEMENT RESPONSABLE AU QUÉBEC?

2.4 Implication des ONG et/ou des syndicats dans l'élaboration des normes dans la chaîne d'approvisionnement (externes) - On ne fait aucune mention ou il n'y a aucune évidence de l'implication proactive des ONG et/ou des syndicats (en dehors de l'adhésion aux initiatives internationales multipartites).	0	10 %
Résultat total de la section / poids de la section	0	X 20 %
3. Système de gestion	Résultat de l'entreprise	Poids du critère
3.1 Allocation des ressources - Il n'y a aucune preuve qu'un cadre supérieur a dans sa responsabilité première la question de l'approvisionnement responsable.	0	20 %
3.2 Outils - On ne fait aucune mention de l'adoption d'outils (questionnaires, grille d'évaluation, grille de sélection, etc.) pour la sélection des fournisseurs.	0	20 %
3.3 Certifications du système de gestion - On ne fait aucune mention de l'adoption d'une liste de certifications.	0	10 %
3.4 Labels et certifications des produits et des services responsables - On ne fait aucune mention de l'adoption d'une liste de certifications, d'une banque/liste de produits et services responsables et/ou de produits et services certifiés.	0	10 %
3.5 Formation des acheteurs - Il y a une formation des acheteurs en matière d'approvisionnement responsable, mais elle est sur une base ponctuelle plutôt que programmée.	50 %	10 %
3.6 Analyse de risque des questions éthiques (sociales économiques et environnementales) dans la chaîne d'approvisionnement - On ne fait aucune mention de la réalisation d'une analyse des risques des questions éthiques de la chaîne d'approvisionnement.	0	20 %
3.7 Divulgence des analyses des risques environnementaux, sociaux et économiques dans la chaîne d'approvisionnement - On ne fait aucune mention des questions éthiques (sociales économiques et environnementales) comme facteur de risques.	0	10 %
Résultat total de la section / poids de la section	5 %	X 30 %
4. Résultats et mesures d'accompagnement	Résultat de l'entreprise	Poids du critère
4.1 Suivi des résultats - L'entreprise effectue un suivi d'une façon ponctuelle de l'application de sa PAR ou de son code de conduite afin d'apprécier les résultats de son action.	66.7 %	40 %
4.2 Programme d'accompagnement et plan d'amélioration de la performance des fournisseurs (dans une philosophie d'amélioration continue) - On ne fait aucune mention de l'accompagnement des fournisseurs.	0	30 %
4.3 Mesures correctives en cas de non-conformité - On fait référence aux mesures de gestion des cas de non-conformité, mais il n'y a aucun détail sur l'approche utilisée.	33.3 %	30 %
Résultat total de la section / poids de la section	36.7 %	X 15 %
5. L'audit de la chaîne d'approvisionnement	Résultat de l'entreprise	Poids du critère
5.1 Engagement en matière d'audits (social, qualité et environnement) des fournisseurs - Il n'y a aucune preuve de l'existence d'une politique engageant l'entreprise dans n'importe quelle forme d'audits.	0	15 %

LES ENTREPRISES ONT-ELLES LE SOUCI DE L'APPROVISIONNEMENT RESPONSABLE AU QUÉBEC?

5.2 Statut du programme d'audits (social, qualité et environnement) - On ne fait aucune mention de l'adoption d'un programme d'audits.	0	15 %
5.3 Divulgarion des sites de fabrication - L'entreprise n'a pas divulgué les noms et les adresses des installations produisant ses propres marques.	0	15 %
5.4 Transparence de la méthodologie des audits des fournisseurs - On ne fait aucune mention de la conduite d'audits (social, qualité et environnement).	0	15 %
5.5 Vérification externe des audits (social, qualité et environnement) - On ne fait aucune mention de la réalisation d'une vérification externe des audits.	0	20 %
5.6 Divulgarion des résultats des audits (social, qualité et environnement) - Il n'y a aucune divulgation des résultats des audits.	0	20 %
Résultat total de la section / poids de la section	0	X 15 %
SCORE TOTAL	19.73	/ 100

Gaz Métro

Activités de l'entreprise : Gaz Métro est l'un des plus importants distributeurs de gaz naturel au Canada.

Faits saillants : Notre équipe a pris connaissance de la politique environnementale et des différents programmes que Gaz Métro met en œuvre dans ce domaine. Nous avons particulièrement apprécié la rigueur avec laquelle Gaz Métro effectue le suivi des émissions de GES liées à ses activités ainsi que la gestion environnementale des matières résiduelles à son siège social. Pour le moment, Gaz Métro n'applique pas une politique d'approvisionnement responsable ou un code de conduite à l'intention de ses fournisseurs.

Relations avec l'entreprise : Nous avons développé de bonnes relations avec le directeur du développement durable de Gaz Métro. Notons que Gaz Métro a est un membre actif de l'ECPAR, initiative à laquelle la CQCAM participe en tant que promoteur des enjeux sociaux.

1. Politique d'approvisionnement responsable et code de conduite	Résultat de l'entreprise	Poids du Critère
1.1 Qualité des énoncés de la PAR ou du code de conduite <ul style="list-style-type: none"> - Écoconception et efficacité de consommation des matières premières - Éco-efficacité de consommation d'énergie - Réduction des GES - Principes 4RVE ou 3RV - Les critères d'achat dits « traditionnels », tels que le coût, la qualité, les délais, la livraison, la disponibilité d'une technologie, les mesures anticorruption, les pots de vin, etc. 	30 % X 33.3 % 10 % X 33.3 % 10 % X 33.3 % 10 % X 33.3 % 70 % X 33.3 %	60 %
1.2 Dispositif de priorisation <ul style="list-style-type: none"> - Absence d'énoncés sur un dispositif de priorisation. 	0	5 %
1.3 Portée de la PAR ou du code de conduite <ul style="list-style-type: none"> - La portée de la PAR ou du code de conduite n'est pas claire. 	0	20 %
1.4 Validité et modalités de mise à jour <ul style="list-style-type: none"> - Absence d'énoncés sur la validité et les modalités de mise à jour. 	0	5 %
1.5 Publication et disponibilité de la PAR du code de conduite <ul style="list-style-type: none"> - On ne fait aucune mention d'une PAR ou d'un code de conduite dans les informations divulguées. 	0	10 %
Résultat total de la section / poids de la section	25.74 %	X 20 %

2. Gouvernance et consultation des parties prenantes dans l'élaboration et la mise à jour de la PAR	Résultat de l'entreprise	Poids du Critère
2.1 Responsabilité du conseil d'administration en matière éthique concernant la chaîne d'approvisionnement <ul style="list-style-type: none"> - Il existe un membre du conseil d'administration ou un comité dont les responsabilités portent sur la RSE, mais il n'est pas clair si celles-ci incluent la question de l'approvisionnement responsable. 	33.3 %	40 %
2.2 Consultation des parties prenantes internes et externes affectées par la PAR ou le code de conduite <ul style="list-style-type: none"> - Il n'y a aucune preuve qu'une consultation des parties prenantes internes et externes a été effectuée. 	0	40 %
2.3 Adhésion aux initiatives internationales multipartites (externes) <ul style="list-style-type: none"> - On ne fait aucune mention de l'adhésion de l'entreprise aux <i>Ethical Trading Initiative</i>, <i>Fair Labor Association</i> ou <i>Social Accountability International</i> et/ou n'est pas impliquée dans une initiative comparable incluant des représentants d'ONG et de syndicats. 	0	10 %

LES ENTREPRISES ONT-ELLES LE SOUCI DE L'APPROVISIONNEMENT RESPONSABLE AU QUÉBEC?

2.4 Implication des ONG et/ou des syndicats dans l'élaboration des normes de la chaîne d'approvisionnement (externes) - L'implication permanente des ONG et/ou des syndicats (en dehors de l'adhésion aux initiatives internationales multipartites) au Canada et aux États-Unis seulement.	66.7 %	10 %
Résultat total de la section / poids de la section	20 %	X 20 %

3. Système de gestion	Résultat de l'entreprise	Poids du critère
3.1 Allocation des ressources - Il n'y a aucune preuve de la responsabilité du conseil d'administration sur la question de l'approvisionnement responsable d'une façon spécifique ou comme élément de la RSE.	0	20 %
3.2 Outils - On ne fait aucune mention de l'adoption d'outils (questionnaires, grille d'évaluation, grille de sélection, etc.) pour la sélection des fournisseurs.	0	20 %
3.3 Certifications du système de gestion - On ne fait aucune mention de l'adoption d'une liste de certifications.	0	10 %
3.4 Labels et certifications des produits et des services responsables - On ne fait aucune mention de l'adoption d'une liste de certifications, d'une banque/liste de produits et services responsables et/ou de produits et services certifiés.	0	10 %
3.5 Formation des acheteurs - On ne fait aucune mention d'une formation des acheteurs en matière d'approvisionnement responsable.	0	10 %
3.6 Analyse des risques des questions éthiques (sociales, économiques et environnementales) dans la chaîne d'approvisionnement - Une analyse des risques des questions éthiques dans la chaîne d'approvisionnement a été réalisée. <ul style="list-style-type: none"> o Audit social o Audit environnemental 	33.3 % X 100 % 33.3 % X 100 %	20 %
3.7 Divulgence des analyses des risques environnementaux, sociaux et économiques dans la chaîne d'approvisionnement - On ne fait aucune mention des risques environnementaux, sociaux et économiques dans le rapport annuel et les comptes divulgués.	66.7 %	10 %
Résultat total de la section / poids de la section	20 %	X 30 %

4. Résultats et mesures d'accompagnement	Résultat de l'entreprise	Poids du critère
4.1 Suivi des résultats - L'entreprise n'effectue aucun suivi de la PAR ou du code de conduite.	0	40 %
4.2 Programme d'accompagnement et plan d'amélioration de la performance des fournisseurs (dans une philosophie d'amélioration continue) - On ne fait aucune mention de l'accompagnement des fournisseurs.	0	30 %
4.3 Mesures correctives en cas de non-conformité - Il n'y a aucune mention de mesures de gestion des cas de non-conformité.	0	30 %
Résultat total de la section / poids de la section	0	X 15 %

5. L'audit de la chaîne d'approvisionnement	Résultat de l'entreprise	Poids du critère
5.1 Engagement en matière d'audits (social, qualité et environnement) des fournisseurs - On ne fait aucune mention de l'existence d'une politique engageant l'entreprise dans n'importe quelle forme d'audits.	0	15 %
5.2 Statut du programme d'audits (social, qualité et environnement) - On ne fait aucune mention de l'adoption d'un programme d'audits.	0	15 %

LES ENTREPRISES ONT-ELLES LE SOUCI DE L'APPROVISIONNEMENT RESPONSABLE AU QUÉBEC?

5.3 Divulgence des sites de fabrication - L'entreprise a divulgué les noms et les adresses de toutes les installations produisant ses propres marques et ceux de toutes les marques des filiales possédées par l'entreprise.	100 %	15 %
5.4 Transparence de la méthodologie des audits (social, qualité et environnement) des fournisseurs - On ne fait aucune mention de la conduite d'audits dans la chaîne d'approvisionnement.	0	15 %
5.5 Vérification externe des audits (social, qualité et environnement) - On ne fait aucune mention de la réalisation d'une vérification externe des audits.	0	20 %
5.6 Divulgence des résultats des audits (social, qualité et environnement) - Il n'y a aucune divulgation des résultats des audits.	0	20 %
Résultat total de la section / poids de la section	15 %	X 15 %
SCORE TOTAL	17.39	/ 100

Shell Canada

Activités de l'entreprise : Shell Canada est l'une des plus importantes entreprises de raffinage et de commercialisation de produits pétroliers au Canada.

Faits saillants : Notre équipe a constaté qu'il y a plusieurs informations sur le site internet de Shell Canada et dans ses rapports de développement durable qui attestent de l'existence et de l'application d'une PAR. Pour ses décisions d'affaires, l'entreprise se base sur la méthode du «coût total de propriété» qui tient compte du cycle de vie du produit. Elle utilise également un questionnaire en matière de santé, sécurité et environnement (SSE) à l'intention des fournisseurs. Elle est d'ailleurs en train de développer une base de données pour l'aider à sélectionner des fournisseurs qui respectent les normes de Shell en matière de SSE. Cependant, Shell Canada ne fournit pas d'informations sur les mesures d'accompagnement de ses fournisseurs et il n'y a aucune preuve que l'entreprise conduit des audits dans sa chaîne d'approvisionnement.

Relations avec l'entreprise : Nous ne sommes pas parvenus à développer de relations avec l'entreprise malgré nos courriers d'information et un appel téléphonique de relance.

1. Politique d'approvisionnement responsable et code de conduite	Résultat de l'entreprise	Poids du Critère
1.1 Qualité des énoncés de la PAR ou du code de conduite - Implication communautaire du fournisseur en matière de santé, éducation, culture et autres aspects sociaux - Les critères d'achat dits « traditionnels », tels que le coût, la qualité, les délais, la livraison, la disponibilité d'une technologie, les mesures anticorruption, les pots de vin, etc. - L'internalisation et le coût du cycle de vie	20 % X 33.3 % 70 % X 33.3 % 10 % X 33.3 %	60 %
1.2 Dispositifs de priorisation - Absence d'énoncés sur un dispositif de priorisation.	0	5 %
1.3 Portée de la PAR ou du code de conduite - Il n'est pas clair à quelle partie de la chaîne d'approvisionnement s'applique la PAR ou le code de conduite.	0	20 %
1.4 Validité et modalités de mise à jour - Absence d'énoncés sur la validité et les modalités de mise à jour.	0	5 %
1.5 Publication et disponibilité de la PAR ou du code de conduite - La PAR ou le code de conduite sont mis à la disposition du public.	100 %	10 %
Résultat total de la section / poids de la section	29.80 %	X 20 %

2. Gouvernance et consultation des parties prenantes dans l'élaboration et la mise à jour de la PAR	Résultat de l'entreprise	Poids du Critère
2.1 Responsabilité du conseil d'administration en matière éthique concernant la chaîne d'approvisionnement - Il existe un membre du conseil d'administration ou un comité dont les responsabilités portent sur la RSE, mais il n'est pas clair si celles-ci incluent la question de l'approvisionnement responsable.	33.3 %	40 %
2.2 Consultation des parties prenantes internes et externes affectées par la PAR et/ou le code de conduite - Il n'y a aucune preuve qu'une consultation des parties prenantes internes et externes a été effectuée.	0	40 %
2.3 Adhésion aux initiatives internationales multipartites (externes) - On ne fait aucune mention de l'adhésion de l'entreprise aux <i>Ethical Trading Initiative</i> , <i>Fair Labor Association</i> ou <i>Social Accountability International</i> et/ou n'est pas impliquée dans une initiative comparable incluant des représentants d'ONG et de syndicats.	0	10 %

LES ENTREPRISES ONT-ELLES LE SOUCI DE L'APPROVISIONNEMENT RESPONSABLE AU QUÉBEC?

2.4 Implication des ONG et/ou des syndicats dans l'élaboration des normes de la chaîne d'approvisionnement (externes) - On ne fait aucune mention ou il n'y a aucune preuve de l'implication proactive des ONG et/ou des syndicats (en dehors de l'adhésion aux initiatives internationales multipartites).	0	10 %
Résultat total de la section / poids de la section	13.3 %	X 20 %

3. Système de gestion	Résultat de l'entreprise	Poids du critère
3.1 Allocation des ressources - Il n'y a aucune preuve qu'un cadre supérieur a dans sa responsabilité première la question de l'approvisionnement responsable.	0	20 %
3.2 Outils - L'entreprise s'est dotée d'un questionnaire (ou outil) de cueillette de données auprès des fournisseurs et d'une grille d'évaluation et/ou de sélection de fournisseurs, de liste de fournisseurs et de listes de produits responsables. Ces outils sont appliqués systématiquement pour tout achat et/ou au moins une fois par an pour tout fournisseur.	100 %	20 %
3.3 Certifications du système de gestion - On ne fait aucune mention de l'adoption d'une liste de certifications.	0	10 %
3.4 Labels et certifications des produits et des services responsables - On ne fait aucune mention de l'adoption d'une liste de certifications, d'une banque/liste de produits et services responsables et/ou de produits et services certifiés.	0	10 %
3.5 Formation des acheteurs - On ne fait aucune mention de l'existence d'une formation des acheteurs en matière d'approvisionnement responsable.	0	10 %
3.6 Analyse de risque des questions éthiques (sociales, économiques et environnementales) - On ne fait aucune mention de la réalisation d'une analyse des risques liés aux questions éthiques de la chaîne d'approvisionnement.	0	20 %
3.7 Divulgaration des analyses des risques environnementaux, sociaux et économiques - On ne fait aucune mention des questions éthiques (sociales économiques et environnementales) comme facteur de risques.	0	10 %
Résultat total de la section / poids de la section	20 %	X 30 %

4. Résultats et mesures d'accompagnement	Résultat de l'entreprise	Poids du critère
4.1 Suivi des résultats - On ne fait aucune mention du suivi des résultats.	0	40 %
4.2 Programme d'accompagnement et plan d'amélioration de la performance des fournisseurs (dans une philosophie d'amélioration continue) - On ne fait aucune mention de l'accompagnement des fournisseurs.	0	30 %
4.3 Mesures correctives en cas de non-conformité - On ne fait aucune mention de mesures de gestion des cas de non-conformité.	0	30 %
Résultat total de la section / poids de la section	0	X 15 %

5. L'audit de la chaîne d'approvisionnement	Résultat de l'entreprise	Poids du critère
5.1 Engagement en matière d'audits (social, qualité et environnement) des fournisseurs - On ne fait aucune mention d'une politique engageant l'entreprise dans n'importe quelle forme d'audits.	0	15 %
5.2 Statut du programme d'audits (social, qualité et environnement) - On ne fait aucune mention de l'adoption d'un programme d'audits.	0	15 %

LES ENTREPRISES ONT-ELLES LE SOUCI DE L'APPROVISIONNEMENT RESPONSABLE AU QUÉBEC?

5.3 Divulgence des sites de fabrication - L'entreprise n'a pas divulgué les noms et les adresses des installations produisant ses propres marques.	0	15 %
5.4 Transparence de la méthodologie des audits (social, qualité et environnement) des fournisseurs - On ne fait aucune mention de la conduite d'audits.	0	15 %
5.5 Vérification externe des audits (social, qualité et environnement) - On ne fait aucune mention de la réalisation d'une vérification externe des audits.	0	20 %
5.6 Divulgence des résultats des audits (social, qualité et environnement) - Il n'y a aucune divulgation des résultats des audits.	0	20 %
Résultat total de la section / poids de la section	0	X 15 %
SCORE TOTAL	14.62	/ 100

Costco

Activités de l'entreprise : Costco est une importante chaîne de distribution au Canada fonctionnant sur le principe de club entrepôt sur adhésion.

Faits saillants : Notre équipe a pris connaissance du code de conduite à l'intention des fournisseurs de Costco. En termes de contenu, ce code de conduite ne fait pas référence à l'ensemble des Conventions de base de l'OIT (notamment le droit d'association) et n'intègre pas de critères environnementaux. En outre, il y a peu d'informations en ce qui concerne sa mise en œuvre : la méthodologie des audits est peu étayée et les résultats des audits sont absents.

Relations avec l'entreprise : Nous ne sommes pas parvenus à développer de relations avec l'entreprise malgré nos courriers d'information et un appel téléphonique de relance.

1. Politique d'approvisionnement responsable et code de conduite	Résultat de l'entreprise	Poids du Critère
1.1 Qualité des énoncés de la PAR ou du code de conduite - Autres : notamment le respect des droits concernant l'immigration	10 % X 33.3 %	60 %
1.2 Dispositif de priorisation - Absence d'énoncés sur un dispositif de priorisation.	0	5 %
1.3 Portée de la PAR ou du code de conduite - La PAR ou le code de conduite s'applique à toute la chaîne d'approvisionnement y compris la propre marque de l'entreprise..	100 %	20 %
1.4 Validité et modalités de mise à jour - Absence d'énoncés sur la validité et les modalités de mise à jour.	0	5 %
1.5 Publication et disponibilité de la PAR ou du code de conduite - La PAR ou le code de conduite est mis à la disposition du public.	100 %	10 %
Résultat total de la section / poids de la section	31.98 %	X 20 %

2. Gouvernance et consultation des parties prenantes dans l'élaboration et la mise à jour de la PAR	Résultat de l'entreprise	Poids du Critère
2.1 Responsabilité du conseil d'administration en matière éthique concernant la chaîne d'approvisionnements - On ne fait aucune mention ou il n'y a aucune preuve de la responsabilité du conseil d'administration sur la question de l'approvisionnement responsable d'une façon spécifique ou comme élément de la RSE.	0	40 %
2.2 Consultation des parties prenantes internes et externes affectées par la PAR ou le code de conduite - Il n'y a aucune preuve qu'une consultation des parties prenantes internes et externes a été effectuée.	0	40 %
2.3 Adhésion aux initiatives internationales multipartites (externes) - On ne fait aucune mention de l'adhésion de l'entreprise aux <i>Ethical Trading Initiative</i> , <i>Fair Labor Association</i> ou <i>Social Accountability International</i> et/ou n'est pas impliquée dans une initiative comparable incluant des représentants d'ONG et de syndicats.	0	10 %
2.4 Implication des ONG et/ou des syndicats dans l'élaboration des normes de la chaîne d'approvisionnement (externes) - On ne fait mention ou il n'y a aucune évidence de l'implication proactive des ONG et/ou des syndicats (en dehors de l'adhésion aux initiatives internationales multipartites).	0	10 %
Résultat total de la section / poids de la section	0	X 20 %

LES ENTREPRISES ONT-ELLES LE SOUCI DE L'APPROVISIONNEMENT RESPONSABLE AU QUÉBEC?

3. Système de gestion	Résultat de l'entreprise	Poids du critère
3.1 Allocation des ressources - Il n'y a aucune preuve qu'un cadre supérieur a dans sa responsabilité première la question d'approvisionnement responsable.	0	20 %
3.2 Outils - On ne fait aucune mention de l'adoption d'outils (questionnaires, grille d'évaluation, grille de sélection, etc.) pour la sélection des fournisseurs.	0	20 %
3.3 Certifications du système de gestion - On ne fait aucune mention de l'adoption d'une liste de certifications.	0	10 %
3.4 Labels et certifications des produits et des services responsables - On ne fait aucune mention de l'adoption d'une liste de certifications, d'une banque/liste de produits et services responsables et/ou de produits et services certifiés.	0	10 %
3.5 Formation des acheteurs - On ne fait aucune mention de la formation des acheteurs en matière d'approvisionnement responsable.	0	10 %
3.6 Analyse de risque des questions éthiques (sociales économiques et environnementales) dans la chaîne d'approvisionnement - On ne fait aucune mention de la réalisation d'une analyse des risques liés aux questions éthiques dans la chaîne d'approvisionnement.	0	20 %
3.7 Divulgence des analyses des risques environnementaux, sociaux et économiques - On ne fait aucune mention des questions éthiques (sociales économiques et environnementales) comme facteur de risques.	0	10 %
Résultat total de la section / poids de la section	0	X 30 %
4. Résultats et mesures d'accompagnement	Résultat de l'entreprise	Poids du critère
4.1 Suivi des résultats - On ne fait aucune mention du suivi des résultats.	0	40 %
4.2 Programme d'accompagnement et plan d'amélioration de la performance des fournisseurs (dans une philosophie d'amélioration continue) - L'entreprise se limite à la conformité des exigences de son code de conduite.	0	30 %
4.3 Mesures correctives en cas de non-conformité - Il y a une démarche ou une stratégie qui traite du manque de conformité. Cette démarche traite par étapes des violations. Elle prévoit également des menaces de mettre fin à la relation d'affaires en cas d'absence de collaboration des fournisseurs ou des sous-traitants.	100 %	30 %
Résultat total de la section / poids de la section	30 %	X 15 %
5. L'audit de la chaîne d'approvisionnement	Résultat de l'entreprise	Poids du critère
5.1 Engagement en matière d'audits (social, qualité et environnement) des fournisseurs - Existence d'une politique qui engage l'entreprise dans des audits ponctuels (ad hoc) ou pour effectuer des audits portant seulement sur une partie de la chaîne d'approvements, ou le niveau de l'engagement de l'audit dans la chaîne d'approvisionnement n'est pas claire. <ul style="list-style-type: none"> o Audit social o Audit environnemental 	33.3 % X 50 % 33.3 % X 50 %	15 %
5.2 Statut du programme d'audits (social, qualité et environnement) - Un programme d'audits externes a été établi et actuellement, il est mis en application.	100 %	15 %

LES ENTREPRISES ONT-ELLES LE SOUCI DE L'APPROVISIONNEMENT RESPONSABLE AU QUÉBEC?

5.3 Divulgateion des sites de fabrication - L'entreprise n'a pas divulgué les noms et les adresses des installations produisant ses propres marques.	0	15 %
5.4 Transparence de la méthodologie des audits (social, qualité et environnement) des fournisseurs - La méthodologie des audits n'est pas disponible au public.	0	15 %
5.5 Vérification externe des audits (social, qualité et environnement) - On ne fait aucune mention de la réalisation d'une vérification externe des audits de la chaîne d'approvisionnement.	0	20 %
5.6 Divulgateion des résultats des audits (social, qualité et environnement) - Il n'y a aucune divulgation des résultats des audits.	0	20 %
Résultat total de la section / poids de la section	20 %	X 15 %
SCORE TOTAL	13.89	/ 100

La Cordée

Activités de l'entreprise : La Cordée est le premier détaillant au Québec de produits de plein air.

Faits saillants : Notre équipe a pris connaissance des informations fournies sur la politique de La Cordée vis-à-vis de ses fournisseurs. En termes de contenu, cette politique fait référence à l'ensemble de Conventions de base de l'OIT, mais elle n'intègre pas de normes environnementales minimales. En outre, il n'y a aucune information sur les mesures prises par La Cordée pour veiller à l'application par ses fournisseurs de sa politique.

Relations avec l'entreprise : Nous avons contacté les responsables de l'entreprise à plusieurs reprises par courriel et par téléphone pour leur demander de nous communiquer de plus amples informations sur la manière dont la Cordée met en œuvre sa politique vis-à-vis de ses fournisseurs. Malgré nos démarches, nos demandes d'informations sont restées sans réponse.

1. Politique d'approvisionnement responsable et code de conduite	Résultat de l'entreprise	Poids du Critère
1.1 Qualité des énoncés de la PAR ou du code de conduite - Toutes les Conventions de base de l'OIT sans exception	60 % X 33.3 %	60 %
1.2 Dispositif de priorisation Absence d'énoncés sur un dispositif de priorisation.	0	5 %
1.3 Portée de la PAR ou du code de conduite - La portée de la PAR ou du code de conduite n'est pas claire.	0	20 %
1.4 Validité et modalités de mise à jour - Absence d'énoncés sur la validité et les modalités de mise à jour.	0	5 %
1.5 Publication et disponibilité de la PAR ou du code de conduite - La PAR ou le code de conduite est mis à la disposition du public.	100 %	10 %
Résultat total de la section / poids de la section	21.88 %	X 20 %

2. Gouvernance et consultation des parties prenantes dans l'élaboration et la mise à jour de la PAR	Résultat de l'entreprise	Poids du Critère
2.1 Responsabilité du conseil d'administration en matière éthique concernant la chaîne d'approvisionnement - On ne fait aucune mention ou il n'y a aucune preuve de la responsabilité du conseil d'administration par rapport à la question de l'approvisionnement responsable d'une façon spécifique ou comme élément de la RSE.	0	40 %
2.2 Consultation des parties prenantes internes et externes affectées par la PAR et/ou le code de conduite - Il n'y a aucune preuve qu'une consultation des parties prenantes internes et externes a été effectuée.	0	40 %
2.3 Adhésion aux initiatives internationales multipartites (externes) - On ne fait aucune mention de l'adhésion de l'entreprise aux <i>Ethical Trading Initiative</i> , <i>Fair Labor Association</i> ou <i>Social Accountability International</i> et/ou n'est pas impliquée dans une initiative comparable incluant des représentants d'ONG et de syndicats.	0	10 %
2.4 Implication des ONG et/ou des syndicats dans l'élaboration des normes dans la chaîne d'approvisionnement (externes) - On ne fait aucune mention ou il n'y a aucune preuve de l'implication proactive des ONG et/ou des syndicats (en dehors de l'adhésion aux initiatives internationales multipartites).	0	10 %
Résultat total de la section / poids de la section	0	X 20 %

LES ENTREPRISES ONT-ELLES LE SOUCI DE L'APPROVISIONNEMENT RESPONSABLE AU QUÉBEC?

3. Système de gestion	Résultat de l'entreprise	Poids du critère
3.1 Allocation des ressources - Un cadre supérieur dont la responsabilité première inclut la question d'approvisionnement responsable. Le cadre supérieur est situé plus bas que deux niveaux hiérarchiques, ou il n'est pas clair à combien de niveaux hiérarchiques se situe le gestionnaire.	50 %	20 %
3.2 Outils - On ne fait aucune mention de l'adoption d'outils (questionnaires, grille d'évaluation, grille de sélection, etc.) pour la sélection des fournisseurs.	0	20 %
3.3 Certifications du système de gestion - On ne fait aucune mention de l'adoption d'une liste de certifications.	0	10 %
3.4 Labels et certifications des produits et des services responsables - On ne fait aucune mention de l'adoption d'une liste de certifications, d'une banque/liste de produits et services responsables et/ou de produits et services certifiés.	0	10 %
3.5 Formation des acheteurs - On ne fait aucune mention de la formation des acheteurs en matière d'approvisionnement responsable.	0	10 %
3.6 Analyse de risque des questions éthiques (sociales économiques et environnementales) dans la chaîne d'approvisionnement - Une analyse des risques des questions éthiques dans la chaîne d'approvisionnement a été réalisée. <ul style="list-style-type: none"> o Analyse des risques sociaux 	33.3 % X 100 %	20 %
3.7 Divulgence des analyses des risques environnementaux, sociaux et économiques - On ne fait aucune mention des questions éthiques (sociales économiques et environnementales) comme facteur de risques.	0	10 %
Résultat total de la section / poids de la section	16.7 %	X 30 %

4. Résultats et mesures d'accompagnement	Résultat de l'entreprise	Poids du critère
4.1 Suivi des résultats - L'entreprise fait un suivi global de l'application de sa PAR ou du code de conduite afin d'apprécier les résultats.	33.3 %	40 %
4.2 Programme d'accompagnement et plan d'amélioration de la performance des fournisseurs (dans une philosophie d'amélioration continue) - On ne fait aucune mention de l'accompagnement des fournisseurs.	0	30 %
4.3 Mesures correctives en cas de non-conformité - On ne fait aucune mention de mesures de gestion en cas de non-conformité.	0	30 %
Résultat total de la section / poids de la section	13.2 %	X 15 %

5. L'audit de la chaîne d'approvisionnement	Résultat de l'entreprise	Poids du critère
5.1 Engagement en matière d'audits (social, qualité et environnement) des fournisseurs - L'entreprise fait un suivi global de l'application de sa PAR et/ou du code de conduite afin d'apprécier les résultats. <ul style="list-style-type: none"> o Audit social 	33.3 % X 50 %	15 %
5.2 Statut du programme d'audits (social, qualité et environnement) - On ne fait aucune mention de l'adoption d'un programme d'audit.	0	15 %
5.3 Divulgence des sites de fabrication - L'entreprise n'a pas divulgué les noms et les adresses des installations produisant ses propres marques.	0	15 %

LES ENTREPRISES ONT-ELLES LE SOUCI DE L'APPROVISIONNEMENT RESPONSABLE AU QUÉBEC?

5.4 Transparence de la méthodologie des audits (social, qualité et environnement) des fournisseurs - Il n'y a aucune mention de la conduite d'audits dans la chaîne d'approvisionnement.	0	15 %
5.5 Vérification externe des audits (social, qualité et environnement) - Il n'y a aucune mention de la réalisation d'une vérification externe des audits.	0	20 %
5.6 Divulgence des résultats des audits (social, qualité et environnement) - Il n'y a aucune divulgation des résultats des audits.	0	20 %
Résultat total de la section / poids de la section	2.5 %	X 15 %
SCORE TOTAL	11.73	/ 100

Home Depot

Activités de l'entreprise : Home Depot est un important détaillant de matériels de construction, de rénovation, de quincaillerie et de jardinage au Canada.

Faits saillants : Notre équipe a pris connaissance du code de conduite éthique de Home Depot. Celui-ci comprend plusieurs clauses relatives à la protection de l'environnement et aux conditions de travail chez les fournisseurs. Cependant, il n'y a aucune information sur la manière dont Home Depot applique son code de conduite éthique.

Relations avec l'entreprise : Suite à l'envoi de notre première évaluation, la directrice des relations publiques et des affaires extérieures nous a contactés pour nous demander une version anglaise du questionnaire. Nous avons répondu que nous n'étions pas en mesure de la lui fournir et qu'elle devait donc faire appel aux services de traduction de son entreprise. Suite à quelques échanges par courriel concernant le questionnaire, la directrice n'a pas répondu à nos demandes d'informations, faute de pouvoir faire traduire notre questionnaire par ses services.

1. Politique d'approvisionnement responsable et code de conduite	Résultat de l'entreprise	Poids du Critère
1.1 Qualité des énoncés de la PAR ou du code de conduite <ul style="list-style-type: none"> - Écoconception et efficacité des matières premières - Éco-efficacité de la consommation d'énergie - Critères d'achat dits « traditionnels » tels que le coût, la qualité, la livraison, la disponibilité d'une technologie, les mesures anticorruption, les pots de vin, etc. - Autres : clauses sur le travail et l'emploi 	<p>30 % X 33.3 %</p> <p>10 % X 33.3 %</p> <p>70 % X 33.3 %</p> <p>10 % X 33.3 %</p>	60 %
1.2 Dispositif de priorisation <ul style="list-style-type: none"> - Absence d'énoncés sur un dispositif de priorisation. 	0	5 %
1.3 Portée de la PAR ou du code de conduite <ul style="list-style-type: none"> - La portée de la PAR ou du code de conduite n'est pas claire. 	0	20 %
1.4 Validité et modalités de mise à jour <ul style="list-style-type: none"> - Absence d'énoncés sur la validité et les modalités de mise à jour. 	0	5 %
1.5 Publication et disponibilité de la PAR ou du code de conduite <ul style="list-style-type: none"> - La PAR ou le code de conduite est mis à la disposition du public. 	100 %	10 %
Résultat total de la section / poids de la section	33.80 %	X 20 %

2. Gouvernance et consultation des parties prenantes dans l'élaboration et la mise à jour de la PAR	Résultat de l'entreprise	Poids du Critère
2.1 Responsabilité du conseil d'administration en matière éthique concernant la chaîne d'approvisionnement <ul style="list-style-type: none"> - Il existe un membre du conseil d'administration ou un comité dont les responsabilités portent sur la RSE, mais il n'est pas clair si celles-ci incluent la question de l'approvisionnement responsable. 	33.3 %	40 %
2.2 Consultation des parties prenantes internes et externes affectées par la PAR ou le code de conduite <ul style="list-style-type: none"> - Il n'y a aucune preuve qu'une consultation des parties prenantes internes et externes a été effectuée 	0	40 %
2.3 Adhésion aux initiatives internationales multipartites (externes) <ul style="list-style-type: none"> - On ne fait aucune mention de l'adhésion de l'entreprise aux <i>Ethical Trading Initiative</i>, <i>Fair Labor Association</i> ou <i>Social Accountability International</i> et/ou l'entreprise n'est pas impliquée dans une initiative comparable incluant des représentants d'ONG et de syndicats. 	0	10 %
2.4 Implication des ONG et/ou des syndicats dans l'élaboration des normes de la chaîne d'approvisionnement (externes) <ul style="list-style-type: none"> - On ne fait aucune mention ou il n'y a aucune preuve de l'implication proactive des ONG et/ou des syndicats (en dehors 	0	10 %

LES ENTREPRISES ONT-ELLES LE SOUCI DE L'APPROVISIONNEMENT RESPONSABLE AU QUÉBEC?

de l'adhésion aux initiatives internationales multipartites).		
---	--	--

Résultat total de la section / poids de la section **13 %** **X 20 %**

3. Système de gestion	Résultat de l'entreprise	Poids du critère
3.1 Allocation des ressources - Il n'y a aucune preuve qu'un cadre supérieur a dans sa responsabilité première la question de l'approvisionnement responsable.	0	20 %
3.2 Outils - On ne fait aucune mention de l'adoption d'outils (questionnaires, grille d'évaluation, grille de sélection, etc.) pour la sélection des fournisseurs.	0	20 %
3.3 Certifications du système de gestion - On ne fait aucune mention de l'adoption d'une liste de certifications.	0	10 %
3.4 Labels et certifications des produits et des services responsables - On ne fait aucune mention de l'adoption d'une liste de certifications, d'une banque/liste de produits et services responsables et/ou de produits et services certifiés.	0	10 %
3.5 Formation des acheteurs - On ne fait aucune mention d'une formation des acheteurs en matière d'approvisionnement responsable.	0	10 %
3.6 Analyse de risque des questions éthiques (sociales économiques et environnementales) dans la chaîne d'approvisionnement - On ne fait aucune mention de la réalisation d'une analyse des risques liés aux questions éthiques de la chaîne d'approvisionnement.	0	20 %
3.7 Divulgarion des analyses des risques environnementaux, sociaux et économiques dans la chaîne d'approvisionnements - On ne fait aucune mention des questions éthiques (sociales économiques et environnementales) comme facteur de risques.	0	10 %

Résultat total de la section / poids de la section **0** **X 30 %**

4. Résultats et mesures d'accompagnement	Résultat de l'entreprise	Poids du critère
4.1 Suivi des résultats - On ne fait aucune mention du suivi des résultats.	0	40 %
4.2 Programme d'accompagnement et plan d'amélioration de la performance des fournisseurs (dans une philosophie d'amélioration continue) - On ne fait aucune mention de l'accompagnement des fournisseurs.	0	30 %
4.3 Mesures correctives en cas de non-conformité - On ne fait aucune mention de mesures de gestion des cas de non-conformité.	0	30 %

Résultat total de la section / poids de la section **0** **X 15 %**

5. L'audit de la chaîne d'approvisionnement	Résultat de l'entreprise	Poids du critère
5.1 Engagement en matière d'audits (social, qualité et environnement) des fournisseurs - On ne fait aucune mention d'une politique engageant l'entreprise dans n'importe quelle forme d'audits.	0	15 %
5.2 Statut du programme d'audits (social, qualité et environnement) - On ne fait aucune mention de l'adoption d'un programme d'audit.	0	15 %

LES ENTREPRISES ONT-ELLES LE SOUCI DE L'APPROVISIONNEMENT RESPONSABLE AU QUÉBEC?

5.3 Divulgence des sites de fabrication - L'entreprise n'a pas divulgué les noms et les adresses des installations produisant ses propres marques.	0	15 %
5.4 Transparence de la méthodologie des audits (social, qualité et environnement) des fournisseurs - On ne fait aucune mention de la conduite d'audits.	0	15 %
5.5 Vérification externe des audits (social, qualité et environnement) - On ne fait aucune mention de la réalisation d'une vérification externe des audits.	0	20 %
5.6 Divulgence des résultats des audits (social, qualité et environnement) - Il n'y a aucune divulgation des résultats des audits.	0	20 %
Résultat total de la section / poids de la section	0	X 15 %
SCORE TOTAL	9.42	/ 100

Petro Canada

Activités de l'entreprise : Petro Canada est l'une des plus importantes entreprises de raffinage et de commercialisation de produits pétroliers au Canada.

Faits saillants : Notre équipe a pris connaissance du « Code des pratiques commerciales » et des « Principes relatifs aux activités et aux investissements sociaux » de Petro Canada. En termes de contenu, ces mécanismes intègrent des aspects environnementaux tels que la réduction des gaz à effet de serre et l'efficacité énergétique. Cependant, ils n'intègrent pas les droits sociaux. En termes de portée, ces deux mécanismes ne concernent pas directement les fournisseurs de Petro Canada puisqu'ils régissent les pratiques des employés de l'entreprise.

Relations avec l'entreprise : Nous ne sommes pas parvenus à développer de relations avec l'entreprise malgré nos courriers d'information et un appel téléphonique de relance.

1. Politique d'approvisionnement responsable et code de conduite	Résultat de l'entreprise	Poids du Critère
1.1 Qualité des énoncés de la PAR ou du code de conduite <ul style="list-style-type: none"> - Écoconception et efficacité de consommation des matières premières - Éco-efficacité de consommation des ressources en eau - Éco-efficacité de consommation d'énergie - Réduction des GES - Les critères d'achat dits « traditionnels », tels que le coût, la qualité, les délais, livraison, la disponibilité d'une technologie, les mesures anticorruption, les pots de vin, etc. 	<p>30 % X 33.3 %</p> <p>10 % X 33.3 %</p> <p>10 % X 33.3 %</p> <p>10 % X 33.3 %</p> <p>70 % X 33.3 %</p>	60 %
1.2 Dispositif de priorisation <ul style="list-style-type: none"> - Absence d'énoncés sur un dispositif de priorisation. 	0	5 %
1.3 Portée de la PAR ou du code de conduite <ul style="list-style-type: none"> - La portée de la PAR et/ou du code de conduite n'est pas claire ou il n'y a aucune PAR et/ou aucun code de conduite. 	0	20 %
1.4 Validité et modalités de mise à jour <ul style="list-style-type: none"> - Absence d'énoncés sur la validité et les modalités de mise à jour. 	0	5 %
1.5 Publication et disponibilité de la PAR ou du code de conduite <ul style="list-style-type: none"> - On ne fait aucune mention d'une PAR et/ou d'un code de conduite pour les fournisseurs dans les informations divulguées. 	0	10 %
Résultat total de la section / poids de la section	25.74 %	X 20 %

2. Gouvernance et consultation des parties prenantes dans l'élaboration et la mise à jour de la PAR	Résultat de l'entreprise	Poids du Critère
2.1 Responsabilité du conseil d'administration en matière éthique concernant la chaîne d'approvisionnement <ul style="list-style-type: none"> - Il n'y a aucune preuve de la responsabilité du conseil d'administration sur la question de l'approvisionnement responsable d'une façon spécifique ou comme élément de la RSE. 	0	40 %
2.2 Consultation des parties prenantes internes et externes affectées par la PAR ou le code de conduite <ul style="list-style-type: none"> - Il n'y a aucune indication de l'existence d'une PAR et/ou d'un code de conduite. 	0	40 %
2.3 Adhésion aux initiatives internationales multipartites (externes) <ul style="list-style-type: none"> - On ne fait aucune mention de l'adhésion de l'entreprise aux <i>Ethical Trading Initiative</i>, <i>Fair Labor Association</i> ou <i>Social Accountability International</i> et/ou n'est pas impliquée dans une initiative comparable incluant des représentants d'ONG et de syndicats. 	0	10 %
2.4 Implication des ONG et/ou des syndicats dans l'élaboration des normes de la chaîne d'approvisionnement (externes) <ul style="list-style-type: none"> - On ne fait aucune mention ou il n'y a aucune preuve de 	0	10 %

LES ENTREPRISES ONT-ELLES LE SOUCI DE L'APPROVISIONNEMENT RESPONSABLE AU QUÉBEC?

l'implication proactive des ONG et/ou des syndicats (en dehors de l'adhésion aux initiatives internationales multipartites).		
--	--	--

Résultat total de la section / poids de la section **0 %** **X 20 %**

3. Système de gestion	Résultat de l'entreprise	Poids du critère
3.1 Allocation des ressources - Il n'y a aucune preuve qu'un cadre supérieur a dans sa responsabilité première la question d'approvisionnement responsable.	0	20 %
3.2 Outils - Absence d'outils (questionnaires, grille d'évaluation, grille de sélection, etc.) pour la sélection des fournisseurs.	0	20 %
3.3 Certifications du système de gestion - On ne fait aucune mention de l'adoption d'une liste de certifications.	0	10 %
3.4 Labels et certifications des produits et des services responsables - L'entreprise a constitué une banque/liste de produits et services responsables et/ou de produits et services certifiés par des organismes reconnus mondialement.	100 %	10 %
3.5 Formation des acheteurs - On ne fait aucune mention d'une formation pour les acheteurs en matière d'approvisionnement responsable.	0	10 %
3.6 Analyse de risque des questions éthiques (sociales économiques et environnementales) dans la chaîne d'approvisionnement - On ne fait aucune mention de la réalisation d'une analyse des risques liés aux questions éthiques de la chaîne d'approvisionnement.	0	20 %
3.7 Divulgarion des analyses des risques environnementaux, sociaux et économiques dans la chaîne d'approvisionnement - On ne fait aucune mention des risques environnementaux, sociaux et économiques sur le site web ou dans d'autres documents de l'entreprise.	33.3 %	10 %

Résultat total de la section / poids de la section **13.3 %** **X 30 %**

4. Résultats et mesures d'accompagnement	Résultat de l'entreprise	Poids du critère
4.1 Suivi des résultats - On ne fait aucune mention du suivi des résultats.	0	40 %
4.2 Programme d'accompagnement et plan d'amélioration de la performance des fournisseurs (dans une philosophie d'amélioration continue) - On ne fait aucune mention de l'accompagnement des fournisseurs.	0	30 %
4.3 Mesures correctives en cas de non-conformité - On ne fait aucune mention de mesures de gestion des cas de non-conformité.	0	30 %

Résultat total de la section / poids de la section **0** **X 15 %**

5. L'audit de la chaîne d'approvisionnement	Résultat de l'entreprise	Poids du critère
5.1 Engagement en matière d'audits (social, qualité et environnement) des fournisseurs - On ne fait aucune mention d'une politique engageant l'entreprise dans n'importe quelle forme d'audits.	0	15 %
5.2 Statut du programme d'audits (social, qualité et environnement) - On ne fait aucune mention de l'adoption d'un programme d'audits.	0	15 %
5.3 Divulgarion des sites de fabrication - L'entreprise n'a pas divulgué les noms et les adresses des installations produisant ses propres marques.	0	15 %

LES ENTREPRISES ONT-ELLES LE SOUCI DE L'APPROVISIONNEMENT RESPONSABLE AU QUÉBEC?

5.4 Transparence de la méthodologie des audits (social, qualité et environnement) des fournisseurs - On ne fait aucune mention de la conduite d'audits.	0	15 %
5.5 Vérification externe des audits (social, qualité et environnement) - On ne fait aucune mention de la réalisation d'une vérification externe des audits.	0	20 %
5.6 Divulgation des résultats des audits (social, qualité et environnement) - Il n'y a aucune divulgation des résultats des audits.	0	20 %
Résultat total de la section / poids de la section	0	X 15 %
SCORE TOTAL	9.13	/ 100

Sears Canada

Activités de l'entreprise : Sears est une des plus importantes entreprises de distribution de produits ménagers et de vêtements au Canada.

Faits saillants : Notre équipe a pris connaissance du code déontologique des fournisseurs de Sears Canada qui se base sur les Conventions de base de l'OIT (sans toutefois les nommer) et intègre aussi des critères environnementaux. La portée de ce code est clairement définie : il s'applique aux filiales de Sears Canada ainsi qu'à ses fournisseurs. Cependant, il y a peu d'informations sur la mise en œuvre de ce code déontologique : aucune information n'est transmise sur le processus de sélection des fournisseurs alors que Sears Canada entend travailler uniquement avec des fournisseurs qui respectent les droits humains. Selon les informations que nous avons colligées, la vérification du code déontologique se base sur les documents transmis par les fournisseurs et les déclarations d'infractions effectuées par des employés auprès du Bureau de déontologie et de politique commerciale de Sears Holding Corporation. Il n'y a aucun rapport d'analyse sur les infractions rapportées à ce code, ni sur les mesures correctives adoptées.

Relations avec l'entreprise : Nous ne sommes pas parvenus à développer de relations avec l'entreprise malgré nos courriels d'information et nos relances par courriel et par téléphone.

1. Politique d'approvisionnement responsable et code de conduite	Résultat de l'entreprise	Poids du Critère
1.1 Qualité des énoncés de la PAR ou du code de conduite - L'ensemble des Conventions de base de l'OIT sans exception - Principes de 4RVE et 3RV	60 % X 33.3 % 10 % X 33.3 %	60 %
1.2 Dispositif de priorisation - Absence d'énoncés sur un dispositif de priorisation.	0	5 %
1.3 Portée de la PAR ou du code de conduite - La PAR ou le code de conduite s'applique à toute la chaîne d'approvisionnement y compris la propre marque de l'entreprise.	100 %	20 %
1.4 Validité et modalités de mise à jour - Absence d'énoncés sur la validité et les modalités de mise à jour.	0	5 %
1.5 Publication et disponibilité de la PAR ou du code de conduite - La PAR ou le code de conduite est mis à la disposition du public.	100 %	10 %
Résultat total de la section / poids de la section	43.86 %	X 20 %

2. Gouvernance et consultation des parties prenantes dans l'élaboration et la mise à jour de la PAR	Résultat de l'entreprise	Poids du Critère
2.1 Responsabilité du conseil d'administration en matière éthique concernant la chaîne d'approvisionnement - On ne fait aucune mention ou il n'y a aucune preuve de la responsabilité du conseil d'administration sur la question de l'approvisionnement responsable d'une façon spécifique ou comme élément de la RSE.	0	40 %
2.2 Consultation des parties prenantes internes et externes affectées par la PAR et/ou le code de conduite - Il n'y a aucune preuve qu'une consultation des parties prenantes internes et des parties prenantes externes a été effectuée	0	40 %
2.3 Adhésion aux initiatives internationales multipartites (externes) - On ne fait aucune mention de l'adhésion de l'entreprise aux <i>Ethical Trading Initiative</i> , <i>Fair Labor Association</i> ou <i>Social Accountability International</i> et/ou l'entreprise n'est pas impliquée dans une initiative comparable incluant des représentants d'ONG et de syndicats.	0	10 %

LES ENTREPRISES ONT-ELLES LE SOUCI DE L'APPROVISIONNEMENT RESPONSABLE AU QUÉBEC?

2.4 Implication des ONG et/ou des syndicats dans l'élaboration des normes de la chaîne d'approvisionnement (externes) - On ne fait aucune mention ou il n'y a aucune preuve de l'implication proactive des ONG et/ou des syndicats (en dehors de l'adhésion aux initiatives internationales multipartites)	0	10 %
Résultat total de la section / poids de la section	0	X 20 %

3. Système de gestion	Résultat de l'entreprise	Poids du critère
3.1 Allocation des ressources - Il n'y a aucune preuve qu'un cadre supérieur a dans sa responsabilité première la question de l'approvisionnement responsable.	0	20 %
3.2 Outils - On ne fait aucune mention de l'adoption d'outils (questionnaires, grille d'évaluation, grille de sélection, etc.) pour la sélection des fournisseurs.	0	20 %
3.3 Certifications du système de gestion - On ne fait aucune mention de l'adoption d'une liste de certifications.	0	10 %
3.4 Labels et certifications des produits et des services responsables - On ne fait aucune mention de l'adoption d'une liste de certifications, d'une banque/liste de produits et services responsables et/ou de produits et services certifiés.	0	10 %
3.5 Formation des acheteurs - On ne fait aucune mention de la formation des acheteurs en matière d'approvisionnement responsable.	0	10 %
3.6 Analyse de risque des questions éthiques (sociales économiques et environnementales) dans la chaîne d'approvisionnement - On ne fait aucune mention de la réalisation d'une analyse des risques sur les questions éthiques de la chaîne d'approvisionnement.	0	20 %
3.7 Divulgaration des analyses des risques environnementaux, sociaux et économiques dans la chaîne d'approvisionnement - On ne fait aucune mention des questions éthiques (sociales économiques et environnementales) comme facteur de risques.	0	10 %
Résultat total de la section / poids de la section	0	X 30 %

4. Résultats et mesures d'accompagnement	Résultat de l'entreprise	Poids du critère
4.1 Suivi des résultats - On ne fait aucune mention du suivi des résultats.	0	40 %
4.2 Programme d'accompagnement et plan d'amélioration de la performance des fournisseurs (dans une philosophie d'amélioration continue) - On ne fait aucune mention de l'accompagnement des fournisseurs.	0	30 %
4.3 Mesures correctives en cas de non-conformité - On ne fait aucune mention de mesures de gestion des cas de non-conformité.	0	30 %
Résultat total de la section / poids de la section	0	X 15 %

5. L'audit de la chaîne d'approvisionnement	Résultat de l'entreprise	Poids du critère
5.1 Engagement en matière d'audits (social, qualité et environnement) des fournisseurs - On ne fait aucune mention de l'existence d'une politique engageant l'entreprise dans n'importe quelle forme d'audits.	0	15 %
5.2 Statut du programme d'audits (social, qualité et environnement) - On ne fait aucune mention de l'adoption d'un programme d'audits.	0	15 %

LES ENTREPRISES ONT-ELLES LE SOUCI DE L'APPROVISIONNEMENT RESPONSABLE AU QUÉBEC?

5.3 Divulgence des sites de fabrication - L'entreprise n'a pas divulgué les noms et les adresses des installations produisant ses propres marques.	0	15 %
5.4 Transparence de la méthodologie des audits (social, qualité et environnement) des fournisseurs - On ne fait aucune mention de la conduite d'audits dans la chaîne d'approvisionnement.	0	15 %
5.5 Vérification externe des audits (social, qualité et environnement) - On ne fait aucune mention de la réalisation d'une vérification externe des audits.	0	20 %
5.6 Divulgence des résultats des audits (social, qualité et environnement) - Il n'y a aucune divulgation des résultats des audits.	0	20 %
Résultat total de la section / poids de la section	0	X 15 %
SCORE TOTAL	8.77	/ 100

Sobeys inc.

Activités de l'entreprise : Sobeys inc. est une des plus importantes entreprises de distribution alimentaire au Canada : elle détient les franchises Sobeys, IGA, Foodland, Price Chopper et Thrifty Food.

Faits saillants : Notre équipe a constaté qu'il n'y a actuellement aucune information sur le site internet de Sobeys inc. attestant de l'existence et de l'application d'une politique d'approvisionnement responsable ou d'un code de conduite à l'intention des fournisseurs. Nous avons consulté le code éthique de Sobeys inc. : il s'agit d'un code de conduite interne qui ne concerne pas la performance sociale, environnementale et économique de la chaîne d'approvisionnement. Nous avons également pris connaissance des mesures visant le contrôle des risques en matière environnementale, de santé, de sécurité et de salubrité alimentaire.

Relations avec l'entreprise : Suite à nos démarches, nous avons reçu une lettre de la conseillère principale des communications de Sobeys Québec. Celle-ci nous informait que notre évaluation se basait sur des documents qui dataient de 2006. En raison du rachat de Sobeys Inc. par Empire Company Limited en juin 2007, les rapports annuels subséquents à celui de 2006 n'apparaissent plus sur le site internet de Sobeys inc. Dans cette lettre, nous avons appris que Sobeys Québec travaillait conjointement avec les autres divisions de Sobeys au Canada, à l'élaboration d'un rapport de responsabilité sociale qui sera diffusé en septembre 2009¹². Toujours selon cette lettre, Sobeys Québec encouragerait les marchands indépendants à s'approvisionner en produits locaux. La conseillère principale des communications n'a pas souhaité nous transmettre des documents faisant foi de ces déclarations.

1. Politique d'approvisionnement responsable et code de conduite	Résultat de l'entreprise	Poids du Critère
1.1 Qualité des énoncés de la PAR ou du code de conduite - Il n'y a aucune indication de l'existence d'une PAR ou d'un code de conduite.	0	60 %
1.2 Dispositif de priorisation - Il n'y a aucune indication de l'existence d'une PAR ou d'un code de conduite.	0	5 %
1.3 Portée de la PAR et/ou du code de conduite - Il n'y a aucune indication de l'existence d'une PAR ou d'un code de conduite.	0	20 %
1.4 Validité et modalités de mise à jour - Il n'y a aucune indication de l'existence d'une PAR ou d'un code de conduite.	0	5 %
1.5 Publication et disponibilité de la PAR ou du code de conduite - Il n'y a aucune indication de l'existence d'une PAR ou d'un code de conduite.	0	10 %
Résultat total de la section / poids de la section	0	X 20 %

2. Gouvernance et consultation des parties prenantes dans l'élaboration et la mise à jour de la PAR	Résultat de l'entreprise	Poids du Critère
2.1 Responsabilité du conseil d'administration en matière éthique concernant la chaîne d'approvisionnement - On ne fait aucune mention ou il n'y a aucune preuve de la responsabilité du conseil d'administration par rapport à la question de l'approvisionnement responsable d'une façon spécifique ou comme élément de la RSE.	0	40 %
2.2 Consultation des parties prenantes internes et externes affectées par la PAR ou le code de conduite - Il n'y a aucune preuve qu'une consultation des parties prenantes internes et externes a été effectuée	0	40 %

¹² Nous avons visité le site de Sobeys inc. en octobre pour constater que ce rapport n'était toujours pas disponible.

LES ENTREPRISES ONT-ELLES LE SOUCI DE L'APPROVISIONNEMENT RESPONSABLE AU QUÉBEC?

2.3 Adhésion aux initiatives internationales multipartites (externes) - On ne fait aucune mention de l'adhésion de l'entreprise aux <i>Ethical Trading Initiative, Fair Labor Association</i> ou <i>Social Accountability International</i> et/ou l'entreprise n'est pas impliquée dans une initiative comparable incluant des représentants d'ONG et de syndicats.	0	10 %
2.4 Implication des ONG et/ou des syndicats dans l'élaboration des normes de la chaîne d'approvisionnement (externes) - On ne fait aucune mention ou il n'y a aucune preuve de l'implication proactive des ONG et/ou des syndicats (en dehors de l'adhésion aux initiatives internationales multipartites).	0	10 %

Résultat total de la section / poids de la section **0** **X 20 %**

3. Système de gestion	Résultat de l'entreprise	Poids du critère
3.1 Allocation des ressources - Il n'y a aucune preuve qu'un cadre supérieur a dans sa responsabilité première la question d'approvisionnement responsable.	0	20 %
3.2 Outils - On ne fait aucune mention de l'adoption d'outils (questionnaires, grille d'évaluation, grille de sélection, etc.) pour la sélection des fournisseurs.	0	20 %
3.3 Certifications du système de gestion - On ne fait aucune mention de l'adoption d'une liste de certifications.	0	10 %
3.4 Labels et certifications des produits et des services responsables - On ne fait aucune mention de l'adoption d'une liste de certifications, d'une banque/liste de produits et services responsables et/ou de produits et services certifiés.	0	10 %
3.5 Formation des acheteurs - On ne fait aucune mention de la formation des acheteurs en matière d'approvisionnement responsable.	0	10 %
3.6 Analyse de risque des questions éthiques (sociales économiques et environnementales) dans la chaîne d'approvisionnement - Une analyse des risques éthiques dans la chaîne d'approvisionnement de l'entreprise a été réalisée. <ul style="list-style-type: none"> o Analyse des risques environnementaux o Analyse des risques économiques et financiers 	33.3 % X 100 % 33.3 % X 100 %	20 %
3.7 Divulgaration des analyses des risques environnementaux, sociaux et économiques dans la chaîne d'approvisionnement - Les analyses de risques environnementaux, sociaux et économiques ne sont pas diffusées.	33.3 %	10 %

Résultat total de la section / poids de la section **16.5 %** **X 30 %**

4. Résultats et mesures d'accompagnement	Résultat de l'entreprise	Poids du critère
4.1 Suivi des résultats - On ne fait aucune mention du suivi des résultats.	0	40 %
4.2 Programme d'accompagnement et plan d'amélioration de la performance des fournisseurs (dans une philosophie d'amélioration continue) - On ne fait aucune mention de l'accompagnement des fournisseurs.	0	30 %
4.3 Mesures correctives en cas de non-conformité - On ne fait aucune mention de mesures de gestion des cas de non-conformité.	0	30 %

Résultat total de la section / poids de la section **0** **X 15 %**

LES ENTREPRISES ONT-ELLES LE SOUCI DE L'APPROVISIONNEMENT RESPONSABLE AU QUÉBEC?

5. L'audit de la chaîne d'approvisionnement	Résultat de l'entreprise	Poids du critère
5.1 Engagement en matière d'audits (social, qualité et environnement) des fournisseurs - On ne fait aucune mention de l'existence d'une politique engageant l'entreprise dans n'importe quelle forme d'audits.	0	15 %
5.2 Statut du programme d'audits (social, qualité et environnement) - On ne fait aucune mention de l'adoption d'un programme d'audits.	0	15 %
5.3 Divulcation des sites de fabrication - L'entreprise n'a pas divulgué les noms et les adresses des installations produisant ses propres marques.	0	10 %
5.4 Transparence de la méthodologie des audits (social, qualité et environnement) des fournisseurs - On ne fait aucune mention de la conduite d'audits.	0	15 %
5.5 Vérification externe des audits (social, qualité et environnement) - On ne fait aucune mention de la réalisation d'une vérification externe des audits.	0	20 %
5.6 Divulcation des résultats de l'audit (social, qualité et environnement) - Il n'y a aucune divulgation des résultats des audits.	0	20 %
Résultat total de la section / poids de la section	0	X 15 %
SCORE TOTAL	4.95	/ 100

Telus

Activités de l'entreprise : Telus est l'une des plus importantes entreprises du secteur de la téléphonie au Canada.

Faits saillants : Dans un rapport sur la responsabilité sociale de l'entreprise publié en 2008, il est stipulé à la page 12 que Telus compte présenter, dans son prochain rapport, les différents dispositifs que l'entreprise met en œuvre pour contrôler la performance sociale et environnementale de sa chaîne d'approvisionnement. Dans sa politique environnementale, Telus indique également vouloir influencer de manière positive ses fournisseurs. Au-delà de ces déclarations, il n'y a cependant aucune information sur la manière dont l'entreprise met en œuvre ses engagements en matière sociale et environnementale.

Relations avec l'entreprise : Nous ne sommes pas parvenus à développer de relations avec l'entreprise malgré nos courriers d'informations et un appel de relance.

1. Politique d'approvisionnement responsable et code de conduite	Résultat de l'entreprise	Poids du Critère
1.1 Qualité des énoncés de la PAR ou du code de conduite en matière des normes de travail <ul style="list-style-type: none"> - Éco-efficacité de la consommation d'énergie - Les critères d'achat dits « traditionnels », tels que le coût, la qualité, les délais, livraison, la disponibilité d'une technologie, les mesures anticorruption, les pots de vin, etc. - Achat local 	<p>10 % X 33.3 %</p> <p>70 % X 33.3 %</p> <p>10 % X 33.3 %</p>	60 %
1.2 Dispositif de priorisation <ul style="list-style-type: none"> - Il n'y a aucune indication de l'existence d'une PAR ou d'un code de conduite. 	0	5 %
1.3 Portée de la PAR et/ou du code de conduite <ul style="list-style-type: none"> - Il n'y a aucune indication de l'existence d'une PAR ou d'un code de conduite. 	0	20 %
1.4 Validité et modalités de mise à jour <ul style="list-style-type: none"> - Il n'y a aucune indication de l'existence d'une PAR ou d'un code de conduite. 	0	5 %
1.5 Publication et disponibilité de la PAR ou du code de conduite <ul style="list-style-type: none"> - Il n'y a aucune indication de l'existence d'une PAR ou d'un code de conduite. 	0	10 %
Résultat total de la section / poids de la section	17.8 %	X 20 %

2. Gouvernance et consultation des parties prenantes dans l'élaboration et la mise à jour de la PAR	Résultat de l'entreprise	Poids du Critère
2.1 Responsabilité du conseil d'administration en matière éthique concernant la chaîne d'approvisionnement <ul style="list-style-type: none"> - On ne fait aucune mention ou il n'y a aucune preuve de la responsabilité du conseil d'administration sur la question de l'approvisionnement responsable d'une façon spécifique ou comme élément de la RSE. 	0	40 %
2.2 Consultation des parties prenantes internes et externes affectées par la PAR ou le code de conduite <ul style="list-style-type: none"> - On ne fait aucune preuve qu'une consultation des parties prenantes internes et externes a été effectuée. 	0	40 %
2.3 Adhésion aux initiatives internationales multipartites (externes) <ul style="list-style-type: none"> - On ne fait aucune mention de l'adhésion de l'entreprise aux <i>Ethical Trading Initiative</i>, <i>Fair Labor Association</i> ou <i>Social Accountability International</i> et/ou n'est pas impliquée dans une initiative comparable incluant des représentants d'ONG et de syndicats. 	0	10 %

LES ENTREPRISES ONT-ELLES LE SOUCI DE L'APPROVISIONNEMENT RESPONSABLE AU QUÉBEC?

2.4 Implication des ONG et/ou des syndicats dans l'élaboration des normes de la chaîne d'approvisionnement (externes) - On ne fait aucune mention ou il n'y a aucune preuve de l'implication proactive des ONG et/ou des syndicats (en dehors de l'adhésion aux initiatives internationales multipartites).	0	10 %
Résultat total de la section / poids de la section	0	X 20 %

3. Système de gestion	Résultat de l'entreprise	Poids du critère
3.1 Allocation des ressources - Il n'y a aucune preuve qu'un cadre supérieur a dans sa responsabilité première la question de l'approvisionnement responsable.	0	20 %
3.2 Outils - On ne fait aucune mention de l'adoption d'outils (questionnaires, grille d'évaluation, grille de sélection, etc.) pour la sélection des fournisseurs.	0	20 %
3.3 Certifications du système de gestion - On ne fait aucune mention de l'adoption d'une liste de certifications.	0	10 %
3.4 Labels et certifications des produits et des services responsables - On ne fait aucune mention de l'adoption d'une liste de certifications, d'une banque/liste de produits et services responsables et/ou de produits et services certifiés.	0	10 %
3.5 Formation des acheteurs - On ne fait aucune mention d'une formation des acheteurs en matière d'approvisionnement responsable.	0	10 %
3.6 Analyse de risque des questions éthiques (sociales économiques et environnementales) dans la chaîne d'approvisionnement - On ne fait aucune mention de la réalisation d'une analyse des risques liés aux questions éthiques de la chaîne d'approvisionnement.	0	20 %
3.7 Divulgaration des analyses des risques environnementaux, sociaux et économiques dans la chaîne d'approvisionnement - On ne fait aucune mention des questions éthiques (sociales économiques et environnementales) comme facteur de risques.	0	10 %
Résultat total de la section / poids de la section	0	X 30 %

4. Résultats et mesures d'accompagnement	Résultat de l'entreprise	Poids du critère
4.1 Suivi des résultats - On ne fait aucune mention du suivi des résultats.	0	40 %
4.2 Programme d'accompagnement et plan d'amélioration de la performance des fournisseurs (dans une philosophie d'amélioration continue) - On ne fait aucune mention de l'accompagnement des fournisseurs.	0	30 %
4.3 Mesures correctives en cas de non-conformité - On ne fait aucune mention de mesures de gestion des cas de non-conformité.	0	30 %
Résultat total de la section / poids de la section	0	X 15 %

5. L'audit de la chaîne d'approvisionnement	Résultat de l'entreprise	Poids du critère
5.1 Engagement en matière d'audits (social, qualité et environnement) des fournisseurs - On ne fait aucune mention de l'existence d'une politique engageant l'entreprise dans n'importe quelle forme d'audits.	0	15 %
5.2 Statut du programme d'audits (social, qualité et environnement) - On ne fait aucune mention de l'adoption d'un programme d'audits.	0	15 %

LES ENTREPRISES ONT-ELLES LE SOUCI DE L'APPROVISIONNEMENT RESPONSABLE AU QUÉBEC?

5.3 Divulgence des sites de fabrication - L'entreprise n'a pas divulgué les noms et les adresses des installations produisant ses propres marques.	0	15 %
5.4 Transparence de la méthodologie des audits (social, qualité et environnement) des fournisseurs - On ne fait aucune mention de la conduite d'audits.	0	15 %
5.5 Vérification externe des audits (social, qualité et environnement) - On ne fait aucune mention de la réalisation d'une vérification externe des audits.	0	20 %
5.6 Divulgence des résultats des audits (social, qualité et environnement) - Il n'y a aucune divulgation des résultats des audits.	0	20 %
Résultat total de la section / poids de la section	0	X 15 %
SCORE TOTAL	3.56	/ 100

Ultramar

Activités de l'entreprise : Ultramar est l'une des plus importantes entreprises de raffinage et de commercialisation de produits pétroliers au Canada.

Faits saillants : Notre équipe de recherche a pris connaissance de la politique environnementale d'Ultramar. Nous avons accordé quelques points pour les informations transmises sur les mesures environnementales, bien que cette politique ne s'applique pas à l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement. En matière sociale, nous avons constaté l'absence totale de dispositifs.

Relations avec l'entreprise : Nous ne sommes pas parvenus à développer de relations avec l'entreprise malgré nos courriers d'information et de relance.

1. Politique d'approvisionnement responsable et code de conduite	Résultat de l'entreprise	Poids du Critère
1.1 Qualité des énoncés de la PAR ou du code de conduite - Promotion des énergies renouvelables - Réduction des GES	10% X 33.3 % 10% X 33.3 %	60 %
1.2 Dispositif de priorisation Il n'y a aucune indication de l'existence d'une PAR ou d'un code de conduite.	0	5 %
1.3 Portée de la PAR ou du code de conduite - Il n'y a aucune indication de l'existence d'une PAR ou d'un code de conduite.	0	20 %
1.4 Validité et modalités de mise à jour - Il n'y a aucune indication de l'existence d'une PAR ou d'un code de conduite.	0	5 %
1.5 Publication et disponibilité de la PAR ou du code de conduite - Il n'y a aucune indication de l'existence d'une PAR ou d'un code de conduite.	0	10 %
Résultat total de la section / poids de la section	4 %	X 20 %

2. Gouvernance et consultation des parties prenantes dans l'élaboration et la mise à jour de la PAR	Résultat de l'entreprise	Poids du Critère
2.1 Responsabilité du conseil d'administration en matière éthique concernant la chaîne d'approvisionnement - On ne fait aucune mention ou il n'y a aucune preuve de la responsabilité du conseil d'administration sur la question d'approvisionnement responsable d'une façon spécifique ou comme élément de la RSE.	0	40 %
2.2 Consultation des parties prenantes internes et externes affectées par la PAR ou le code de conduite - Il n'y a aucune preuve qu'une consultation des parties prenantes internes et externes a été effectuée.	0	40 %
2.3 Adhésion aux initiatives internationales multipartites (externes) - On ne fait aucune mention de l'adhésion de l'entreprise aux <i>Ethical Trading Initiative</i> , <i>Fair Labor Association</i> ou <i>Social Accountability International</i> et/ou l'entreprise n'est pas impliquée dans une initiative comparable incluant des représentants d'ONG et de syndicats.	0	10 %
2.4 Implication des ONG et/ou des syndicats dans l'élaboration des normes de la chaîne d'approvisionnement (externes) - On ne fait aucune mention ou il n'y a aucune preuve de l'implication proactive des ONG et/ou des syndicats (en dehors de l'adhésion aux initiatives internationales multipartites).	0	10 %
Résultat total de la section / poids de la section	0	X 20 %

3. Système de gestion	Résultat de l'entreprise	Poids du critère
3.1 Allocation des ressources - Il n'y aucune preuve qu'un cadre supérieur a dans sa		

LES ENTREPRISES ONT-ELLES LE SOUCI DE L'APPROVISIONNEMENT RESPONSABLE AU QUÉBEC?

responsabilité première la question d'approvisionnement responsable.	0	20 %
3.2 Outils - On ne fait aucune mention de l'adoption d'outils (questionnaires, grille d'évaluation, grille de sélection, etc.) pour la sélection des fournisseurs.	0	20 %
3.3 Certifications du système de gestion - L'entreprise a identifié une liste de certifications des systèmes de gestion environnementale, des aspects sociaux, de qualité et/ou autres certifications sectorielles. o Audit économique	33.3 % X 100 %	10 %
3.4 Labels et certifications des produits et des services responsables - On ne fait aucune mention de l'adoption d'une liste de certifications, d'une banque/liste de produits et services responsables et/ou de produits et services certifiés.	0	10 %
3.5 Formation des acheteurs - On ne fait aucune mention d'une formation des acheteurs en matière d'approvisionnement responsable.	0	10 %
3.6 Analyse de risque des questions éthiques (sociales économiques et environnementales) dans la chaîne d'approvisionnement - On ne fait aucune mention de la réalisation d'une analyse des risques liés aux questions éthiques de la chaîne d'approvisionnement.	0	20 %
3.7 Divulgence des analyses des risques environnementaux, sociaux et économiques dans la chaîne d'approvisionnement - Il n'y a aucune divulgation des analyses de risques environnementaux, sociaux et économiques.	0	10 %
Résultat total de la section / poids de la section	3.3 %	X 30 %

4. Résultats et mesures d'accompagnement	Résultat de l'entreprise	Poids du critère
4.1 Suivi des résultats - On ne fait aucune mention du suivi des résultats.	0	40 %
4.2 Programme d'accompagnement et plan d'amélioration de la performance des fournisseurs (dans une philosophie d'amélioration continue) - On ne fait aucune mention d'un accompagnement des fournisseurs.	0	30 %
4.3 Mesures correctives en cas de non-conformité - On ne fait aucune mention de mesures de gestion en cas de non-conformité.	0	30 %
Résultat total de la section / poids de la section	0	X 15 %

5. L'audit de la chaîne d'approvisionnement	Résultat de l'entreprise	Poids du critère
5.1 Engagement en matière d'audits (social, qualité et environnement) des fournisseurs - On ne fait aucune mention de l'existence d'une politique engageant l'entreprise dans n'importe quelle forme d'audits.	0	15 %
5.2 Statut du programme d'audits (social, qualité et environnement) - On ne fait aucune mention de l'adoption d'un programme d'audits.	0	15 %
5.3 Divulgence des sites de fabrication - L'entreprise n'a pas divulgué les noms et les adresses des installations produisant ses propres marques.	0	15 %
5.4 Transparence de la méthodologie des audits (social, qualité et environnement) des fournisseurs - On ne fait aucune mention de la conduite d'audits dans la chaîne d'approvisionnement.	0	15 %
5.5 Vérification externe des audits (social, qualité et environnement) - On ne fait aucune mention de la réalisation d'une vérification externe des audits.	0	20 %

LES ENTREPRISES ONT-ELLES LE SOUCI DE L'APPROVISIONNEMENT RESPONSABLE AU QUÉBEC?

5.6 Divulgation des résultats des audits (social, qualité et environnement) - Il n'y a aucune divulgation des résultats des audits.	0	20 %
Résultat total de la section / poids de la section	0	X 15 %
SCORE TOTAL	1.79	/ 100

Metro Inc.

Activités de l'entreprise : Metro Inc. est le chef de file au Québec et en Ontario dans les secteurs alimentaire et pharmaceutique. L'entreprise possède plusieurs bannières dont Metro, Metro Plus, Super C et Brunet.

Faits saillants : Notre équipe a constaté qu'il n'y a actuellement aucune information sur le site internet de Metro attestant de l'existence et de l'application d'une politique d'approvisionnement responsable ou d'un code de conduite à l'intention des fournisseurs. Nous avons bien pris connaissance des différentes initiatives environnementales pour lesquelles nous avons accordé quelques points, mais celles-ci ne concernent pas la performance de la chaîne d'approvisionnement Metro Inc. En matière sociale, nous avons constaté l'absence totale de mesures.

Relations avec l'entreprise : La directrice du service des affaires corporatives nous a contactés pour nous informer que Metro Inc. a récemment entrepris de développer une stratégie de responsabilité d'entreprise. Cette stratégie vise à définir la vision de Metro Inc., une structure de gouvernance et un agenda de route. Celle-ci sera détaillée dans une feuille de route dont l'élaboration est prévue en début de l'année 2010. Dans le cadre de cette stratégie, Metro Inc. prévoit d'explorer différentes avenues, notamment l'établissement d'une politique formelle d'approvisionnement responsable.

1. Politique d'approvisionnement responsable et code de conduite	Résultat de l'entreprise	Poids du Critère
1.1 Qualité des énoncés de la PAR ou du code de conduite - Écoconception et efficacité de consommation des matières premières	30 % X 33.3 %	60 %
1.2 Dispositif de priorisation - Il n'y a aucune indication de l'existence d'une PAR ou d'un code de conduite.	0	5 %
1.3 Portée de la PAR ou du code de conduite - Il n'y a aucune indication de l'existence d'une PAR ou d'un code de conduite.	0	20 %
1.4 Validité et modalités de mise à jour - Il n'y a aucune indication de l'existence d'une PAR ou d'un code de conduite.	0	5 %
1.5 Publication et disponibilité de la PAR ou du code de conduite - Il n'y a aucune indication de l'existence d'une PAR ou d'un code de conduite.	0	10 %
Résultat total de la section / poids de la section	5.94 %	X 20 %

2. Gouvernance et consultation des parties prenantes dans l'élaboration et la mise à jour de la PAR	Résultat de l'entreprise	Poids du Critère
2.1 Responsabilité du conseil d'administration en matière éthique concernant la chaîne d'approvisionnement - On ne fait aucune mention ou il n'y a aucune preuve de la responsabilité du conseil d'administration sur la question de l'approvisionnement responsable d'une façon spécifique ou comme élément de la RSE.	0	40 %
2.2 Consultation des parties prenantes internes et externes affectées par la PAR ou le code de conduite - Il n'y a aucune preuve qu'une consultation des parties prenantes internes et externes a été effectuée.	0	40 %
2.3 Adhésion aux initiatives internationales multipartites (externes) - On ne fait aucune mention de l'adhésion de l'entreprise aux <i>Ethical Trading Initiative</i> , <i>Fair Labor Association</i> ou <i>Social Accountability International</i> et/ou n'est pas impliquée dans une initiative comparable incluant des représentants d'ONG et de syndicats.	0	10 %

LES ENTREPRISES ONT-ELLES LE SOUCI DE L'APPROVISIONNEMENT RESPONSABLE AU QUÉBEC?

2.4 Implication des ONG et/ou des syndicats dans l'élaboration des normes de la chaîne d'approvisionnement (externes) - On ne fait aucune mention ou il n'y a aucune preuve de l'implication proactive des ONG et/ou des syndicats (en dehors de l'adhésion aux initiatives internationales multipartites).	0	10 %
Résultat total de la section / poids de la section	0	X 20 %

3. Système de gestion	Résultat de l'entreprise	Poids du critère
3.1 Allocation des ressources - Il n'y a aucune preuve qu'un cadre supérieur a dans sa responsabilité première la question de l'approvisionnement responsable.	0	20 %
3.2 Outils - On ne fait aucune mention de l'adoption d'outils (questionnaires, grille d'évaluation, grille de sélection, etc.) pour la sélection des fournisseurs.	0	20 %
3.3 Certifications du système de gestion - On ne fait aucune mention de l'adoption d'une liste de certifications.	0	10 %
3.4 Labels et certifications des produits et des services responsables - On ne fait aucune mention de l'adoption d'une liste de certifications, d'une banque/liste de produits et services responsables et/ou de produits et services certifiés.	0	10 %
3.5 Formation des acheteurs - Il n'y a aucune indication de l'existence d'une formation des acheteurs en matière d'approvisionnement responsable.	0	10 %
3.6 Analyse de risque des questions éthiques (sociales économiques et environnementales) dans la chaîne d'approvisionnement - On ne fait aucune mention de la réalisation d'une analyse des risques liés aux questions éthiques de la chaîne d'approvisionnement.	0	20 %
3.7 Divulgence des analyses des risques environnementaux, sociaux et économiques dans la chaîne d'approvisionnement - On ne fait aucune mention des questions éthiques (sociales économiques et environnementales) comme facteur de risques.	0	10 %
Résultat total de la section / poids de la section	0	X 30 %

4. Résultats et mesures d'accompagnement	Résultat de l'entreprise	Poids du critère
4.1 Suivi des résultats - On ne fait aucune mention du suivi des résultats.	0	40 %
4.2 Programme d'accompagnement et plan d'amélioration de la performance des fournisseurs (dans une philosophie d'amélioration continue) - On ne fait aucune mention de l'accompagnement des fournisseurs.	0	30 %
4.3 Mesures correctives en cas de non-conformité - On ne fait aucune mention des mesures de gestion en cas de non-conformité.	0	30 %
Résultat total de la section / poids de la section	0	X 15 %

5. L'audit de la chaîne d'approvisionnement	Résultat de l'entreprise	Poids du critère
5.1 Engagement en matière de l'audit (social, qualité et environnement) des fournisseurs - On ne fait aucune preuve de l'existence d'une politique engageant l'entreprise dans n'importe quelle forme d'audits.	0	15 %
5.2 Statut du programme de l'audit (social, qualité et environnement)	0	15 %

LES ENTREPRISES ONT-ELLES LE SOUCI DE L'APPROVISIONNEMENT RESPONSABLE AU QUÉBEC?

- On ne fait aucune mention de l'adoption d'un programme d'audits.		
5.3 Divulgateion des sites de fabrication		
- L'entreprise n'a pas divulgué les noms et les adresses des installations produisant ses propres marques.	0	15 %
5.4 Transparence de la méthodologie des audits (social, qualité et environnement) des fournisseurs		
- On ne fait aucune mention de la conduite d'audits.	0	15 %
5.5 Vérification externe des audits (social, qualité et environnement)		
- On ne fait aucune mention de la réalisation d'une vérification externe des audits.	0	20 %
5.6 Divulgateion des résultats des audits (social, qualité et environnement)		
- Il n'y a aucune divulgation des résultats des audits.	0	20 %
Résultat total de la section / poids de la section	0	X 15 %
SCORE TOTAL	1.19	/ 100

Esso

Activités de l'entreprise : La Compagnie Pétrolière Impériale (ESSO) est l'une des plus importantes entreprises de raffinage et de commercialisation de produits pétroliers au Canada.

Faits saillants : Notre équipe de recherche a constaté qu'il n'y a actuellement aucune information sur le site internet de la Compagnie Pétrolière Impériale Limitée attestant de l'existence et de l'application d'une politique d'approvisionnement responsable ou d'un code de conduite à l'intention des fournisseurs. Bien que nous ayons accordé quelques points pour les informations diffusées sur les mesures environnementales, nous les considérons insuffisantes pour attester de la performance environnementale de la chaîne d'approvisionnement d'ESSO. Dans un rapport sur la citoyenneté corporative publié par ESSO en 2008, il est question à la page 12 d'un code de conduite éthique dans une section consacrée aux droits humains. Cependant, il n'y a aucune information sur les critères, la portée et le mode d'application de ce code.

Relations avec l'entreprise : Nous ne sommes pas parvenus à développer de relations avec l'entreprise malgré nos courriers d'informations et de relance. Ceci s'explique peut-être par barrière linguistique puisque nos courriers ont été envoyés à Calgary, faute d'avoir identifié un interlocuteur au Québec.

1. Politique d'approvisionnement responsable et code de conduite	Résultat de l'entreprise	Poids du Critère
1.1 Qualité des énoncés de la PAR ou du code de conduite - Éco-efficacité - Promotion des énergies renouvelables - Réduction des GES	10 % X 33.3 % 10 % X 33.3 % 10 % X 33.3 %	60 %
1.2 Dispositif de priorisation - Il n'y a aucune indication de l'existence d'une PAR ou d'un code de conduite.	0	5 %
1.3 Portée de la PAR ou du code de conduite - Il n'y a aucune indication de l'existence d'une PAR ou d'un code de conduite.	0	20 %
1.4 Validité et modalités de mise à jour - Il n'y a aucune indication de l'existence d'une PAR ou d'un code de conduite.	0	5 %
1.5 Publication et disponibilité de la PAR ou du code de conduite - Il n'y a aucune indication de l'existence d'une PAR ou d'un code de conduite.	0	10 %
Résultat total de la section / poids de la section	5.9 %	X 20 %

2. Gouvernance et consultation des parties prenantes dans l'élaboration et la mise à jour de la PAR	Résultat de l'entreprise	Poids du Critère
2.1 Responsabilité du conseil d'administration en matière éthique concernant la chaîne d'approvisionnement - On ne fait aucune mention ou il n'y a aucune preuve de la responsabilité du conseil d'administration sur la question de l'approvisionnement responsable d'une façon spécifique ou comme élément de la RSE.	0	40 %
2.2 Consultation des parties prenantes internes et externes affectées par la PAR ou le code de conduite - Il n'y a aucune preuve qu'une consultation des parties prenantes internes et externes a été effectuée.	0	40 %
2.3 Adhésion aux initiatives internationales multipartites (externes) - On ne fait aucune mention de l'adhésion de l'entreprise aux <i>Ethical Trading Initiative</i> , <i>Fair Labor Association</i> ou <i>Social Accountability International</i> et/ou l'entreprise n'est pas impliquée dans une initiative comparable incluant des représentants d'ONG et de syndicats.	0	10 %

LES ENTREPRISES ONT-ELLES LE SOUCI DE L'APPROVISIONNEMENT RESPONSABLE AU QUÉBEC?

2.4 Implication des ONG et/ou des syndicats dans l'élaboration des normes de la chaîne d'approvisionnement (externes) - Il n'y a aucune mention ou il n'y a aucune preuve de l'implication proactive des ONG et/ou des syndicats (en dehors de l'adhésion aux initiatives internationales multipartites).	0	10 %
Résultat total de la section / poids de la section	0	X 20 %

3. Système de gestion	Résultat de l'entreprise	Poids du critère
3.1 Allocation des ressources - Il n'y a aucune preuve qu'un cadre supérieur a dans sa responsabilité première la question de l'approvisionnement responsable.	0	20 %
3.2 Outils - On ne fait aucune mention de l'adoption d'outils (questionnaires, grille d'évaluation, grille de sélection, etc.) pour la sélection des fournisseurs.	0	20 %
3.3 Certifications du système de gestion - On ne fait aucune mention de l'adoption d'une liste de certifications.	0	10 %
3.4 Labels et certifications des produits et des services responsables - On ne fait aucune mention de l'adoption d'une liste de certifications, d'une banque/liste de produits et services responsables et/ou de produits et services certifiés.	0	10 %
3.5 Formation des acheteurs - On ne fait aucune mention de la formation des acheteurs en matière d'approvisionnement responsable.	0	10 %
3.6 Analyse de risque des questions éthiques (sociales économiques et environnementales) dans la chaîne d'approvisionnement - On ne fait aucune mention de la réalisation d'une analyse des risques liés aux questions éthiques de la chaîne d'approvisionnement.	0	20 %
3.7 Divulgence des analyses des risques environnementaux, sociaux et économiques dans la chaîne d'approvisionnement - On ne fait aucune mention des questions éthiques (sociales économiques et environnementales) comme facteur de risques.	0	10 %
Résultat total de la section / poids de la section	0	X 30 %

4. Résultats et mesures d'accompagnement	Résultat de l'entreprise	Poids du critère
4.1 Suivi des résultats - On ne fait aucune mention du suivi des résultats.	0	40 %
4.2 Programme d'accompagnement et plan d'amélioration de la performance des fournisseurs (dans une philosophie d'amélioration continue) - On ne fait aucune mention de l'accompagnement des fournisseurs.	0	30 %
4.3 Mesures correctives en cas de non-conformité - On ne fait aucune mention de mesures de gestion des cas de non-conformité.	0	30 %
Résultat total de la section / poids de la section	0	X 15 %

5. L'audit de la chaîne d'approvisionnement	Résultat de l'entreprise	Poids du critère
5.1 Engagement en matière d'audits (social, qualité et environnement) des fournisseurs dans la chaîne d'approvisionnement - On ne fait aucune mention de l'existence d'une politique engageant l'entreprise dans n'importe quelle forme d'audits.	0	15 %
5.2 Statut du programme de l'audit (social, qualité et environnement) - On ne fait aucune mention de l'adoption d'un programme d'audits.	0	15 %

LES ENTREPRISES ONT-ELLES LE SOUCI DE L'APPROVISIONNEMENT RESPONSABLE AU QUÉBEC?

5.3 Divulgence des sites de fabrication - L'entreprise n'a pas divulgué les noms et les adresses des installations produisant ses propres marques.	0	15 %
5.4 Transparence de la méthodologie des audits (social, qualité et environnement) des fournisseurs - On ne fait aucune mention de la conduite d'audits dans la chaîne d'approvisionnement.	0	15 %
5.5 Vérification externe des audits (social, qualité et environnement) - Il n'y a aucune mention de la réalisation d'une vérification externe des audits.	0	20 %
5.6 Divulgence des résultats des audits (social, qualité et environnement) - Il n'y a aucune divulgation des résultats des audits.	0	20 %
Résultat total de la section / poids de la section	0	X 15 %
SCORE TOTAL	1.19	/ 100

Spectra

Activités de l'entreprise: Spectra œuvre dans le secteur du divertissement et des spectacles. Cette entreprise organise des événements culturels tels que le Festival international de Jazz de Montréal, le Festival des francopholies de Montréal, le Festival Montréal en lumière, etc.

Points saillants : Sur son site internet, l'entreprise Spectra ne diffuse aucune information sur une éventuelle politique d'approvisionnement responsable.

Relations avec l'entreprise : Nous ne sommes pas parvenus à développer de relations avec l'entreprise malgré nos courriers d'informations et notre appel de relance.

1. Politique d'approvisionnement responsable et code de conduite	Résultat de l'entreprise	Poids du Critère
1.1 Qualité des énoncés de la PAR ou du code de conduite - Il n'y a aucune indication de l'existence d'une PAR ou d'un code de conduite.	0	60 %
1.2 Dispositif de priorisation - Il n'y a aucune indication de l'existence d'une PAR ou d'un code de conduite.	0	5 %
1.3 Portée de la PAR ou du code de conduite - Il n'y a aucune indication de l'existence d'une PAR ou d'un code de conduite.	0	20 %
1.4 Validité et modalités de mise à jour - Il n'y a aucune indication de l'existence d'une PAR ou d'un code de conduite.	0	5 %
1.5 Publication et disponibilité de la PAR ou du code de conduite - Il n'y a aucune indication de l'existence d'une PAR ou d'un code de conduite.	0	10 %
Résultat total de la section / poids de la section	0	X 20 %

2. Gouvernance et consultation des parties prenantes dans l'élaboration et la mise à jour de la PAR	Résultat de l'entreprise	Poids du Critère
2.1 Responsabilité du conseil d'administration en matière éthique concernant la chaîne d'approvisionnement - On ne fait aucune mention ou il n'y a aucune preuve de la responsabilité du conseil d'administration sur la question de l'approvisionnement responsable d'une façon spécifique ou comme élément de la RSE.	0	40 %
2.2 Consultation des parties prenantes internes et externes affectées par la PAR ou le code de conduite - Il n'y a aucune preuve qu'une consultation des parties prenantes internes et externes a été effectuée.	0	40 %
2.3 Adhésion aux initiatives internationales multipartites (externes) - On ne fait aucune mention de l'adhésion de l'entreprise aux <i>Ethical Trading Initiative</i> , <i>Fair Labor Association</i> ou <i>Social Accountability International</i> et/ou l'entreprise n'est pas impliquée dans une initiative comparable incluant des représentants d'ONG et de syndicats.	0	10 %
2.4 Implication des ONG et/ou des syndicats dans l'élaboration des normes de la chaîne d'approvisionnement (externes) - On ne fait aucune mention ou il n'y a aucune preuve de l'implication proactive des ONG et/ou des syndicats (en dehors de l'adhésion aux initiatives internationales multipartites).	0	10 %
Résultat total de la section / poids de la section	0	X 20 %

LES ENTREPRISES ONT-ELLES LE SOUCI DE L'APPROVISIONNEMENT RESPONSABLE AU QUÉBEC?

3. Système de gestion	Résultat de l'entreprise	Poids du critère
3.1 Allocation des ressources - Il n'y a aucune preuve qu'un cadre supérieur a dans sa responsabilité première la question de l'approvisionnement responsable.	0	20 %
3.2 Outils - On ne fait aucune mention de l'adoption d'outils (questionnaires, grille d'évaluation, grille de sélection, etc.) pour la sélection des fournisseurs.	0	20 %
3.3 Certifications du système de gestion - On ne fait aucune mention de l'adoption d'une liste de certifications.	0	10 %
3.4 Labels et certifications des produits et des services responsables - On ne fait aucune mention de l'adoption d'une liste de certifications, d'une banque/liste de produits et services responsables et/ou de produits et services certifiés.	0	10 %
3.5 Formation des acheteurs - On ne fait aucune mention d'une formation des acheteurs en matière d'approvisionnement responsable.	0	10 %
3.6 Analyse de risque des questions éthiques (sociales économiques et environnementales) dans la chaîne d'approvisionnement - On ne fait aucune mention de la réalisation d'une analyse des risques liés aux questions éthiques de la chaîne d'approvisionnement.	0	20 %
3.7 Divulgence des analyses des risques environnementaux, sociaux et économiques dans la chaîne d'approvisionnement - On ne fait aucune mention des questions éthiques (sociales économiques et environnementales) comme facteur de risques.	0	10 %
Résultat total de la section / poids de la section	0	X 30 %
4. Résultats et mesures d'accompagnement	Résultat de l'entreprise	Poids du critère
4.1 Suivi des résultats - On ne fait aucune mention du suivi des résultats.	0	40 %
4.2 Programme d'accompagnement et plan d'amélioration de la performance des fournisseurs (dans une philosophie d'amélioration continue) - On ne fait aucune mention de l'accompagnement des fournisseurs.	0	30 %
4.3 Mesures correctives en cas de non-conformité - On ne fait aucune mention des mesures de gestion des cas de non-conformité.	0	30 %
Résultat total de la section / poids de la section	0	X 15 %
5. L'audit de la chaîne d'approvisionnement	Résultat de l'entreprise	Poids du critère
5.1 Engagement en matière d'audits (social, qualité et environnement) des fournisseurs - Il n'y a aucune preuve de l'existence d'une politique engageant l'entreprise dans n'importe quelle forme d'audits.	0	15 %
5.2 Statut du programme des audits (social, qualité et environnement) - On ne fait aucune mention de l'adoption d'un programme d'audits.	0	15 %
5.3 Divulgence des sites de fabrication - L'entreprise n'a pas divulgué les noms et les adresses des installations produisant ses propres marques.	0	15 %
5.4 Transparence de la méthodologie des audits (social, qualité et environnement) des fournisseurs - On ne fait aucune mention de la conduite d'audits.	0	15 %

LES ENTREPRISES ONT-ELLES LE SOUCI DE L'APPROVISIONNEMENT RESPONSABLE AU QUÉBEC?

5.5 Vérification externe des audits (social, qualité et environnement) - On ne fait aucune mention de la réalisation d'une vérification externe des audits.	0	20 %
5.6 Divulgence des résultats des audits (social, qualité et environnement) dans la chaîne d'approvisionnement - Il n'y a aucune divulgation des résultats des audits.	0	20 %
Résultat total de la section / poids de la section	0	X 15 %
SCORE TOTAL	0	/ 100

Vidéotron

Activités de l'entreprise: Vidéotron est une importante entreprise de télécommunications. Elle est une filiale de Quebecor Media.

Points saillants : Sur son site internet, l'entreprise Vidéotron ne diffuse aucune information sur une éventuelle politique d'approvisionnement responsable.

Relations avec l'entreprise : Nous ne sommes pas parvenus à développer de relations avec l'entreprise malgré nos courriers d'informations et notre appel de relance.

1. Politique d'approvisionnement responsable et code de conduite	Résultat de l'entreprise	Poids du Critère
1.1 Qualité des énoncés de la PAR ou du code de conduite - Il n'y a aucune indication de l'existence d'une PAR ou d'un code de conduite.	0	60 %
1.2 Dispositif de priorisation - Il n'y a aucune indication de l'existence d'une PAR ou d'un code de conduite.	0	5 %
1.3 Portée de la PAR ou du code de conduite - Il n'y a aucune indication de l'existence d'une PAR ou d'un code de conduite.	0	20 %
1.4 Validité et modalités de mise à jour - Il n'y a aucune indication de l'existence d'une PAR ou d'un code de conduite.	0	5 %
1.5 Publication et disponibilité de la PAR ou du code de conduite - Il n'y a aucune indication de l'existence d'une PAR ou d'un code de conduite.	0	10 %
Résultat total de la section / poids de la section	0	X 20 %

2. Gouvernance et consultation des parties prenantes dans l'élaboration et la mise à jour de la PAR	Résultat de l'entreprise	Poids du Critère
2.1 Responsabilité du conseil d'administration en matière éthique concernant la chaîne d'approvisionnement - On ne fait aucune mention ou il n'y a aucune preuve de la responsabilité du conseil d'administration sur la question de l'approvisionnement responsable d'une façon spécifique ou comme élément de la RSE.	0	40 %
2.2 Consultation des parties prenantes internes et externes affectées par la PAR ou le code de conduite - Il n'y a aucune preuve qu'une consultation des parties prenantes internes et externes a été effectuée.	0	40 %
2.3 Adhésion aux initiatives internationales multipartites (externes) - On ne fait aucune mention de l'adhésion de l'entreprise aux <i>Ethical Trading Initiative</i> , <i>Fair Labor Association</i> ou <i>Social Accountability International</i> et/ou l'entreprise n'est pas impliquée dans une initiative comparable incluant des représentants d'ONG et de syndicats.	0	10 %
2.4 Implication des ONG et/ou des syndicats dans l'élaboration des normes de la chaîne d'approvisionnement (externes) - On ne fait aucune mention ou il n'y a aucune preuve de l'implication proactive des ONG et/ou des syndicats (en dehors de l'adhésion aux initiatives internationales multipartites).	0	10 %
Résultat total de la section / poids de la section	0	X 20 %

LES ENTREPRISES ONT-ELLES LE SOUCI DE L'APPROVISIONNEMENT RESPONSABLE AU QUÉBEC?

3. Système de gestion	Résultat de l'entreprise	Poids du critère
3.1 Allocation des ressources - Il n'y a aucune preuve qu'un cadre supérieur a dans sa responsabilité première la question de l'approvisionnement responsable.	0	20 %
3.2 Outils - On ne fait aucune mention de l'adoption d'outils (questionnaires, grille d'évaluation, grille de sélection, etc.) pour la sélection des fournisseurs.	0	20 %
3.3 Certifications du système de gestion - On ne fait aucune mention de l'adoption d'une liste de certifications.	0	10 %
3.4 Labels et certifications des produits et des services responsables - On ne fait aucune mention de l'adoption d'une liste de certifications, d'une banque/liste de produits et services responsables et/ou de produits et services certifiés.	0	10 %
3.5 Formation des acheteurs - On ne fait aucune mention d'une formation des acheteurs en matière d'approvisionnement responsable.	0	10 %
3.6 Analyse de risque des questions éthiques (sociales économiques et environnementales) dans la chaîne d'approvisionnement - On ne fait aucune mention de la réalisation d'une analyse des risques liés aux questions éthiques de la chaîne d'approvisionnement.	0	20 %
3.7 Divulgence des analyses des risques environnementaux, sociaux et économiques dans la chaîne d'approvisionnement - On ne fait aucune mention des questions éthiques (sociales économiques et environnementales) comme facteur de risques.	0	10 %
Résultat total de la section / poids de la section	0	X 30 %
4. Résultats et mesures d'accompagnement	Résultat de l'entreprise	Poids du critère
4.1 Suivi des résultats - On ne fait aucune mention du suivi des résultats.	0	40 %
4.2 Programme d'accompagnement et plan d'amélioration de la performance des fournisseurs (dans une philosophie d'amélioration continue) - On ne fait aucune mention de l'accompagnement des fournisseurs.	0	30 %
4.3 Mesures correctives en cas de non-conformité - On ne fait aucune mention des mesures de gestion des cas de non-conformité.	0	30 %
Résultat total de la section / poids de la section	0	X 15 %
5. L'audit de la chaîne d'approvisionnement	Résultat de l'entreprise	Poids du critère
5.1 Engagement en matière d'audits (social, qualité et environnement) des fournisseurs - Il n'y a aucune preuve de l'existence d'une politique engageant l'entreprise dans n'importe quelle forme d'audits.	0	15 %
5.2 Statut du programme des audits (social, qualité et environnement) - On ne fait aucune mention de l'adoption d'un programme d'audits.	0	15 %
5.3 Divulgence des sites de fabrication - L'entreprise n'a pas divulgué les noms et les adresses des installations produisant ses propres marques.	0	15 %
5.4 Transparence de la méthodologie des audits (social, qualité et environnement) des fournisseurs - On ne fait aucune mention de la conduite d'audits.	0	15 %

LES ENTREPRISES ONT-ELLES LE SOUCI DE L'APPROVISIONNEMENT RESPONSABLE AU QUÉBEC?

5.5 Vérification externe des audits (social, qualité et environnement) - On ne fait aucune mention de la réalisation d'une vérification externe des audits.	0	20 %
5.6 Divulgation des résultats des audits (social, qualité et environnement) dans la chaîne d'approvisionnement - Il n'y a aucune divulgation des résultats des audits.	0	20 %
Résultat total de la section / poids de la section	0	X 15 %
SCORE TOTAL	0	/ 100

Le Club de hockey Canadien

Activités de l'entreprise : Le Club de Hockey Canadien, connu également sous le nom des Canadiens de Montréal, est une franchise professionnelle de hockey sur glace de Montréal. Il est membre de la Ligue nationale de hockey (LNH) et est domicilié au Centre Bell de Montréal.

Points saillants : Sur son site internet, l'équipe des Canadiens de Montréal ne diffuse aucune information sur une éventuelle politique d'approvisionnement responsable.

Relations avec l'entreprise : Un consultant mandaté par le Club de Hockey Canadien nous a contactés pour nous informer que l'entreprise avait adopté une démarche de responsabilité sociale et qu'elle n'était pas en mesure pour le moment de nous communiquer des informations sur sa politique.

1. Politique d'approvisionnement responsable et code de conduite	Résultat de l'entreprise	Poids du Critère
1.1 Qualité des énoncés de la PAR ou du code de conduite - Il n'y a aucune indication de l'existence d'une PAR ou d'un code de conduite.	0	60 %
1.2 Dispositif de priorisation - Il n'y a aucune indication de l'existence d'une PAR ou d'un code de conduite.	0	5 %
1.3 Portée de la PAR ou du code de conduite - Il n'y a aucune indication de l'existence d'une PAR ou d'un code de conduite.	0	20 %
1.4 Validité et modalités de mise à jour - Il n'y a aucune indication de l'existence d'une PAR ou d'un code de conduite.	0	5 %
1.5 Publication et disponibilité de la PAR ou du code de conduite - Il n'y a aucune indication de l'existence d'une PAR ou d'un code de conduite.	0	10 %
Résultat total de la section / poids de la section	0	X 20 %

2. Gouvernance et consultation des parties prenantes dans l'élaboration et la mise à jour de la PAR	Résultat de l'entreprise	Poids du Critère
2.1 Responsabilité du conseil d'administration en matière éthique concernant la chaîne d'approvisionnement - On ne fait aucune mention ou il n'y a aucune preuve de la responsabilité du conseil d'administration sur la question de l'approvisionnement responsable d'une façon spécifique ou comme élément de la RSE.	0	40 %
2.2 Consultation des parties prenantes internes et externes affectées par la PAR ou le code de conduite - Il n'y a aucune preuve qu'une consultation des parties prenantes internes et externes a été effectuée.	0	40 %
2.3 Adhésion aux initiatives internationales multipartites (externes) - On ne fait aucune mention de l'adhésion de l'entreprise aux <i>Ethical Trading Initiative</i> , <i>Fair Labor Association</i> ou <i>Social Accountability International</i> et/ou l'entreprise n'est pas impliquée dans une initiative comparable incluant des représentants d'ONG et de syndicats.	0	10 %
2.4 Implication des ONG et/ou des syndicats dans l'élaboration des normes de la chaîne d'approvisionnement (externes) - On ne fait aucune mention ou il n'y a aucune preuve de l'implication proactive des ONG et/ou des syndicats (en dehors de l'adhésion aux initiatives internationales multipartites).	0	10 %
Résultat total de la section / poids de la section	0	X 20 %

LES ENTREPRISES ONT-ELLES LE SOUCI DE L'APPROVISIONNEMENT RESPONSABLE AU QUÉBEC?

3. Système de gestion	Résultat de l'entreprise	Poids du critère
3.1 Allocation des ressources - Il n'y a aucune preuve qu'un cadre supérieur a dans sa responsabilité première la question de l'approvisionnement responsable.	0	20 %
3.2 Outils - On ne fait aucune mention de l'adoption d'outils (questionnaires, grille d'évaluation, grille de sélection, etc.) pour la sélection des fournisseurs.	0	20 %
3.3 Certifications du système de gestion - On ne fait aucune mention de l'adoption d'une liste de certifications.	0	10 %
3.4 Labels et certifications des produits et des services responsables - On ne fait aucune mention de l'adoption d'une liste de certifications, d'une banque/liste de produits et services responsables et/ou de produits et services certifiés.	0	10 %
3.5 Formation des acheteurs - On ne fait aucune mention d'une formation des acheteurs en matière d'approvisionnement responsable.	0	10 %
3.6 Analyse de risque des questions éthiques (sociales économiques et environnementales) dans la chaîne d'approvisionnement - On ne fait aucune mention de la réalisation d'une analyse des risques liés aux questions éthiques de la chaîne d'approvisionnement.	0	20 %
3.7 Divulgence des analyses des risques environnementaux, sociaux et économiques dans la chaîne d'approvisionnement - On ne fait aucune mention des questions éthiques (sociales économiques et environnementales) comme facteur de risques.	0	10 %
Résultat total de la section / poids de la section	0	X 30 %
4. Résultats et mesures d'accompagnement	Résultat de l'entreprise	Poids du critère
4.1 Suivi des résultats - On ne fait aucune mention du suivi des résultats.	0	40 %
4.2 Programme d'accompagnement et plan d'amélioration de la performance des fournisseurs (dans une philosophie d'amélioration continue) - On ne fait aucune mention de l'accompagnement des fournisseurs.	0	30 %
4.3 Mesures correctives en cas de non-conformité - On ne fait aucune mention des mesures de gestion des cas de non-conformité.	0	30 %
Résultat total de la section / poids de la section	0	X 15 %
5. L'audit de la chaîne d'approvisionnement	Résultat de l'entreprise	Poids du critère
5.1 Engagement en matière d'audits (social, qualité et environnement) des fournisseurs - Il n'y a aucune preuve de l'existence d'une politique engageant l'entreprise dans n'importe quelle forme d'audits.	0	15 %
5.2 Statut du programme des audits (social, qualité et environnement) - On ne fait aucune mention de l'adoption d'un programme d'audits.	0	15 %
5.3 Divulgence des sites de fabrication - L'entreprise n'a pas divulgué les noms et les adresses des installations produisant ses propres marques.	0	15 %
5.4 Transparence de la méthodologie des audits (social, qualité et environnement) des fournisseurs - On ne fait aucune mention de la conduite d'audits.	0	15 %

LES ENTREPRISES ONT-ELLES LE SOUCI DE L'APPROVISIONNEMENT RESPONSABLE AU QUÉBEC?

5.5 Vérification externe des audits (social, qualité et environnement) - On ne fait aucune mention de la réalisation d'une vérification externe des audits.	0	20 %
5.6 Divulgation des résultats des audits (social, qualité et environnement) dans la chaîne d'approvisionnement - Il n'y a aucune divulgation des résultats des audits.	0	20 %
Résultat total de la section / poids de la section	0	X 15 %
SCORE TOTAL	0	/ 100

Le Groupe Forzani Itée

Activités de l'entreprise : Le Groupe Forzani Itée est spécialisé dans la distribution d'équipements et de vêtements de sport. Il est notamment propriétaire des franchises Sports Experts, Atmosphère, Intersport, etc.

Faits saillants : Nous avons consulté l'ensemble des documents disponibles sur le site internet du Groupe Forzani Itée, à savoir les rapports annuels, le code d'éthique pour les employés et les politiques de divulgation d'informations pour les investisseurs. Aucun de ces documents ne permet de statuer sur l'existence et l'application d'une politique d'approvisionnement responsable ou d'un code de conduite à l'intention des fournisseurs.

Relations avec l'entreprise : Nous ne sommes pas parvenus à développer de relations avec l'entreprise malgré nos courriers d'informations et nos courriels de relance.

1. Politique d'approvisionnement responsable et code de conduite	Résultat de l'entreprise	Poids du Critère
1.1 Qualité des énoncés de la PAR ou du code de conduite - Il n'y a aucune indication de l'existence d'une PAR ou d'un code de conduite.	0	60 %
1.2 Dispositif de priorisation - Il n'y a aucune indication de l'existence d'une PAR ou d'un code de conduite.	0	5 %
1.3 Portée de la PAR ou du code de conduite - Il n'y a aucune indication de l'existence d'une PAR ou d'un code de conduite.	0	20 %
1.4 Validité et modalités de mise à jour - Il n'y a aucune indication de l'existence d'une PAR ou d'un code de conduite.	0	5 %
1.5 Publication et disponibilité de la PAR ou du code de conduite - Il n'y a aucune indication de l'existence d'une PAR ou d'un code de conduite.	0	10 %
Résultat total de la section / poids de la section	0	X 20 %
2. Gouvernance et consultation des parties prenantes dans l'élaboration et la mise à jour de la PAR	Résultat de l'entreprise	Poids du Critère
2.1 Responsabilité du conseil d'administration en matière éthique concernant la chaîne d'approvisionnement - On ne fait aucune mention ou il n'y a aucune preuve de la responsabilité du conseil d'administration sur la question de l'approvisionnement responsable d'une façon spécifique ou comme élément de la RSE.	0	40 %
2.2 Consultation des parties prenantes internes et externes affectées par la PAR ou le code de conduite - Il n'y a aucune preuve qu'une consultation des parties prenantes internes et externes a été effectuée.	0	40 %
2.3 Adhésion aux initiatives internationales multipartites (externes) - On ne fait aucune mention de l'adhésion de l'entreprise aux <i>Ethical Trading Initiative</i> , <i>Fair Labor Association</i> ou <i>Social Accountability International</i> et/ou l'entreprise n'est pas impliquée dans une initiative comparable incluant des représentants d'ONG et de syndicats.	0	10 %
2.4 Implication des ONG et/ou des syndicats dans l'élaboration des normes de la chaîne d'approvisionnement (externes) - On ne fait aucune mention ou il n'y a aucune preuve de l'implication proactive des ONG et/ou des syndicats (en dehors de l'adhésion aux initiatives internationales multipartites).	0	10 %
Résultat total de la section / poids de la section	0	X 20 %

LES ENTREPRISES ONT-ELLES LE SOUCI DE L'APPROVISIONNEMENT RESPONSABLE AU QUÉBEC?

3. Système de gestion	Résultat de l'entreprise	Poids du critère
3.1 Allocation des ressources - Il n'y a aucune preuve qu'un cadre supérieur a dans sa responsabilité première la question de l'approvisionnement responsable.	0	20 %
3.2 Outils - On ne fait aucune mention de l'adoption d'outils (questionnaires, grille d'évaluation, grille de sélection, etc.) pour la sélection des fournisseurs.	0	20 %
3.3 Certifications du système de gestion - On ne fait aucune mention de l'adoption d'une liste de certifications.	0	10 %
3.4 Labels et certifications des produits et des services responsables - On ne fait aucune mention de l'adoption d'une liste de certifications, d'une banque/liste de produits et services responsables et/ou de produits et services certifiés.	0	10 %
3.5 Formation des acheteurs - On ne fait aucune mention d'une formation des acheteurs en matière d'approvisionnement responsable.	0	10 %
3.6 Analyse de risque des questions éthiques (sociales économiques et environnementales) dans la chaîne d'approvisionnement - On ne fait aucune mention de la réalisation d'une analyse des risques liés aux questions éthiques de la chaîne d'approvisionnement.	0	20 %
3.7 Divulgence des analyses des risques environnementaux, sociaux et économiques dans la chaîne d'approvisionnement - On ne fait aucune mention des questions éthiques (sociales économiques et environnementales) comme facteur de risques.	0	10 %
Résultat total de la section / poids de la section	0	X 30 %
4. Résultats et mesures d'accompagnement	Résultat de l'entreprise	Poids du critère
4.1 Suivi des résultats - On ne fait aucune mention du suivi des résultats.	0	40 %
4.2 Programme d'accompagnement et plan d'amélioration de la performance des fournisseurs (dans une philosophie d'amélioration continue) - On ne fait aucune mention de l'accompagnement des fournisseurs.	0	30 %
4.3 Mesures correctives en cas de non-conformité - On ne fait aucune mention des mesures de gestion des cas de non-conformité.	0	30 %
Résultat total de la section / poids de la section	0	X 15 %
5. L'audit de la chaîne d'approvisionnement	Résultat de l'entreprise	Poids du critère
5.1 Engagement en matière d'audits (social, qualité et environnement) des fournisseurs - Il n'y a aucune preuve de l'existence d'une politique engageant l'entreprise dans n'importe quelle forme d'audits.	0	15 %
5.2 Statut du programme des audits (social, qualité et environnement) - On ne fait aucune mention de l'adoption d'un programme d'audits.	0	15 %
5.3 Divulgence des sites de fabrication - L'entreprise n'a pas divulgué les noms et les adresses des installations produisant ses propres marques.	0	15 %
5.4 Transparence de la méthodologie des audits (social, qualité et environnement) des fournisseurs - On ne fait aucune mention de la conduite d'audits.	0	15 %

LES ENTREPRISES ONT-ELLES LE SOUCI DE L'APPROVISIONNEMENT RESPONSABLE AU QUÉBEC?

5.5 Vérification externe des audits (social, qualité et environnement) - On ne fait aucune mention de la réalisation d'une vérification externe des audits.	0	20 %
5.6 Divulgation des résultats des audits (social, qualité et environnement) dans la chaîne d'approvisionnement - Il n'y a aucune divulgation des résultats des audits.	0	20 %
Résultat total de la section / poids de la section	0	X 15 %
SCORE TOTAL	0	/ 100

Jean Coutu

Activités de l'entreprise : L'entreprise Jean Coutu est spécialisée dans la distribution de produits pharmaceutiques, cosmétiques et d'entretien ménager.

Faits saillants : Notre équipe a constaté qu'il n'y a actuellement aucune information sur le site internet de Jean Coutu attestant de l'existence et de l'application d'une politique d'approvisionnement responsable ou d'un code de conduite à l'intention des fournisseurs. Nous avons bien pris connaissance du code éthique et de la politique environnementale de Jean Coutu, mais ces instruments ne permettent pas de contrôler la performance sociale et environnementale de la chaîne d'approvisionnement.

Relations avec l'entreprise : Nous ne sommes pas parvenus à développer de relations avec l'entreprise malgré nos courriers d'informations et notre appel de relance.

1. Politique d'approvisionnement responsable et code de conduite	Résultat de l'entreprise	Poids du Critère
1.1 Qualité des énoncés de la PAR ou du code de conduite - Il n'y a aucune indication de l'existence d'une PAR ou d'un code de conduite.	0	60 %
1.2 Dispositif de priorisation - Il n'y a aucune indication de l'existence d'une PAR ou d'un code de conduite.	0	5 %
1.3 Portée de la PAR ou du code de conduite - Il n'y a aucune indication de l'existence d'une PAR ou d'un code de conduite.	0	20 %
1.4 Validité et modalités de mise à jour - Il n'y a aucune indication de l'existence d'une PAR ou d'un code de conduite.	0	5 %
1.5 Publication et disponibilité de la PAR ou du code de conduite - Il n'y a aucune indication de l'existence d'une PAR ou d'un code de conduite.	0	10 %
Résultat total de la section / poids de la section	0	X 20 %
2. Gouvernance et consultation des parties prenantes dans l'élaboration et la mise à jour de la PAR	Résultat de l'entreprise	Poids du Critère
2.1 Responsabilité du conseil d'administration en matière éthique concernant la chaîne d'approvisionnement - On ne fait aucune mention ou il n'y a aucune preuve de la responsabilité du conseil d'administration sur la question de l'approvisionnement responsable d'une façon spécifique ou comme élément de la RSE.	0	40 %
2.2 Consultation des parties prenantes internes et externes affectées par la PAR ou le code de conduite - Il n'y a aucune preuve qu'une consultation des parties prenantes internes et externes a été effectuée.	0	40 %
2.3 Adhésion aux initiatives internationales multipartites (externes) - On ne fait aucune mention de l'adhésion de l'entreprise aux <i>Ethical Trading Initiative</i> , <i>Fair Labor Association</i> ou <i>Social Accountability International</i> et/ou l'entreprise n'est pas impliquée dans une initiative comparable incluant des représentants d'ONG et de syndicats.	0	10 %
2.4 Implication des ONG et/ou des syndicats dans l'élaboration des normes de la chaîne d'approvisionnement (externes) - On ne fait aucune mention ou il n'y a aucune preuve de l'implication proactive des ONG et/ou des syndicats (en dehors de l'adhésion aux initiatives internationales multipartites).	0	10 %
Résultat total de la section / poids de la section	0	X 20 %

LES ENTREPRISES ONT-ELLES LE SOUCI DE L'APPROVISIONNEMENT RESPONSABLE AU QUÉBEC?

3. Système de gestion	Résultat de l'entreprise	Poids du critère
3.1 Allocation des ressources - Il n'y a aucune preuve qu'un cadre supérieur a dans sa responsabilité première la question de l'approvisionnement responsable.	0	20 %
3.2 Outils - On ne fait aucune mention de l'adoption d'outils (questionnaires, grille d'évaluation, grille de sélection, etc.) pour la sélection des fournisseurs.	0	20 %
3.3 Certifications du système de gestion - On ne fait aucune mention de l'adoption d'une liste de certifications.	0	10 %
3.4 Labels et certifications des produits et des services responsables - On ne fait aucune mention de l'adoption d'une liste de certifications, d'une banque/liste de produits et services responsables et/ou de produits et services certifiés.	0	10 %
3.5 Formation des acheteurs - On ne fait aucune mention d'une formation des acheteurs en matière d'approvisionnement responsable.	0	10 %
3.6 Analyse de risque des questions éthiques (sociales économiques et environnementales) dans la chaîne d'approvisionnement - On ne fait aucune mention de la réalisation d'une analyse des risques liés aux questions éthiques de la chaîne d'approvisionnement.	0	20 %
3.7 Divulgence des analyses des risques environnementaux, sociaux et économiques dans la chaîne d'approvisionnement - On ne fait aucune mention des questions éthiques (sociales économiques et environnementales) comme facteur de risques.	0	10 %
Résultat total de la section / poids de la section	0	X 30 %
4. Résultats et mesures d'accompagnement	Résultat de l'entreprise	Poids du critère
4.1 Suivi des résultats - On ne fait aucune mention du suivi des résultats.	0	40 %
4.2 Programme d'accompagnement et plan d'amélioration de la performance des fournisseurs (dans une philosophie d'amélioration continue) - On ne fait aucune mention de l'accompagnement des fournisseurs.	0	30 %
4.3 Mesures correctives en cas de non-conformité - On ne fait aucune mention des mesures de gestion des cas de non-conformité.	0	30 %
Résultat total de la section / poids de la section	0	X 15 %
5. L'audit de la chaîne d'approvisionnement	Résultat de l'entreprise	Poids du critère
5.1 Engagement en matière d'audits (social, qualité et environnement) des fournisseurs - Il n'y a aucune preuve de l'existence d'une politique engageant l'entreprise dans n'importe quelle forme d'audits.	0	15 %
5.2 Statut du programme des audits (social, qualité et environnement) - On ne fait aucune mention de l'adoption d'un programme d'audits.	0	15 %
5.3 Divulgence des sites de fabrication - L'entreprise n'a pas divulgué les noms et les adresses des installations produisant ses propres marques.	0	15 %
5.4 Transparence de la méthodologie des audits (social, qualité et environnement) des fournisseurs - On ne fait aucune mention de la conduite d'audits.	0	15 %

LES ENTREPRISES ONT-ELLES LE SOUCI DE L'APPROVISIONNEMENT RESPONSABLE AU QUÉBEC?

5.5 Vérification externe des audits (social, qualité et environnement) - On ne fait aucune mention de la réalisation d'une vérification externe des audits.	0	20 %
5.6 Divulgence des résultats des audits (social, qualité et environnement) dans la chaîne d'approvisionnement - Il n'y a aucune divulgation des résultats des audits.	0	20 %
Résultat total de la section / poids de la section	0	X 15 %
SCORE TOTAL	0	/ 100

Pharmaprix

Activités de l'entreprise : L'entreprise Pharmaprix est spécialisée dans la distribution de produits pharmaceutiques, cosmétiques et d'entretien ménager.

Faits saillants : Notre équipe a constaté qu'il n'y avait aucune information sur le site internet de Pharmaprix attestant de l'existence et de l'application d'une politique d'approvisionnement responsable ou d'un code de conduite à l'intention des fournisseurs.

Relations avec l'entreprise : Nous ne sommes pas parvenus à développer de relations avec l'entreprise malgré nos courriers et notre appel de relance.

1. Politique d'approvisionnement responsable et code de conduite	Résultat de l'entreprise	Poids du Critère
1.1 Qualité des énoncés de la PAR ou du code de conduite - Il n'y a aucune indication de l'existence d'une PAR ou d'un code de conduite.	0	60 %
1.2 Dispositif de priorisation - Il n'y a aucune indication de l'existence d'une PAR ou d'un code de conduite.	0	5 %
1.3 Portée de la PAR ou du code de conduite - Il n'y a aucune indication de l'existence d'une PAR ou d'un code de conduite.	0	20 %
1.4 Validité et modalités de mise à jour - Il n'y a aucune indication de l'existence d'une PAR ou d'un code de conduite.	0	5 %
1.5 Publication et disponibilité de la PAR ou du code de conduite - Il n'y a aucune indication de l'existence d'une PAR ou d'un code de conduite.	0	10 %
Résultat total de la section / poids de la section	0	X 20 %

2. Gouvernance et consultation des parties prenantes dans l'élaboration et la mise à jour de la PAR	Résultat de l'entreprise	Poids du Critère
2.1 Responsabilité du conseil d'administration en matière éthique concernant la chaîne d'approvisionnement - On ne fait aucune mention ou il n'y a aucune preuve de la responsabilité du conseil d'administration sur la question de l'approvisionnement responsable d'une façon spécifique ou comme élément de la RSE.	0	40 %
2.2 Consultation des parties prenantes internes et externes affectées par la PAR ou le code de conduite - Il n'y a aucune preuve qu'une consultation des parties prenantes internes et externes a été effectuée.	0	40 %
2.3 Adhésion aux initiatives internationales multipartites (externes) - On ne fait aucune mention de l'adhésion de l'entreprise aux <i>Ethical Trading Initiative</i> , <i>Fair Labor Association</i> ou <i>Social Accountability International</i> et/ou l'entreprise n'est pas impliquée dans une initiative comparable incluant des représentants d'ONG et de syndicats.	0	10 %
2.4 Implication des ONG et/ou des syndicats dans l'élaboration des normes de la chaîne d'approvisionnement (externes) - On ne fait aucune mention ou il n'y a aucune preuve de l'implication proactive des ONG et/ou des syndicats (en dehors de l'adhésion aux initiatives internationales multipartites).	0	10 %
Résultat total de la section / poids de la section	0	X 20 %

LES ENTREPRISES ONT-ELLES LE SOUCI DE L'APPROVISIONNEMENT RESPONSABLE AU QUÉBEC?

3	Système de gestion	Résultat de l'entreprise	Poids du critère
3.1	Allocation des ressources - Il n'y a aucune preuve qu'un cadre supérieur a dans sa responsabilité première la question de l'approvisionnement responsable.	0	20 %
3.2	Outils - On ne fait aucune mention de l'adoption d'outils (questionnaires, grille d'évaluation, grille de sélection, etc.) pour la sélection des fournisseurs.	0	20 %
3.3	Certifications du système de gestion - On ne fait aucune mention de l'adoption d'une liste de certifications.	0	10 %
3.4	Labels et certifications des produits et des services responsables - On ne fait aucune mention de l'adoption d'une liste de certifications, d'une banque/liste de produits et services responsables et/ou de produits et services certifiés.	0	10 %
3.5	Formation des acheteurs - On ne fait aucune mention d'une formation des acheteurs en matière d'approvisionnement responsable.	0	10 %
3.6	Analyse de risque des questions éthiques (sociales économiques et environnementales) dans la chaîne d'approvisionnement - On ne fait aucune mention de la réalisation d'une analyse des risques liés aux questions éthiques de la chaîne d'approvisionnement.	0	20 %
3.7	Divulgence des analyses des risques environnementaux, sociaux et économiques dans la chaîne d'approvisionnement - On ne fait aucune mention des questions éthiques (sociales économiques et environnementales) comme facteur de risques.	0	10 %
Résultat total de la section / poids de la section		0	X 30 %
4	Résultats et mesures d'accompagnement	Résultat de l'entreprise	Poids du critère
4.1	Suivi des résultats - On ne fait aucune mention du suivi des résultats.	0	40 %
4.2	Programme d'accompagnement et plan d'amélioration de la performance des fournisseurs (dans une philosophie d'amélioration continue) - On ne fait aucune mention de l'accompagnement des fournisseurs.	0	30 %
4.3	Mesures correctives en cas de non-conformité - On ne fait aucune mention des mesures de gestion des cas de non-conformité.	0	30 %
Résultat total de la section / poids de la section		0	X 15 %
5	L'audit de la chaîne d'approvisionnement	Résultat de l'entreprise	Poids du critère
5.1	Engagement en matière d'audits (social, qualité et environnement) des fournisseurs - Il n'y a aucune preuve de l'existence d'une politique engageant l'entreprise dans n'importe quelle forme d'audits.	0	15 %
5.2	Statut du programme des audits (social, qualité et environnement) - On ne fait aucune mention de l'adoption d'un programme d'audits.	0	15 %
5.3	Divulgence des sites de fabrication - L'entreprise n'a pas divulgué les noms et les adresses des installations produisant ses propres marques.	0	15 %
5.4	Transparence de la méthodologie des audits (social, qualité et environnement) des fournisseurs - On ne fait aucune mention de la conduite d'audits.	0	15 %

LES ENTREPRISES ONT-ELLES LE SOUCI DE L'APPROVISIONNEMENT RESPONSABLE AU QUÉBEC?

5.5 Vérification externe des audits (social, qualité et environnement) - On ne fait aucune mention de la réalisation d'une vérification externe des audits.	0	20 %
5.6 Divulgation des résultats des audits (social, qualité et environnement) dans la chaîne d'approvisionnement - Il n'y a aucune divulgation des résultats des audits.	0	20 %
Résultat total de la section / poids de la section	0	X 15 %
SCORE TOTAL	0	/ 100



FONDS D'ACTION
QUÉBÉCOIS POUR LE
DÉVELOPPEMENT DURABLE

Partenaire financier
Québec 



coalition québécoise
contre les
**ateliers de
misère**

www.ciso.qc.ca/ateliersdemisere

FONDACTION
CSN POUR LA COOPÉRATION
ET L'EMPLOI

 **FONDS**
de solidarité FTQ

IMPRIMÉ SUR UN PAPIER CONTENANT 100% DE FIBRES POSTCONSOMMATION, CERTIFIÉ CHOIX ENVIRONNEMENTAL, PROCÉDÉ SANS CHLORE ET FABRIQUÉ AU CANADA À PARTIR D'ÉNERGIE BIOGAZ.